

2024 - 2030

CONTRAT DE VILLE QUARTIERS 2030

quartiers2030



GRAND CHÂTELLERAULT

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"	5
1.1 Évaluation du contrat de ville 2015-2022	5
1.2 Gouvernance et animation du contrat de ville : analyses et préconisations	6
1.3 Concertation des habitants	7
1.4 Groupes de travail par secteur et thématiques	9
2 LE TERRITOIRE DE CHÂTELLERAULT ET SES QUARTIERS	13
2.1 Présentation du territoire	13
2.2 40 ans de politique de la Ville à Châtellerault	14
2.3 Quelques données clés des quartiers prioritaires	20
2.3.1 Dynamiques de peuplement	21
2.3.2 Le développement économique et l'emploi	26
2.3.3 Cadre de vie et renouvellement urbain	30
2.3.4 Cohésion sociale	33
2.4 L'évolution des quartiers prioritaires de Châtellerault : Point de vue des partenaires	39
2.4.1 Le quartier prioritaire Châteauneuf Centre-Ville	39
2.4.2 Le quartier prioritaire Lac-Renardières-Ozon	40
3 LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE	41
3.1 Une méthodologie partagée	41
3.2 Une modification à la marge de la géographie prioritaire de la ville	43
3.2.1 La géographie prioritaire 2024-2030	43
3.2.2 Des secteurs en vigilance	46
3.2.3 Deux QPV mais 4 secteurs prioritaires	46
4 LES ORIENTATIONS NATIONALES	47
4.1 Des priorités nationales réaffirmées	47
4.2 Les axes transversaux	49
4.2.1 L'emploi, le développement économique et l'insertion	49
4.2.2 L'aménagement et le cadre de vie	55
4.2.3 Les transitions	58
4.2.4 L'Émancipation	59
4.2.5 Égalité femmes hommes, lutte contre les discriminations, valeurs de la république	66
4.2.6 La tranquillité publique et la sécurité	69

5 LES ENJEUX DANS LES QUARTIERS.....	71
5.1 Secteur Lac - Renardières – Coubertin.....	72
5.2 Secteur Ozon.....	86
5.3 Secteur de Châteauneuf.....	101
5.4 Secteur Centre-ville.....	115
 6 LA GOUVERNANCE.....	 131
6.1 Le Pilotage collectivité / Etat.....	132
6.2 Les instances de pilotage.....	134
6.2.1 Le Comité de Pilotage.....	135
6.2.2 Le Comité technique.....	136
6.3 L’animation territoriale.....	137
6.3.1 Les Cellules de proximité.....	137
6.3.2 La cellule “économie - emploi - insertion ”	138
6.3.3 Le carrefour des quartiers	138
6.4 Le financement d’actions au bénéfice des quartiers prioritaires.....	139
6.4.1 Droit commun et crédits spécifiques	139
6.4.2 Nouvelles modalités de l’appel à projets politique de la ville.....	140
6.5 Les conseils citoyens et la participation citoyenne.....	142
 7 L’ÉVALUATION ET LE SUIVI	 146
7.1 La méthodologie de suivi et d’évaluation.....	146
7.2 les indicateurs.....	148
 8 REMERCIEMENTS.....	 150
 9 ANNEXES.....	 151

PRÉAMBULE

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la France a mis en place il y a plus de 40 ans la politique de la ville dans les quartiers populaires en décrochage, dits “quartiers prioritaires”.

Cette politique spécifique intervient en complément du droit commun sur tous les domaines de la vie quotidienne des habitants (emploi-insertion, éducation, cadre de vie, accès aux droits, santé...), au plus près des besoins des territoires.

Copiloté par l’État et les collectivités, la politique de la ville est une démarche qui fédère un ensemble de partenaires institutionnels, économiques, associatifs et habitants. Elle inscrit dans un document cadre unique un ensemble de priorités et d’actions au bénéfice de quartiers en décrochage, dits « quartiers prioritaires ».

Depuis les années 80, la politique de la ville n’a eu de cesse d’évoluer, avec des lois successives venant ajuster les dispositifs existant et proposer de nouvelles façons d’agir.

Les contrats de ville 2015-2020, prorogés par 2 avenants jusqu’à fin 2023, et l’évaluation conduite en 2022, ont permis de repenser cette politique centrée sur les territoires prioritaires. Si les contrats de ville issus de la loi Lamy du 21 février 2014 ont donné des résultats, ils ont vécu et doivent désormais porter des engagements mieux adaptés, au plus près des habitants. Les crises (sanitaires, économiques, sociales...) de ces dernières années et les émeutes urbaines de juin 2023 ont également contribué à jeter un regard neuf sur ces politiques prioritaires de l’État.

Ainsi, l’année 2024 installe un nouveau cadre contractuel pour la politique de la ville entre l’État et ses partenaires. Les contrats de ville nouvelle génération, baptisés désormais “Engagements quartiers 2030”, s’appuient sur une géographie prioritaire ajustée et une approche renouvelée, qui réaffirme les habitants au cœur de la démarche.

En accord avec le cadre réglementaire national, le présent contrat de ville “ Quartiers 2030 » a pour objet de définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de Grand Châtelleraut et plus particulièrement sur les deux quartiers de la ville de Châtelleraut, pour la période 2024 – 2030.

Son élaboration, coordonnée par Grand Châtelleraut et l’Etat, a fait l’objet d’une vaste co-construction partenariale engagée dès 2022, à partir de l’évaluation du précédent contrat de ville et la réalisation d’un diagnostic des besoins dans les quartiers prioritaires par les acteurs de la politique de la ville.

1 | MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT “ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030”

1.1 Évaluation du contrat de ville 2015-2022

La construction du nouveau contrat “Engagement quartier 2030” de Grand Châtelleraut s’appuie en premier lieu sur les enseignements du précédent contrat de ville.

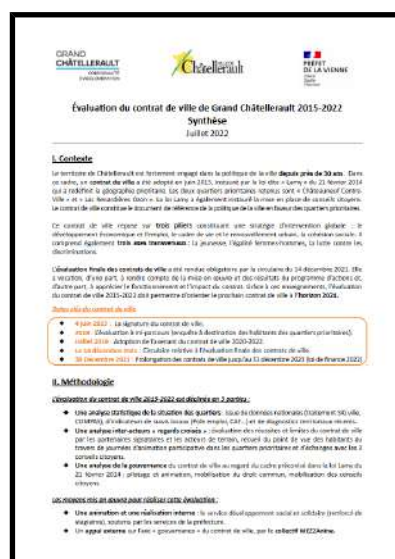
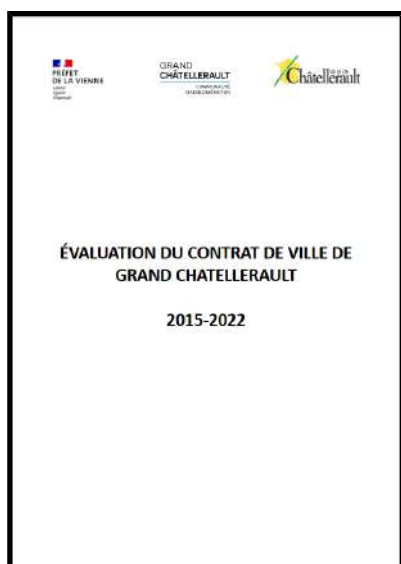
Une évaluation a été menée au premier semestre 2022 sur la période du contrat de ville 2015-2022. Elle s’appuie sur divers travaux et données quantitatives et qualitatives :

- **Une analyse statistique de la situation des quartiers** : issue de données nationales (traitement SIG ville, COMPAS), d’indicateurs de suivis locaux (Pôle emploi, CAF...) et de diagnostics territoriaux récents (stratégie locale de prévention de la délinquance, analyse des besoins sociaux, labellisation cité éducative, diagnostic jeunesse,...)

- **Une analyse inter-acteurs « regards croisés »** : évaluation des réussites et limites du contrat de ville par les partenaires signataires et les acteurs de terrain (questionnaire, entretiens individuels ou collectifs), recueil du point de vue des habitants au travers de journées d’animation participative dans les quartiers prioritaires et d’échanges avec les 3 conseils citoyens de Châtelleraut

- **Une analyse externe de la gouvernance et de l’animation du contrat de ville** (cabinet Mezzanine) permettant d’identifier des préconisations suite aux résultats des questionnaires et entretiens réalisés auprès des copilotes et partenaires signataires.

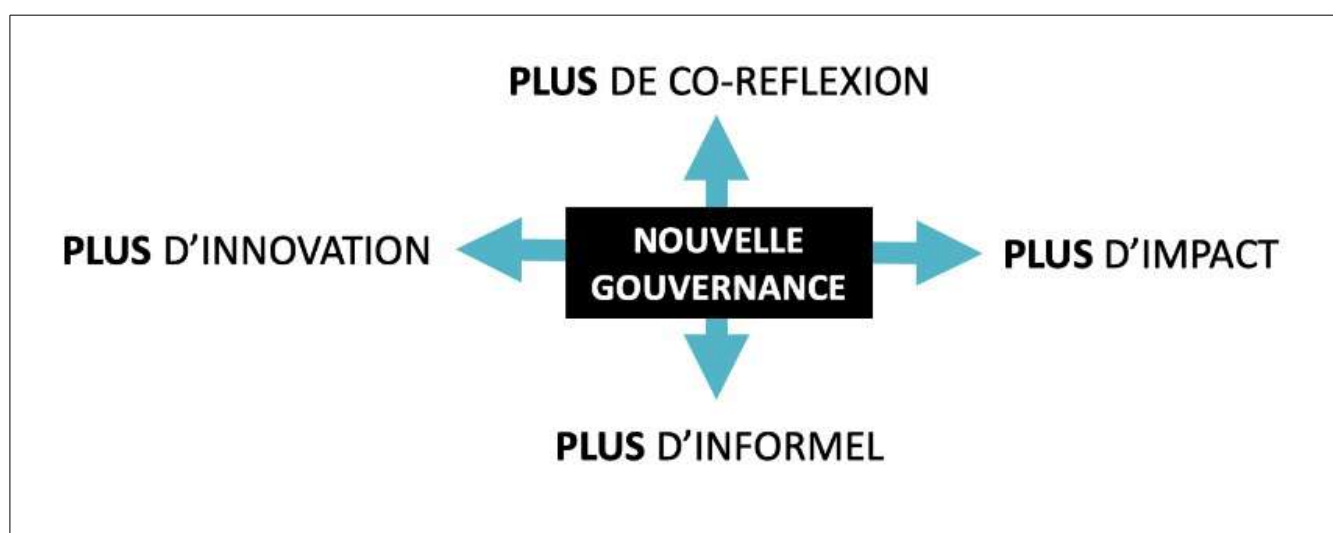
Cette évaluation a fait l’objet d’un rapport de 77 pages et d’une synthèse de 4 pages, validés en comité de pilotage le 5 juillet 2023. Les documents sont disponibles en ligne sur le site de Grand Châtelleraut.



1.2 Gouvernance et animation du contrat de ville : analyses et préconisations

A l'issue de l'évaluation conduite au premier semestre 2022 et en vue de la construction du futur contrat de ville, un travail sur l'animation et la gouvernance du contrat de ville a été mené fin 2022 et début 2023, conduit par le cabinet MEZZAnine.

Deux séances de travail interactifs ont été animées en décembre 2022 et janvier 2023, à partir des constats établis au premier semestre par les consultants sur ce qu'il faut cesser, ce qu'il faut conserver, ce qu'il faut créer.



Une trentaine de partenaires clés ont contribué à ces échanges, permettant d'identifier de nouvelles modalités d'animation et de gouvernance du futur contrat de ville, dont certaines pouvant être expérimentées dès l'année 2023 de transition.



SÉANCE 1
5 décembre 2022



SEANCE 2
09 janvier 2023



Ces travaux ont permis de dégager 8 pistes opérationnelles :

- une **cellule de proximité** par quartier /secteur
- un **appel à projet réajusté**
- une **évaluation en continu**
- une “task force emploi” ou **groupe de travail Eco-emploi et QPV**
- un **annuaire - mode d’emploi** de la politique de la ville de Grand Châtellerault
- un temps fort annuel “**Carrefour des quartiers**”
- un plan de **formation** pour faire culture commune
- une stratégie de **communication** pour valoriser la plus-value du contrat de ville

Cette évolution du contrat de ville vers une « Gouvernance 2.0 », souhaitée par l'écosystème de la politique de la ville de Grand Châtellerault, nécessitait de consolider l'ingénierie de terrain. Aussi courant 2023, un poste de chargé de mission politique de la ville a été créé au sein de Grand Châtellerault, co-financé par l'État et la collectivité, afin de contribuer à l'élaboration du contrat et de porter une animation renouvelée pour le contrat 2024-2030.

1.3 Concertation des habitants

Le gouvernement a souhaité que les nouveaux contrats de ville fassent l'objet d'une consultation citoyenne élargie et protéiforme, offrant une parole libre aux habitants des quartiers afin d'appréhender au mieux les grandes priorités, avant la contractualisation 2024 – 2030.

La commission « Participation citoyenne » lancée sous la présidence de Mohamed Mechmache en mars 2023 a réalisé plusieurs préconisations. Une nouvelle approche a été mise en place avec une consultation citoyenne d'envergure : plateforme numérique en ligne (questionnaire, valorisation de démarches de concertation...). Plus globalement, chaque territoire a été invité à une large mobilisation des habitants pour définir les priorités de chaque quartier prioritaire.

A Châtellerault, afin de répondre aux orientations nationales, une méthode de concertation a été construite au premier trimestre 2023 par la ville et l'Etat. Elle a été soumise aux conseils citoyens et enrichie au regard de leurs préconisations.

La concertation des habitants a été mise en place entre mars 2023 et mai 2023, selon la méthode suivante

- **Exploitation des paroles d'habitants** recueillies lors de la démarche d'évaluation du contrat de ville 2015-2022 (mai -juin 2022). Des animations participatives ont été organisées en pied d'immeuble, dans l'espace public et sur les marchés : espace d'expressions "Demain pour mon quartier j'aimerais...", stand gestion urbaine de proximité pour échanger sur les aménagements ou dysfonctionnements urbains...
- **Diffusion d'un questionnaire** à destination des habitants des quartiers prioritaires. Ce questionnaire accessible au plus grand nombre a été diffusé en version numérique et en version papier sur les sites ville et agglomération, et relayé par les associations de proximité intervenant dans les quartiers (maisons de

quartiers, associations de médiation / prévention, associations sportives...), les établissements scolaires, les bailleurs, les partenaires institutionnels (Poste, MDSP,...) les services de la collectivité (Développement social et solidaire, Programme de réussite éducative, résidences autonomes, mairies annexes...).

- **Concertations hors les murs** : présence de l'équipe politique de la ville- démocratie locale (coordonnateur GUSP, chargé de mission démarches participatives, cheffe de projet contrat de ville) dans les quartiers pour dialoguer avec les habitants : sorties d'école, présence dans les lieux ouverts (city stade, aires de jeux, espaces conviviaux...), échange avec les gardiens d'immeubles, porte à porte (réalisé en partenariat avec le CSC les Minimes en centre-ville)...

- **Installation de "boîtes à idées"** dans certains lieux des quartiers prioritaires, à la proposition notamment du conseil citoyen d'Ozon.

- **Une contribution des conseils citoyens** : compte tenu de leur connaissance, de leur investissement et de leur légitimité, les conseils citoyens étaient invités à rédiger une "contribution" sous forme d'écrit collectif. Les conseils citoyens d'Ozon et de La forêt ont rédigé des préconisations.



Recueil de paroles

Outils de concertation :

- **Les avis recueillis mi 2022** : 6 animations participatives (expressions libres, stand GUP...) adossé à des événements

- **Questionnaire "Demain pour mon quartier"** : formulaire court pour recueillir le point de vue des habitants par secteur (caractéristiques, atouts, priorités)

- **Concertations hors les murs** : porte-à-porte en centre-ville, sorties d'école/ accueil de loisir, échanges en pied d'immeuble/ lieux ouverts, résidences... 15h de terrain (+ 14h en 2022)

- **Mobilisation des conseils citoyens** : diffusion et/ou réponses au questionnaires, boîtes à idées, échanges ou contributions...

Environ **30 partenaires mobilisés**, plus de **350 retours qualitatifs**

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE
Châtellerault

Ozon vu par les habitants

Mots d'habitants



Avis du conseil citoyen

- Reconstruire au plus vite une offre de type **CSC** pour accompagner les habitants
- Renforcer les **actions éducatives** hors les murs
- Organiser des sessions de **recrutement** dans le quartier, renforcer les chantiers **insertion/loisirs**...
- Créer des **événements** festifs et de **lien social**

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principaux atouts

- **Générosité** - fraternité - **solidarité**
- Mixité - **diversité**
- Ambiance
- Proximité des **commerces**
- Centre social

Priorités

- Animations / lien social
- **Centre social**
- Jeux pour **enfants**
- Incivilités
- **Commerces**
- Propreté

VILLE DE
Châtellerault

VILLE DE
Châtellerault

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

« MON QUARTIER POUR DEMAIN... »

Nous réalisons une enquête afin d'améliorer la vie du quartier et d'identifier les actions prioritaires à mener jusqu'en 2030 dans les quartiers prioritaires. Cet entretien est anonyme. Nous vous remercions de prendre 2 ou 3 minutes pour répondre à quelques questions.

Nom du quartier :

Q1- Depuis combien de temps habitez-vous le quartier ?

Q2- Depuis combien de temps habitez-vous la ville de Châtellerault ?

Q3- Si vous aviez à décrire ou à qualifier votre quartier, vous diriez qu'il est ... ?

Pourriez-vous me décrire votre quartier en 2 ou 4 adjectifs ? 3 ou 4 mots ou idées ?

Q4- Quels sont les 3 choses que vous préférez le plus dans votre quartier ?

Quels sont les 3 atouts de votre quartier ? Quels sont les 3 points forts ? Les 3 points positifs ?

Les résultats de cette concertation multiforme a fait l'objet d'une synthèse par les services de la ville, pour chacun des 4 secteurs (Châteauneuf, centre-ville, Ozon et Lac-Renardières-Coubertin). Les éléments ont été présentés le 23 mai 2023, lors d'un grand temps fort collectif « Engagements quartiers 2030 », auquel plus de 60 professionnels et habitants ont participé.

1.4 Groupes de travail par secteur et thématiques

Plusieurs groupes de travail ont été organisés durant l'année 2023 pour coconstruire le contrat de ville 2024-2030.

Au premier semestre : définitions des priorités par secteur et pistes opérationnelles

✓ Le 23 mai 2023 : Premier temps fort collectif « Engagements quartiers 2030 »

Objectifs : A partir des priorités identifiées par les habitants (concertation de fin mars à fin mai), partage des constats et difficultés des quartiers prioritaires, croisement avec les orientations nationales, identification de priorités par secteur.



✓ Juin 2023 : 4 cellules de proximité (1 par secteur).

Objectifs : A partir des priorités identifiées le 23 mai, préciser les objectifs opérationnels, les ressources mobilisables, les engagements des partenaires, les indicateurs de suivi.



Le 8 juin 2023 : Cellule de proximité Lac-Renardières- Coubertin

Le 15 juin 2023 : Cellule de proximité Ozon

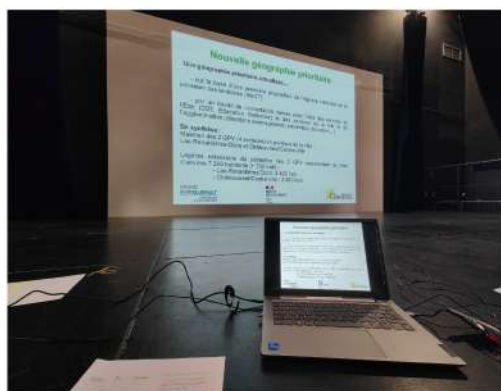
Le 27 juin 2023 : Cellule de proximité Châteauneuf

Le 29 juin 2023 : Cellule de proximité Centre- ville

40 à 60 personnes ont assisté à chaque temps de travail. Une synthèse des pistes opérationnelles (tableaux annexés au contrat de ville) a été communiquée dans les 15 jours à l'ensemble des acteurs, afin que les participants et excusés puissent abonder ou ajuster les propositions jusqu'à la fin de l'été.



Les grandes orientations du nouveau contrat désormais baptisé “quartiers 2030” ont été validées en comité de pilotage du 14 décembre 2023, puis présentées aux partenaires de terrain lors d’un premier “carrefour des quartiers” le 21 décembre 2023.



Le Carrefour des quartiers a réuni plus de 80 participants (partenaires institutionnels, associations de proximité, structures publiques ou privées implantées dans les quartiers, conseillers citoyens....).

2 | LE TERRITOIRE DE CHÂTELLERAULT ET SES QUARTIERS

2.1 Présentation du territoire

Châtellerault se situe en lisière du Poitou et de la Touraine. Aux portes de la région Nouvelle-Aquitaine, elle bénéficie d'un cadre paysager remarquable à la confluence de quatre rivières dont la Vienne, qui la traverse du Sud vers le Nord.

Située à 70 km de Tours et 30 km de Poitiers sur l'axe Paris-Bordeaux, Châtellerault est desservie par la ligne ferroviaire à grande vitesse Océane et par l'autoroute A 10, dont elle bénéficie de deux échangeurs. C'est une ville de taille intermédiaire.



Dotée de près de 32 000 habitants, elle est la ville-centre de l'agglomération de Grand Châtellerault, composée de 47 communes et 84 000 habitants.

Avec plus de 1000 ans d'existence, la Ville de Châtellerault a connu un tournant majeur dans son développement lorsqu'au XIX^{ème} siècle, la ville jusqu'alors très "bourgeoise", voit l'implantation sur les bords de la Vienne de la Manufacture d'Armes sur ordonnance royale.

La "Manu" a connu un développement rapide. A son ouverture en 1819, elle comptait près de 700 ouvriers. Moins d'un siècle plus tard, jusqu'à 8000 ouvriers travaillaient quotidiennement sur le site. Pendant 150 ans, ce site a largement contribué à faire prospérer et rayonner la ville. Dans les années 60,

un virage s'opère en France concernant l'armement et le nucléaire. La fabrication d'armes traditionnelles n'est plus à l'ordre du jour.

Après quelques années de mouvement social, la Manu fermera définitivement ses portes en 1968. De nombreux emplois s'arrêtent sur Châtellerault, impactant durement la dynamique économique de la ville, notamment de ses artisans et commerçants. Certaines compétences ont cependant pu se repositionner sur dans le secteur industriel (mécanique de précision, électronique...).

Châtellerault a su rebondir et s'imposer progressivement comme un bassin industriel de premier plan au sein de la Nouvelle-Aquitaine, avec la présence de plus de 500 entreprises, dont des sociétés spécialisées dans l'aéronautique et automobile (Thalès, Safran, Magneti-Marelli...).

La ville, riche de monuments historiques remarquables et d'un patrimoine industriel et civil, appartient au réseau national des villes "Pays d'art et d'histoire".

La ville de Châtellerault est inscrite dans l'agglomération de Grand Châtellerault. Depuis le 1er janvier 2017, elle comporte 47 communes pour près de 84 000 habitants (*Insee 2019*).

Sur le territoire intercommunal, seule la ville de Châtellerault possède des quartiers prioritaires. Des quartiers d'habitat social sont aussi présents sur la commune de Naintré, où nous pouvons trouver des caractéristiques proches de celles des quartiers prioritaires de Châtellerault, avec une moindre densité de population.

2.2 40 ans de politique de la Ville à Châtellerault

La politique de la ville créée dans les années 1980 a été très médiatisée et souvent source de critiques au motif de l'empilement des dispositifs et de leur complexité.

Elle est pourtant un laboratoire d'expérimentation hors pair et de mise en valeur de la créativité des quartiers. La politique de la ville est plus particulièrement connu à travers trois dimensions essentielles :

- la réhabilitation et la requalification de grands ensembles urbains,
- la prévention en réponse aux violences urbaines,
- les actions socio-éducatives et de levée des freins à l'insertion

Dès l'instauration de la politique de Développement Social des Quartiers (DSQ) au début des années 1980 par l'État et les Conseils Régionaux, la ville de Châtellerault a souhaité s'inscrire dans ce programme.

Cette politique visait à redonner une nouvelle image aux quartiers d'habitat collectif et à conforter le tissu social de ces quartiers en difficulté par des actions culturelles, sociales et économiques.

Pour Châtellerault, ces quartiers "en difficulté" étaient déjà ceux de la Plaine d'Ozon et des Renardières, qui cumulaient en effet des problèmes de logement dégradés, des problématiques sociales et éducatives.

La contractualisation entre l'État, la Région Poitou-Charentes et la Ville de Châtelleraut en 1984 devait permettre sur cinq années d'aboutir à des résultats face aux objectifs suivants :

- changer l'image des deux quartiers concernés,
- renforcer le développement social et lutter contre les handicaps socioculturels,
- améliorer le bâti et valoriser les espaces extérieurs.

Des moyens financiers spécifiques devaient permettre d'y concourir.

La politique de la ville et l'action contractualisée étaient officiellement lancées à Châtelleraut.

La politique de la Ville se poursuit en 1990 par la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation des quartiers d'Ozon et des Renardières par une convention de "Développement Social Urbain" (DSU) régie selon deux principes :

- la pluralité des niveaux d'interventions (quartier, commune, agglomération),
- la pluralité d'actions (économiques, sociales, culturelles, éducatives, sportives, de loisirs, ...).

La volonté était de prendre en considération les quartiers dans leur environnement global et leur rapport à la ville ou à l'agglomération.

Les quartiers d'Ozon et des Renardières sont reconnus Zone Urbaine Sensible (ZUS) à l'issue des analyses statistiques de l'INSEE en 1996. Cette reconnaissance permet la prise en compte prioritaire de leurs difficultés ; elle les marque aussi en même temps et pour de bon par effet de miroir comme des territoires "hors norme".

La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1996 (article 26) apprécie le degré de difficulté du quartier par la prise en compte des écarts avec la commune, l'agglomération et le niveau national selon les deux critères suivants : la présence de grands ensembles et la présence de quartiers dégradés.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (article 42) précise les "zones" caractérisées par la présence de gros ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. La revitalisation économique devient un thème central de la politique de la ville. Outre l'amélioration des conditions de vie quotidienne dans les quartiers et le renforcement de la paix sociale, l'objectif est le retour de l'activité économique et de l'emploi.

Les notions d'écart, de "déséquilibre", principalement évaluées au regard de la situation de l'habitation et du logement, officialisent en même temps les quartiers d'Ozon et des Renardières comme ce qui est dénommé communément "la zone".

Les années 1990 se poursuivent avec un fonctionnement par "zonage", c'est-à-dire par l'identification de zones rencontrant des difficultés particulières, pour lesquelles des moyens spécifiques peuvent être accordés.

Châtelleraut bénéficie alors du Pacte de Relance pour la ville en 1996, Ozon et les Renardières profitant d'un classement en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) en superposition des périmètres ZUS. Il s'agit des ZUS "confrontées" à des difficultés particulières appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales, et d'un indice synthétique.

Châtellerault profite également et depuis longtemps (1984) de la classification de l'Education Nationale, ZEP-REP (zone d'éducation prioritaire – réseau d'éducation prioritaire), puis RAR (réseau ambition réussite) pour le quartier d'Ozon, et RRS (réseau de réussite scolaire) pour les quartiers des Renardières et de Châteauneuf.

Au-delà des questions d'emploi et de logement, celle de l'insécurité urbaine est résurgente en matière de politique de la ville. Elle fait l'objet de dispositifs spécifiques à Châtellerault, comme ailleurs, dans les années 90.

Ainsi, les réponses proposées aux difficultés rencontrées veulent rapprocher les acteurs compétents, au travers notamment des contrats locaux de sécurité (Ex CSPD). Au niveau des dispositifs, les opérations "Ville, Vie, Vacances" (VVV) en 1995 sont mises en œuvre afin de prévenir l'errance des jeunes pendant les périodes de vacances scolaires.

Les émeutes urbaines du début des années 90 et de 2005 en France, qui ont contribué au développement puis au renouvellement de la politique de la ville, ont eu un écho modéré sur le territoire de Châtellerault.

En 2003, avec la loi du 1er août d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo, près de 500 quartiers sont reconnus quartiers PNRU visant à "*restructurer les quartiers classés en ZUS et à ce titre exceptionnel*". La politique du logement dans les quartiers défavorisés et marqués par les grands ensembles, amorcée dès les années 1970, se poursuit.

Toutefois elle évolue au fur et à mesure en n'étant plus uniquement tournée vers la seule amélioration des logements et des équipements individuels, mais davantage centrée sur la résidentialisation et le "vivre ensemble". Les logements, mais aussi et surtout les équipements publics et les aménagements urbains, sont au cœur des travaux.

Le quartier des Renardières a connu une opération de renouvellement urbain par la démolition de bâtiments de grande hauteur, la reconstruction d'une offre intermédiaire (mixité d'habitations individuelles et collectives), la requalification d'espaces, le réaménagement de la place du quartier, la valorisation de la maison de quartier. Certaines familles ont été relogées sur l'ensemble de la ville et notamment sur le quartier du Lac de la Forêt, à proximité des Renardières. Ce déplacement a pu précipiter les difficultés de ce quartier (augmentation des actes d'incivilités constatée).

En 2007, Châtellerault signe une convention "Opération de Rénovation Urbaine" de son quartier de la Plaine d'Ozon, pour cinq ans. Ce projet est défini suite aux constats cumulés de difficultés en termes d'habitat et de sécurité, et représentées par des indicateurs de pauvreté et d'exclusion alarmants. Cette opération (ANRU 1) pour un montant d'environ 100 Millions d'euros, a permis une restructuration en profondeur du quartier par l'aménagement des espaces publics, la démolition et la requalification de nombreux logements vétustes du parc social et enfin, la mise en œuvre opérationnelle du principe de résidentialisation. L'amélioration des équipements socio-culturels a également été intégrée à cette opération, notamment par la construction d'un nouveau CSC d'Ozon adapté aux pratiques et par la création d'un accueil de loisirs répondant à la forte demande des quartiers Sud.

Cette opération a également été l'opportunité d'initier, en cohérence avec la Politique de la Ville la Gestion Urbaine de Proximité, d'abord pour le strict quartier d'Ozon, pour ensuite la déployer dans l'intégralité des QPV.

Près de 15 ans après la fin de cette opération, l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants sont indéniables. Les aménagements réalisés notamment en bords de Vienne, dans le parc Sudreau, ou encore la création de nombreuses aires de jeux et autre jardin partagé en témoignent.

En 2006, la politique de la ville connaît une nouvelle transition : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) succèdent aux Contrats de Ville.

Les circulaires de la DIV des 5 juillet, 15 septembre et 2 octobre 2006, identifient effectivement des quartiers dits "CUCS" établis à partir d'indicateurs appréciés à une échelle infracommunale (unités IRIS de l'INSEE) et répartis en 3 groupes selon leur niveau de priorité.

La ville de Châtelleraut est signataire d'un CUCS pour ses quartiers d'Ozon et des Renardières identifiés en priorité 1, et pour Châteauneuf identifié en priorité 3. Il s'agit bien de recentrer l'action sur les quartiers sensibles, et non plus comme dans la génération des contrats de ville 2000-2006, de traiter de l'exclusion sociale et territoriale. La communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais est signataire au côté de la Ville de Châtelleraut, de l'État et des autres partenaires locaux.

Alors que la politique de la ville resserre d'un côté les territoires d'intervention, elle ouvre ici localement la portée du dispositif à l'agglomération. Les groupements de communes sont effectivement compétents en matière de politique de la ville. Ceci s'explique particulièrement dans les grandes agglomérations, où les banlieues cumulent des difficultés.

Les cinq priorités nationales d'intervention sont reprises à Châtelleraut pour définir les orientations locales :

- accès à l'emploi et développement économique,
- amélioration du cadre de vie,
- réussite éducative,
- citoyenneté et prévention de la délinquance,
- santé,

tandis que sont affirmés des objectifs transversaux (la lutte contre les discriminations, et le lien social).

En 2006, la ville de Châtelleraut s'engage également dans le Programme de Réussite Éducative visant à accompagner les enfants et adolescents de 2 à 16 ans, qui présentent des signes de fragilité, à travers un soutien personnalisé. Ce dispositif vient en complément du CUCS et des actions ZEP puis RAR (en 2006) de l'Education Nationale, couvrant les mêmes territoires : Ozon, Renardières et Châteauneuf...

Il se caractérise par une approche individualisée des prises en charge et par la formalisation du partenariat de terrain (sous forme d'équipes pluridisciplinaires de soutien).

Un travail de redéfinition de l'éducation prioritaire a été mené, complémentaire au travail mené au titre de la politique de la ville. La refondation de l'éducation prioritaire amènera quelques années plus tard au classement REP et REP+ actuel, avec les collèges J. Macé (REP) et G. Sand (REP+) en établissement de référence. Actuellement, plus de 80 % des effectifs scolaires de Châtelleraut sont classés en REP ou REP+.

En 2008, la ville de Châtelleraut se mobilise dans le dispositif Atelier Santé ville, ayant pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la ville.

Cette démarche consiste en la coordination des acteurs de santé pour agir sur certaines priorités. En 2007 les 4 priorités identifiées étaient : l'accès aux soins, l'alcool, l'hygiène de vie, les violences intra-familiales.

Ces objectifs ont été intégrés progressivement au Plan Local de Santé Publique de la commune, puis au contrat local de santé.

En 2013, et en préparation de la prochaine contractualisation de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la Ville de Châtelleraut, porteuses du CUCS, ont eu la volonté d'avoir une approche renouvelée pour la lecture des difficultés des quartiers prioritaires.

En effet, depuis 2000, les difficultés ont été affichées sur les trois îlots : Ozon, Renardières et Châteauneuf.

Toutefois, au regard d'autres politiques publiques que la seule politique transversale de cohésion sociale, d'autres îlots recensaient des difficultés importantes, comme le centre-ville de Châtelleraut.

Ainsi, alors que le message national incitait à la rationalisation pour une réduction du nombre de quartiers prioritaires, la volonté et le pari des collectivités d'une part et de l'État représenté par la Sous-Préfecture d'autre part, ont été d'objectiver tous les territoires pensés à priori comme étant en difficulté.

Un travail collaboratif a été mené entre les services municipaux, communautaires et ceux de l'État, afin de préciser les enjeux et les délimitations d'un périmètre cohérent à Châtelleraut, ce qui a permis d'obtenir la validation des deux quartiers correspondant à cinq îlots en politique de la ville.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a marqué une nouvelle étape en matière de zonage (suppression des ZUS) Elle définissait trois piliers d'intervention (le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale), auxquels s'ajoutaient quatre thématiques transversales (la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté).

Les attentats de janvier et de novembre 2015 ont amené les pouvoirs publics à s'interroger sur le fondement de leurs actions, aussi bien les politiques d'éducation, de sécurité, que celles de la politique de la ville, pour ne citer que celles-ci, ont à préciser et à assumer les fondements de leurs actions au profit de tous les habitants des territoires. La Secrétaire d'État à la ville a annoncé le 27 janvier 2015 lors de ses vœux à la presse sa volonté d'inscrire un autre pilier dans l'élaboration des contrats de ville : les valeurs de la république et la citoyenneté.

Les contrats de ville en 2015, ont vu naître les conseils citoyens. Cette instance composée des habitants et acteurs socio-économiques des quartiers devant apporter la parole citoyenne dans les instances du contrat de ville et s'engager dans leur quartier pour croiser avec les professionnels les regards et

concourir à conduire les projets des quartiers. À Châtellerault comme ailleurs en France, les conseils citoyens ont peiné à trouver leur place et à peser dans le réseau d'acteurs de la politique de la ville. Après cette première expérience, des leçons ont été tirées et le nouveau contrat de ville doit permettre de réinstaller cette instance au plus près de la dynamique de développement local.

Dans le cadre de l'ANRU 2, le quartier Lac- Renardières a été retenu au titre du NPNRU pour une opération d'intérêt régional (OIR). Après une large réflexion menée entre les partenaires, une première convention a vu le jour en 2018 pour une opération contractualisée de 2018 à 2024 pour un investissement de près de 30 Millions d'euros. Au delà, une restructuration massive du réseau viaire et la requalification thermique et patrimoniale de 180 logements du parc social, cette opération, à la différence de l'ANRU 1, a notamment mis l'accent sur la réhabilitation des équipements socio-culturels et éducatifs par la réhabilitation de l'ALSH enfance/familles, la création d'un Tiers-lieu culturel "la cabane du Lac", la création d'un secteur jeunes ou encore la requalification de l'école Léo Lagrange. La collectivité et les bailleurs ont été particulièrement attentifs aux problématiques de développement durable. En effet, l'intégralité des équipements et logements réhabilités ont bénéficié de travaux d'amélioration de la performance thermique afin de répondre aux enjeux actuels de maîtrise des coûts de fonctionnement et assurer aux usagers et locataires un confort d'été et d'hiver. La dynamique de GUSP a été fortement impliquée tout au long de l'opération de rénovation urbaine par la réalisation de petits aménagements, la création d'un jardin partagé, la mise en œuvre de divers chantiers loisirs et d'insertion en lien avec la maison de quartier et l'équipe de prévention spécialisée.

En 2019, le gouvernement a souhaité que les territoires en politique de la ville travaillent sur un avenant de prolongation du contrat de ville pour la période 2020-2022 (ou protocole d'engagement renforcé et réciproque) ayant pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

A Châtellerault, cette démarche a permis de mener une évaluation à mi parcours du contrat de ville. Elle a réaffirmé les priorités définies en 2014. Une attention particulière a été portée sur l'îlot Coubertin, au sud du quartier Renardières. Il a été collectivement décidé de le placer en "territoire de veille".

La crise sanitaire de 2020 et ses conséquences ont touché plus durement les habitants les plus en fragilité, notamment dans les quartiers prioritaires : difficultés socio-économiques renforcées, difficultés scolaires des enfants voire déscolarisation, tensions et violences intrafamiliales, fragilité psychique et de santé, rupture de droits liée à la fermeture de services publics et l'accélération de la dématérialisation...

En 2022, compte tenu des défis à relever suite à la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de proroger une nouvelle fois le contrat de ville d'une année, jusqu'à fin décembre 2023. Dans le même temps, les territoires ont été invités à conduire une évaluation finale des contrats de ville, pour tirer les enseignements de la période 2015-2022, avant d'amorcer les travaux d'une nouvelle contractualisation. Les copilotes de Châtellerault ont initié au premier semestre 2023 des travaux d'élaboration du futur contrat "engagements quartiers 2030", à partir des besoins identifiés par les habitants, puis retravaillé par les associations et partenaires institutionnels.

En juin 2023, à la suite de la mort de Nahel Merzouk à Nanterre le 27 juin, une vague d'émeutes a progressivement touché un certain nombre de quartiers français. La Ville de Châtellerault, d'ordinaire peu concernée par des violences urbaines, a été impactée dans le quartier d'Ozon, avec l'incendie d'une barre commerciale en cœur de quartier la nuit du 29 juin 2023. Cette barre commerciale, place Churchill, comportait une douzaine de commerces et une agence postale.

Les habitants, déjà impactés les mois précédents par la fermeture progressive du centre socio-culturel de la plaine d'Ozon, ont été très marqués par ces événements, venant affaiblir les commerces et services de proximité.

A la fin de l'été, un autre événement tragique est survenu dans le quartier d'Ozon, avec la mort d'un jeune homme poignardé sur fond de tensions communautaires.

Les tensions ont été très vivement ressenties durant plusieurs semaines après la rentrée.

Les concertations auprès des habitants ayant été conduites avant l'été, les sujets de sécurité et de tranquillité publique n'avaient pas été cités comme prioritaires.

Afin de prendre en compte le vécu des habitants, ces questions ont été réintégrées comme l'un des axes transversaux à prendre en compte pour le contrat de ville 2024-2030.

Châtellerault est fortement engagée depuis 40 ans dans la dynamique de la Politique de la Ville. Ce sont autant d'actions et de projets d'envergure qui ont été menés en faveur du développement local et social des quartiers prioritaires. Ce sont également des dispositifs et des démarches, dont certains cités précédemment, se succèdent ou se cumulent depuis de nombreuses années sur notre territoire, celui d'une ville déjà bien outillée : CLAS, PRE, ASV/CLS, CLSPD, PRU, GUSP, Action cœur de ville, colos apprenantes, quartiers d'été, Cité éducative (...).

A travers tous ces dispositifs, la mobilisation pour les quartiers est forte et tous les champs d'intervention sont balayés. Bien évidemment, le territoire doit pouvoir élaborer des stratégies durables et solides. C'est notamment autour des coopérations, de la capacité des acteurs locaux à faire ensemble, et de la bonne intégration des quartiers au sein de la ville et de son agglomération, que les quartiers trouveront leurs réponses et la dynamique voulue par la politique de la Ville pour réduire avec ambition les déséquilibres.

2.3 Quelques données clés des quartiers prioritaires

Nous pouvons observer et analyser la situation des quartiers prioritaires aux regards des données chiffrées recueillies à l'occasion de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 réalisée en 2022.

Ces données concernent la situation démographique et socio-économique des quartiers prioritaires de Châtellerault. Elles apportent des informations quantitatives quant à la situation des habitants des deux quartiers Ozon-Lac-Renardières et Châteauneuf Centre-ville.

Ces données ont principalement été fournies par le cabinet Compas¹ ou issues de la plateforme du Système d'information géographique de la politique de la ville (SIG-Ville). Une majeure partie des données proviennent de l'INSEE (données 2017 et 2018). Quelques données plus récentes ont été retenues lorsque celles-ci étaient disponibles (2020). Les partenaires locaux ont été sollicités pour agréger des informations complémentaires (Éducation Nationale, Pôle Emploi, Mission locale...). Enfin, ces éléments ont pu être croisés avec de récents diagnostics menés sur le territoire Châtelleraudais : Stratégie territoriale de prévention de la délinquance, Analyse des besoins sociaux, diagnostic Cité éducative, diagnostic jeunesse...

L'analyse des caractéristiques du territoire a été enrichie d'éléments plus qualitatifs issus d'informations collectées par les partenaires institutionnels, professionnels de terrain et recueillies auprès des habitants des quartiers prioritaires.

2.3.1 Dynamiques de peuplement

Plus d'un habitant sur cinq de la ville de Châtellerault réside en quartier prioritaire

Evolution de la population des quartiers en politique de la ville entre 2013 et 2018

Territoires	Nb d'habitants	Part parmi l'ensemble des QPV de en %	Evolution 2013/2018	
			En nb	En %
Lac Renardières Ozon	4 175	61,1	-95	-2,2
Châteauneuf Centre Ville	2 659	38,9	+60	+2,3
QPV de Grand Châtellerault	6 834	100	-35	-0,5
QPV de France métropolitaine	4 829 250	-	-26 796	-0,6
Grand Châtellerault	84 098	-	-147	-0,2
Nouvelle-Aquitaine	5 979 778	-	+135 601	+2,3

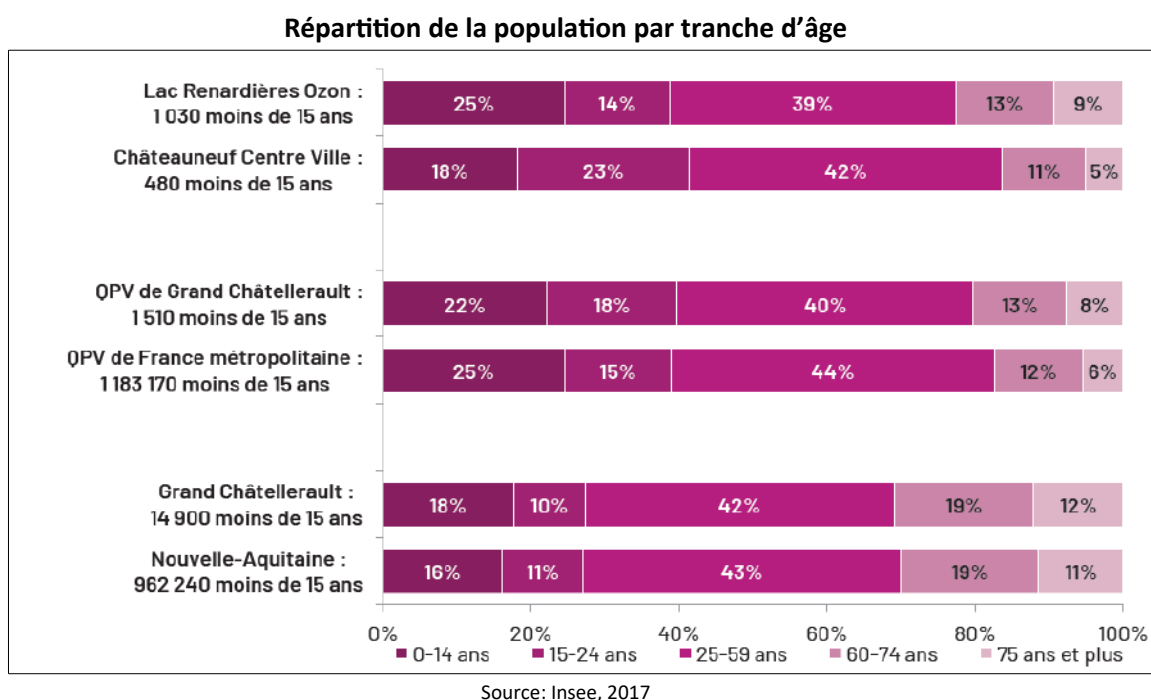
Source: Insee, Population municipales de 2013 à 2018

Châtellerault compte 31 284 habitants au recensement 2024. La population des quartiers prioritaires de Grand Châtellerault était estimée à **6834 habitants** en 2018 (source Insee), représentaient **21,5 %** des habitants de la ville, soit plus d'**un habitant sur cinq**. Il est a relever que cette proposition est en augmentation en 2024, avec l'extension de la nouvelle géographie prioritaire. Une grande **majorité** de ces habitants (**61% en QPV**) résident dans le quartier sud « Lac-Renardières-Ozon » qui compte près de 4200 habitants. Le quartier « Châteauneuf Centre-Ville » dénombre quant à lui près de 2700 habitants (**39 % des habitants en QPV**). Les dynamiques de peuplement des quartiers prioritaires de la ville de Châtellerault sont légèrement **contrastées**. Entre 2013 et 2018, l'**évolution** de la population dans le quartier du sud **Lac-Renardières-Ozon** est **négative** (- 2,2%). Cela peut notamment s'expliquer par le relogement effectué dans le cadre de

1 Compas

la rénovation urbaine du quartier d'Ozon, dont les dernières opérations ont été effectuées sur cette période. Le quartier « **Châteauneuf Centre-Ville** » observe quant à lui une **évolution positive** de sa population (+ 2,3 %). Un **regain d'attractivité** est donc observé sur ce quartier nord ces dernières années.

Des quartiers « jeunes »...



Dans les quartiers politique de la ville de Châtelleraut, la répartition de la population par classe d'âge est globalement équivalente aux quartiers prioritaires de France métropolitaine. Les écarts sont en revanche importants entre les quartiers populaires et le reste de l'agglomération.

La part des 0-24 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est importante, soit en moyenne de 40 %. Elle est de 28 % au sein de Grand Châtelleraut.

Le quartier Lac-Renardières-Ozon dénombre une proportion plus importante de 0-14 ans (25%) que le quartier Châteauneuf Centre-Ville comptant 23 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Cette tendance d'une **sur-représentation des jeunes adultes**, déjà observée en 2010 (données du recensement utilisées dans le contrat de ville 2015-2020), se confirme notamment dans le centre-ville de Châtelleraut.

La population de moins de 20 ans est en **augmentation** en comparaison de la population âgée. Ainsi il y a **1,5 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut**. La population jeune constitue un public ayant des besoins très hétérogènes : bon déroulement de la scolarité et des études, intermodalité des transports, offre de loisirs, insertion professionnelle, modes de garde de jeunes enfants....

Indices de jeunesse et évolution des générations âgées

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
Lac Renardières Ozon	1 321	 1,4	551	392	 1,4
Châteauneuf Centre Ville	737	 1,7	300	133	 2,3
OPV de Grand Châtelleraut	2 050	 1,5	846	521	 1,6
OPV de France métropolitaine	1 482 864	 1,8	563 413	260 401	 2,2
Grand Châtelleraut	19 657	 0,7	16 343	10 091	 1,6
Nouvelle-Aquitaine	1 309 038	 0,7	1 137 589	683 291	 1,7

Source: Insee, 2017

La part des plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires est globalement **plus faible** (21%) que sur le reste de la ville et de l'agglomération (31 %). De même, la part de plus de 75 ans reste modérée (8 % en moyenne).

Il faudra néanmoins anticiper, à l'horizon 2030, le **vieillessement global des habitants** dans les quartiers populaires de la ville, posant des questions d'autonomie dans l'accès aux services de base, de déplacements, d'isolement, d'accès aux droits...

L'évolution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi les personnes seules a **fortement augmenté** dans le quartier **Lac-Renardières-Ozon** (+ 13,4 % entre 2011 et 2017) avec un taux global de 24 %, bien au-dessus de l'évolution moyenne des quartiers prioritaires de France Métropolitaine (+9,8 %). Alors que le quartier Châteauneuf Centre-Ville subi une baisse de -2,5 % avec un taux de 9,4 % pour cette même période, selon l'Insee.

Au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut, la plupart des personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules sont **des femmes**. Cette part est de 91 % sur le quartier Châteauneuf Centre Ville et de 87 % sur le quartier Lac-Renardières-Ozon. En comparaison, cette part n'est que de 77 % pour l'agglomération de Grand Châtelleraut.

L'indice d'évolution des générations (apport de la population âgée de 60-74 ans sur celle âgée de 75 ans et plus) indique une part **importante des personnes âgées de 75 ans et plus dans les années à venir**, notamment dans le quartier prioritaire de Châteauneuf Centre-Ville. En effet, les 60 -74 ans sont 2,3 plus que les 75 ans et plus. L'évolution de cet indice révèle un enjeu important à la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir.

Une présence modérée de personnes de nationalités étrangères, mais en augmentation

Part des personnes de nationalité étrangère dans la population

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population en %	Evolution 2011/2017		
			En nb	En %	
Lac Renardières Ozon	785		18,8	+187	+31,3
Châteauneuf Centre Ville	343		12,9	+130	+60,9
QPV de Grand Châtelleraut	1 128		16,5	+317	+39,1
QPV de France métropolitaine	1 091 411		22,6	+188 186	+20,8
Grand Châtelleraut	2 784		3,3	+743	+36,4
Nouvelle-Aquitaine	280 841		4,7	+55 074	+24,4

Source: Insee, estimation démographique 2011 et 2017

La proportion des personnes de nationalité étrangère dans la population des quartiers prioritaires de Châtelleraut est de **16,5 %** (contre 22,6 % dans les quartiers de France métropolitaine).

Cette **proportion est plus forte** dans le quartier **Lac-Renardières-Ozon** (près de 19%), localement reconnue comme le quartier qui reflète **la plus grande diversité**. Il accueillerait plus de 40 nationalités différentes. La part des personnes de nationalité étrangère serait de seulement 13 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

L'**évolution** des personnes étrangères entre 2011 et 2017 est nettement **supérieure** au reste des quartiers de France métropolitaine. En effet, tandis que l'évolution dans les quartiers populaires de France est de +21 %, elle a évolué de +39 % dans les quartiers de Châtelleraut, dont une **augmentation de personnes de nationalité étrangère de près de 61 % dans le quartier « Châteauneuf Centre-Ville »**.

Il convient d'interpréter ces données avec grande précaution, car le nombre de personnes reste limité : cela représente 343 personnes dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville en 2017. Ces données confirment **l'importance d'œuvrer pour une politique locale d'intégration forte et coordonnée** : dispositifs d'acquisition des savoirs et de lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement dans l'accès aux droits, l'accompagnement renforcé à la parentalité, dispositif d'insertion, lutte contre les discriminations et le vivre ensemble...

Une part très importante de familles monoparentales

40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, contre 15 % pour l'ensemble des parents en couple (Insee, 2018). Il est important de noter que l'appellation « famille monoparentale » concerne à plus de 85 % des femmes seules élevant un ou plusieurs enfants. Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères et une baisse notable du niveau de vie.

Part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point
Lac Renardières Ozon	420	25,5	+0,2	62,0	+4,7
Châteauneuf Centre Ville	200	15,5 -0,2		63,1	+4,6
QPV de Grand Châtelleraut	620	21,1 -0,2		62,4	+4,1
QPV de France métropolitaine	298 934	19,2 -1,4		44,4	+1,0
Grand Châtelleraut	2 793	17,1 +0,4		33,0	+4,1
Nouvelle-Aquitaine	167 260	14,0 -1,5		30,4	+1,8

Source: CNAF, 2016 et 2020

La monoparentalité connaît des **situations contrastées** dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Selon la Caisse d'Allocation Familiale, en 2020, le quartier Châteauneuf Centre-Ville recense une part de familles monoparentales de 15,5 % alors que le quartier sud, **Lac-Renardières-Ozon** recense une **forte part de 25,5 %, soit 10 % de plus**.

Au sein des quartiers politique de la ville de France métropolitaine, cette part s'élève à 19 % en moyenne contre 14 % au niveau de la région Nouvelle Aquitaine. On constate une **surreprésentation de familles monoparentales** dans les quartiers prioritaires, notamment dans le quartier sud pour Châtelleraut. L'évolution entre 2016 et 2020 n'est pas significative.

Une population féminine au sein des quartiers prioritaires en légère diminution

Part des femmes dans la population

territoire	01/01/2011	01/01/2017
Ensemble des QP - CA Grand Châtelleraut	n.d.	52,7
Châtelleraut - Châteauneuf Centre Ville	52,0	47,9 (-4,1)
Châtelleraut - Lac Renardières Ozon	56,2	55,8 (-0,4)
CA Grand Châtelleraut	51,6	51,6 (-0,0)
QP de France métropolitaine	52,1	51,9 (-0,2)

Source: Insee, Estimations démographiques 2017

Selon l'Insee (2017), la **part de la population féminine** sur l'ensemble des deux quartiers prioritaires de Châtelleraut est de **52,7 %**. Ce taux est proche de la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine et de l'agglomération.

Les données 2017 démontrent cependant un écart concernant la répartition de la population féminine selon les quartiers prioritaires. En effet, la **part de femmes est plus importante dans le quartier Lac Renardières Ozon (56%)** que dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville (48%). Par ailleurs, bien que la part des femmes dans la population de Grand Châtelleraut soit restée stable entre 2011 et 2017, on constate une diminution de 4 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

2.3.2 Le développement économique et l’emploi

Un taux d’emploi qui reste faible dans les quartiers prioritaires et un écart qui persiste entre les femmes et les hommes

L’inactivité, c’est-à-dire la situation des personnes n’étant ni en emploi, ni au chômage est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires en France. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans considérées comme en âge de travailler, le taux d’inactivité dépasse en général les 40% (données Insee 2017).

60 % des 15-64 ans des quartiers prioritaires de Châtelleraut sont sans emploi

Part des 15-64 ans ayant un emploi					
Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en %	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point	
Lac Renardières Ozon	786	32,9	30,0	-6,3	
Châteauneuf Centre Ville	902	49,0	45,1	-7,1	
QPV de Grand Châtelleraut	1 687	39,9	35,9	-8,0	
QPV de France métropolitaine	1 348 810	45,0	40,2	-10,1	
Grand Châtelleraut	31 515	63,4	61,1	-4,3	
Nouvelle-Aquitaine	2 315 517	64,1	61,9	-4,8	

Source: Insee, 2017

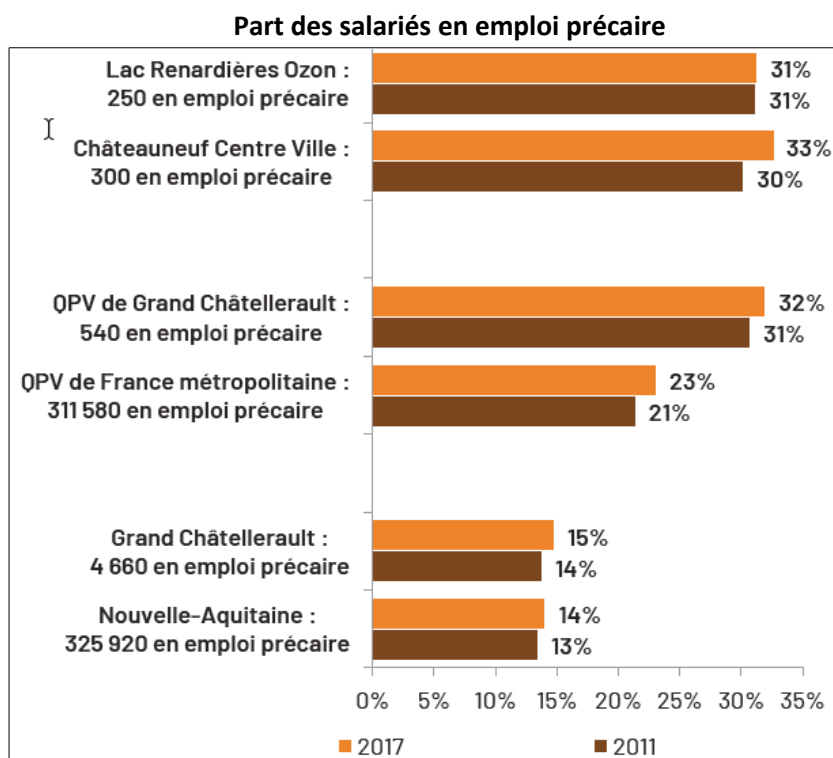
Selon l’Insee (2017), la part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi était de 40 % sur l’ensemble des quartiers prioritaires de Châtelleraut en 2017. Ce taux est moins élevé que dans les quartiers prioritaires de France (45%). On observe un **taux d’emploi plus particulièrement faible dans le quartier Lac Renardières Ozon (33 %)**, par rapport au quartier Châteauneuf Centre-Ville (49%).

8 points d’écart entre le taux d’emploi entre les femmes et les hommes

L’écart moyen entre le taux d’emploi des hommes et des femmes est de 4,3 % dans l’agglomération de Châtelleraut. Au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut, on constate un **écart plus important (+ 8 points)**. Dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine, le taux d’emploi des femmes est en moyenne inférieur de 10 points à celui des hommes.

Des emplois plus précaires au sein des quartiers prioritaires

L’emploi précaire constitue un **enjeu fondamental**, illustrant des conditions de vies plus difficiles et de plus grandes fragilités pour les habitants des quartiers prioritaires.



Source: Insee, estimations démographiques, 2011 et 2017

L'emploi précaire au sein des quartiers politique de la ville de Châtelleraut est l'un des plus importants de la région Nouvelle-Aquitaine. Selon l'Insee (en 2017), il représente environ **32%** des emplois dans les quartiers. En comparaison, cette part ne représente que 23 % au sein de tous les quartiers prioritaires de France métropolitaine, et 15 % des emplois de Grand Châtelleraut.

En termes d'évolution, si l'on constate une situation stable sur le quartier Lac-Renardières-Ozon (31 %), le taux d'emploi précaire entre 2011 et 2017 évolue de +3 % pour le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

Demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires, des données contrastées

Note méthodologique :

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Les données décrivant les caractéristiques (sexe, nationalité, diplôme et durée du chômage) se rapportent aux Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) des catégories ABC au 31/12/2020. Les évolutions du nombre de DEFM sont calculées au 3^{ème} trimestre entre 2016 et 2021.

Caractéristiques des DEFM de catégories ABC

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2020	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
Lac Renardières Ozon	702	47,6	18,8	29,8	11,5	26,5
Châteauneuf Centre Ville	458	41,3	27,9	15,9	18,6	22,7
QPV de Grand Châtelleraut	1 160	45,1	22,4	24,3	14,3	25,0
QPV de France métropolitaine	743 100	46,0	15,2	31,7	18,7	28,4
Grand Châtelleraut	7 097	52,4	19,5	7,9	20,8	28,1
Nouvelle-Aquitaine	217 784	50,8	17,3	16,6	35,0	26,1

Source: Insee, Pole emploi, 31/12/2020

Selon les données annuelles de Pôle Emploi, en 2020, le nombre de DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) de catégories ABC au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut était de 1160 personnes, dont 702 provenant du quartier Lac-Renardières-Ozon et 458 dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

Selon les caractéristiques de la population et/ou les quartiers prioritaires, les données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont contrastées (4 à 9 % d'écart d'un quartier à l'autre, un écart à la moyenne nationale des QPV plus ou moins prononcé).

On constate par exemple que la **part des hommes** chez les DEFM est **légèrement sur-représentée** dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut. La situation est plus marquée dans le quartier **Châteauneuf Centre-Ville**.

La **part des DEFM des moins de 26 ans au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut est particulièrement marquée (22,4 %)**, notamment dans le **quartier de Châteauneuf Centre-Ville (28%)**. Ce taux est supérieur de 12 points à la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

En revanche, la part des DEFM étrangers, ayant un diplôme de bac + 2 mais aussi la part des DEFM de plus de 2 ans est plutôt moins importante dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut que dans la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans dans le quartier Châteauneuf - Centre-ville entre 2016 et 2021

Evolution des DEFM

Territoires	DEFM catégorie A au 3 ^{ème} trim. 2021	Evolution 3 ^{ème} trim. 2016/2021		DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 3 ^{ème} trim. 2021	Evolution 3 ^{ème} trim. 2016/2021	
		En Nb	En %		En Nb	En %
Lac Renardières Ozon	423	-57	-11,9	126	-9	-6,7
Châteauneuf Centre Ville	254	-9	-3,4	116	+29	+33,3
QPV de Grand Châtelleraut	677	-66	-9,9	242	+20	+9,0
QPV de France métropolitaine	472 238	-50 922	-9,7	109 570	-8 134	-6,9
Grand Châtelleraut	3 415	nd	nd	1 389	nd	nd

Source: Insee, Pôle Emploi données trimestrielles, 3^{ème} trim. 2016 et 2021

Le nombre de DEFM, en baisse ces dernières années dans les quartiers prioritaires de France, a connu plusieurs soubresauts depuis le début de la crise sanitaire au premier trimestre 2020. A Châtelleraut, cette **évolution est plus marquée chez les moins de 26 ans**, posant la question de l'accès ou du retour vers l'emploi de ces jeunes une fois la crise sanitaire terminée.

L'effectif des demandeurs d'emploi en catégories ABC de moins de 26 ans entre 2016 et 2021 a connu une **augmentation de 9 %** en moyenne au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut. On constate une **augmentation de 33 % sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville**. Les effectifs étant très restreints (+29 demandeurs d'emploi), il convient d'interpréter ces données avec prudence. Le quartier sud Lac Renardières-Ozon connaît une légère baisse d'environ 7%, comparable à la baisse observée dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine.

Fort contraste sur la création d'entreprise et l'auto-entrepreneuriat dans les quartiers

Les établissements et auto-entrepreneurs du territoire

Territoires	Les établissements		Les auto-entrepreneurs	
	Nb	Taux de création au cours de l'année 2019 en %	Nb parmi les créations d'établissements	Taux d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises en %
Lac Renardières Ozon	130	 30,8	30	 75,0
Châteauneuf Centre Ville	404	 13,4	37	 68,5
OPV de Grand Châtelleraut	534	 17,6	67	 71,3
OPV de France métropolitaine	235 856	 26,8	42 760	 67,6
Grand Châtelleraut	5 062	 13,9	452	 64,2
Nouvelle-Aquitaine	151 273	 17,2	15 211	 58,4

Source: Sirene, 2020

On observe depuis de nombreuses années **une dynamique intéressante** concernant la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires avec un taux de création de 2,2 % sur sa population active contre 1,7 % en moyenne en France (source Bpifrance). Pour une partie des habitants, devenir indépendant est toutefois moins un choix qu'une nécessité, permettant ainsi d'échapper au chômage. En 2020, 534 établissements sont implantés dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut (en grande majorité en Centre-Ville). Parmi ces établissements, 71 % ont été créés au cours de l'année 2019.

Le **taux de création d'activité** dans les quartiers de Châtelleraut est en moyenne inférieur de 9 % à la création d'activité observée dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine (27 %). Ce taux est cependant **très contrasté d'un quartier à l'autre**. Bien que le nombre d'entreprises créées soit plus important dans le quartier nord Châteauneuf Centre-Ville, le taux de création est plus de **2 fois supérieur dans le quartier Lac Renardières Ozon (31%)**.

La vacance commerciale dans les quartiers prioritaires²

La **vacance commerciale**, désignant les locaux commerciaux non exploités, est à la fois un marqueur de la dévitalisation et un des principaux symptômes **révélateur des difficultés** que traversent de nombreuses villes petites ou moyennes, ainsi que les quartiers prioritaires.

La **vacance commerciale** sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut était de 20 % en moyenne en 2018, dont 18 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville et 33 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon. On constate une forte **augmentation (+10 %)** de la vacance commerciale entre 2015 et 2019 sur le **quartier sud** alors que le quartier Châteauneuf Centre-Ville obtient une baisse de 3 % de sa vacance commerciale.

2.3.3 Cadre de vie et renouvellement urbain

La structure des ménages dans les quartiers prioritaires se distingue par une présence prononcée de ménages isolés et de familles nombreuses. Cette polarisation conduit à des **besoins très spécifiques** en matière de logement.

Bien que le logement social soit plus présent dans ces territoires, permettant de limiter les dépenses des ménages, l'adéquation entre les besoins et l'offre de logement n'est pas parfaite et débouche fréquemment à une sur-occupation des logements. Cette situation, croisée avec la qualité dégradée de certains logements, a été particulièrement difficile à vivre durant les périodes de confinement vécues en 2020 et 2021.

Logements sociaux : un fort contraste entre les deux quartiers prioritaires

Un parc social peu tendu, avec une forte mobilité et une vacance localisée

	Nombre de LLS	Loyer moyen	Nombre de LLS vacants	Taux de vacance	Taux de mobilité en 2018
Châtelleraut	3605	4,8	145	4,2%	14,2%
Dont Châteauneuf-Centre-Ville	434	5,2	39	9,0%	33,7%
Dont Lac-Renardières-Ozon	1911	4,6	89	4,7%	11,6%
Naintré	248	5,1	1	0,4%	12,9%
Cenon-sur-Vienne	91	5,5	0	0,0%	11,0%
La Roche-Posay	83	5,2	1	1,2%	11,0%
Bonneuil-Matours	80	5,4	0	0,0%	8,8%
Vouneuil-sur-Vienne	76	5,5	0	0,0%	11,8%
Ingrandes	75	4,2	0	0,0%	25,7%
Dangé-Saint-Romain	59	4,9	0	0,0%	8,6%
Lencloître	57	5,3	0	0,0%	14,0%
Autres communes	531	5,3	9	1,7%	15,6%
Grand Châtelleraut	4822	4,9	155	3,3%	14,0%

Source: RPLS 2019

Grand Châtelleraut compte 4 822 logements sociaux HLM en 2019, soit 13.1% du parc des résidences principales de l'agglomération. Au sein de cet ensemble, la ville centre concentre 3605 logements (74 %).³ Châtelleraut compte 29% de logements sociaux au sein de son parc de résidences principales (cf. SRU).

² Données issues de Grand Châtelleraut, service économique.

³ Source : Convention intercommunale d'attribution (CIA) de l'agglomération de Grand Châtelleraut – avril 2021

Les logements sociaux de la ville centre sont situés en grande majorité au niveau des quartiers prioritaires. Selon les données RPLS⁴ 2019, plus de 65 % des logements sociaux de la ville sont en quartiers prioritaires : 1911 logements dans la zone sud Lac-Renardières-Ozon et 434 dans le quartier nord Châteauneuf Centre-Ville.

On observe que le **taux de vacance**, de 3.3% en moyenne (4.4% à l'échelle du département) est particulièrement **élevé** à Châtelleraut, notamment dans le **quartier Châteauneuf Centre-Ville**. De plus, le **taux de rotation** est de 14.0% en moyenne pour l'agglomération (13,7% à l'échelle départementale). Là encore, le quartier Châteauneuf Centre-Ville comporte le taux de mobilité le plus élevé.

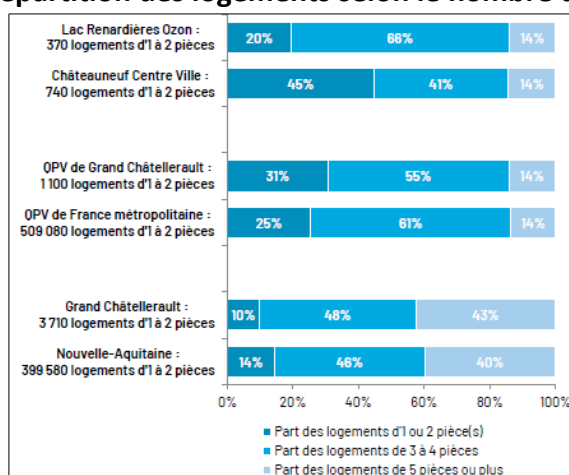
88,5 % de locataires en quartiers prioritaires de Châtelleraut.

Selon l'Insee, **86 % des habitants de Châteauneuf Centre-Ville et 91 % des habitants du quartier Lac-Renardières-Ozon sont locataires de leur logement** (données de 2017). Ces chiffres sont en augmentation depuis 2014, avec une hausse de 10 % sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville et de 2 % sur le quartier Lac-Renardières-Ozon. Ces **taux très élevés** de locataires sur ces quartiers peuvent s'expliquer par la difficulté pour ces ménages à devenir propriétaire (ressources financières insuffisantes, refus d'obtention de prêt, coût de l'immobilier trop onéreux).

Si l'on observe la part des logements sociaux de chaque quartier, le **quartier Lac-Renardières-Ozon recense 94 % de part de logements sociaux** sur l'ensemble des résidences principales (données 2017 SDES et Insee). Pour le quartier Châteauneuf Centre-ville, ce taux n'est que de 27 %. Contrairement au quartier Lac-Renardières-Ozon où le nombre de logements sociaux est très important, le quartier de Châteauneuf Centre-Ville ne dispose pas d'une quantité aussi importante ; les bailleurs sont essentiellement privés.

Une majorité de logements de 3 à 4 pièces

Répartition des logements selon le nombre de pièces



Source: Insee, 2017

Les logements collectifs de 3 à 4 pièces sont les plus nombreux sur les quartiers prioritaires de Grand Châtelleraut et correspondent à **55 %** des logements présents sur ces territoires.

Les logements **d'une à deux pièces** sont sous-représentés dans le quartier Lac-Renardières-Ozon (20%), mais largement sur-représentés sur le quartier Châteauneuf Centre Ville (45%). Les grands logements (5 pièces ou plus) ne représentent que 14 % des logements disponibles sur les deux quartiers, moyenne similaire à celle des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

Une taille des ménages diversifiée et un taux d'isolement fort

Selon l'Insee (2017), **l'évolution de la taille des ménages** résidant en quartiers prioritaires de Châtelleraut **est restée relativement stable** depuis 2011 (+0,2%). Les ménages habitant les quartiers prioritaires sont composés en moyenne de **1,9 personnes** (2,4 en moyenne dans les QPV de France métropolitaine).

Cette moyenne revêt une diversité de situations, avec quelques familles nombreuses, mais **un nombre très important de ménages composés d'une seule personne** : 66 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville et 46 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon (39 % dans les QPV de France métropolitaine). Il convient d'être vigilant quant à l'isolement de certains ménages, composés notamment de personnes âgées vieillissantes.

Des logements plus vétustes en quartiers prioritaires

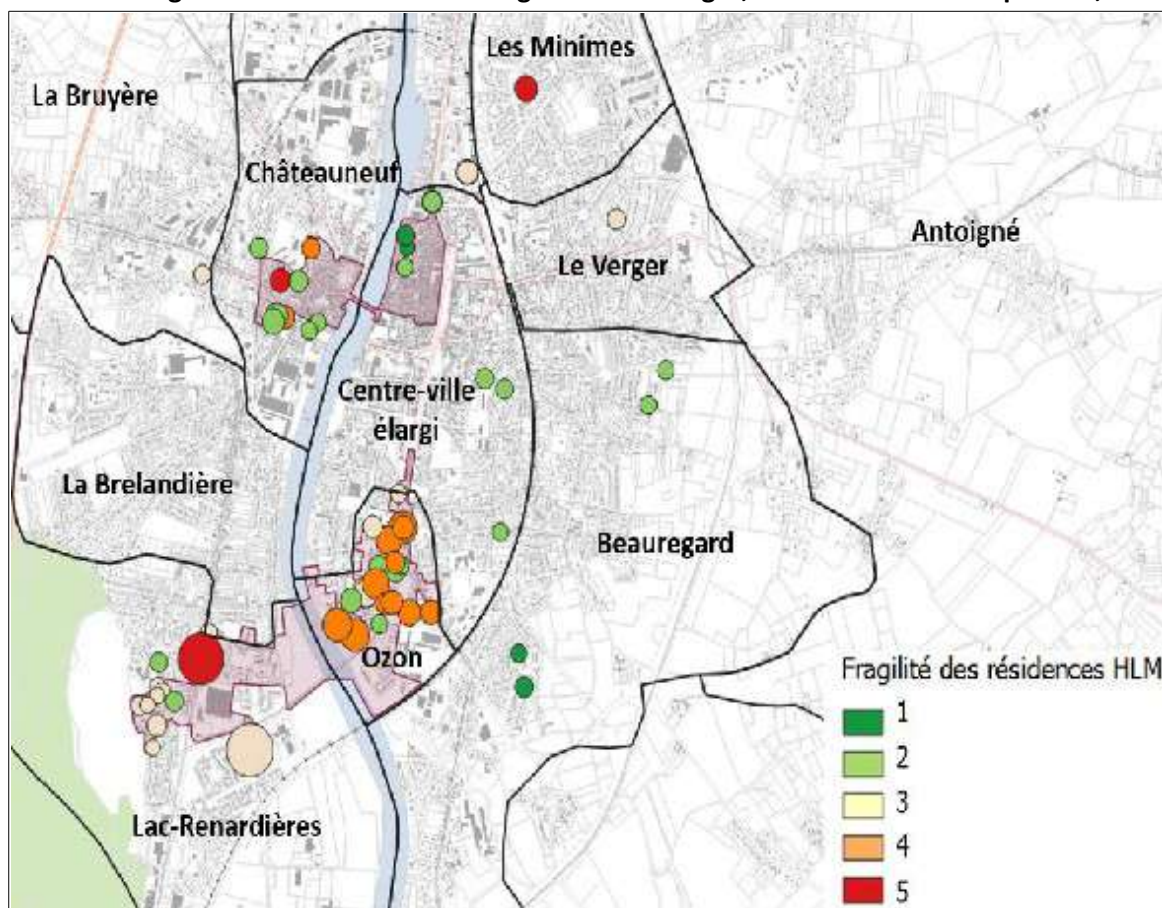
Selon l'Insee (2017), sur l'ensemble des quartiers politique de la ville de Châtelleraut, **presque la totalité des logements (90%) a été construit avant 1990** dont 36 % des logements achevés avant 1919 dans le quartier de Châteauneuf Centre-Ville. Les logements plus récents et achevés après 1990 ne sont que de 10 % sur l'ensemble des deux quartiers prioritaires.

Afin de disposer d'une analyse plus fine de la situation du parc social de Grand Châtelleraut, l'agglomération a souhaité disposer d'un **outil de cotation des résidences du parc social** selon leur niveau de fragilité. Cet outil, travaillé en 2020 dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution, a permis une appréciation collective de la situation des résidences du territoire. Il « s'appuie sur une notation statistique (indice de fragilité calculé à partir de plusieurs indicateurs) et sur une appréciation qualitative du fonctionnement des résidences issue des communes et des bailleurs sociaux »⁵.

Le référentiel de fragilité a permis de classer les résidences locatives sociales de 11 logements et plus selon 5 niveaux de fragilité (de 1 pour les moins fragiles à 5 pour les plus fragiles). Il apparaît que 17 résidences (957 logements) sont considérées comme fragiles, dont un noyau dur de 356 logements avec une forte fragilité. Ces dernières sont localisées à Châtelleraut, particulièrement dans le quartier Lac-Renardières-Ozon.

5 Extrait du rapport de la CIA- Guy Taïeb conseil - Avril 2021, page 8.

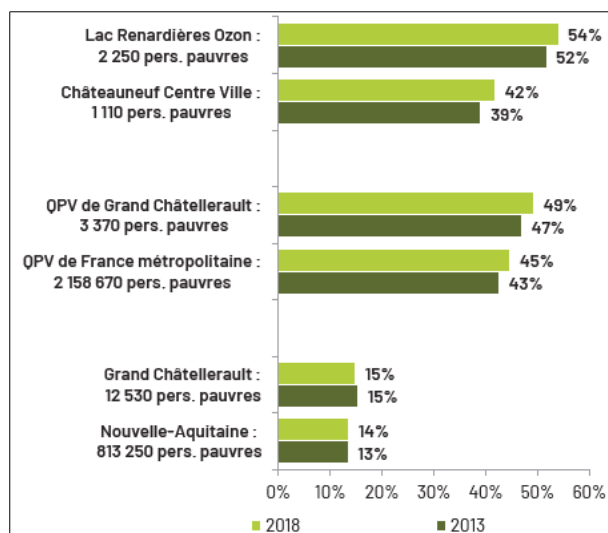
Répartition des logements selon l'indice de fragilité des ménages, UR HLM Nouvelle Aquitaine, 2018



2.3.4. Cohésion sociale

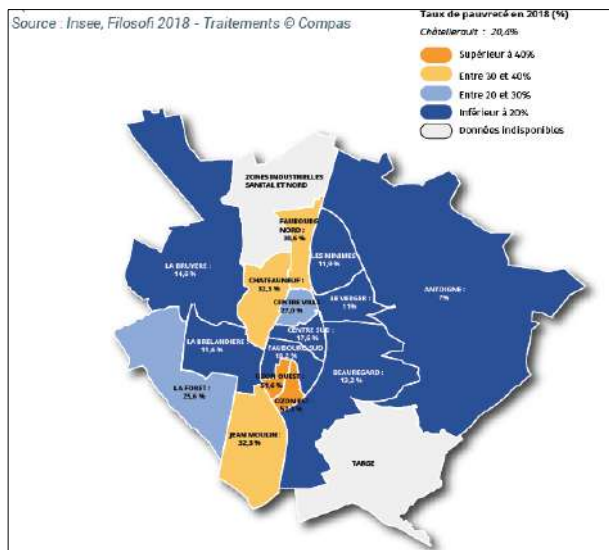
Un fort taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut

L'évolution de la pauvreté dans les QPV



FiloSoFi 2013 et 2018 / Source : Insee

Taux de pauvreté 2018 par IRIS



Le taux de pauvreté⁶ est 3 fois plus élevé dans les quartiers prioritaires que dans le reste du territoire et a tendance à augmenter. Ce niveau de pauvreté croissant s'explique par la mobilité résidentielle qui participe à la paupérisation de ces territoires déjà fragiles.

En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans ces quartiers est en général inférieur à ceux qui y résident. Ainsi, les habitants qui quittent ces quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui arrivent ou y restent.

Cette tendance s'observe entre 2013 à 2018 puisqu'on remarque une **évolution croissante du taux de pauvreté**. Il a augmenté de 3 % dans le quartier de Châteauneuf Centre Ville et il a augmenté de 2 % dans le quartier Lac Renardières Ozon.

On constate que le **quartier Lac Renardières Ozon enregistre un très fort taux de pauvreté (54 % des habitants)**, soit 9 points de plus que dans la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine. En comparaison, Grand Châtelleraut ne recense en moyenne que 15 % de taux de pauvreté.

Une forte concentration de bénéficiaires des prestations sociales

Les bénéficiaires des minima sociaux

Territoires	Allocataires des minima sociaux	Evolution 2016/2020	
		En nb	En %
Lac Renardières Ozon	781	+35	+4,7
Châteauneuf Centre Ville	459	+40	+9,5
QPV de Grand Châtelleraut	1 240	+75	+6,4
QPV de France métropolitaine	575 611	+35 271	+6,5
Grand Châtelleraut	4 446	nd	nd
Nouvelle-Aquitaine	138 515	+13 059	+10,1

Source: CNAF, 2016 et 2020

L'accroissement de la pauvreté dans les quartiers prioritaires se traduit également par une **forte concentration des bénéficiaires des prestations sociales**. On recense 1240 allocataires des minima sociaux dans les quartiers de Châtelleraut, dont 781 sur le quartier Lac-Renardières-Ozon et 459 sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

Entre 2016 et 2020, on observe une forte évolution de ces bénéficiaires (6,4 % sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut). Cette hausse est similaire à celle observée dans les quartiers en politique de ville de France métropolitaine. Toutefois, on relève une **forte hausse de bénéficiaires de minima sociaux sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville (9,5%)**.

6 Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national.

Des jeunes fortement couverts par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Territoires	Population couverte par la C2S au 1er janvier 2020	Distribution selon la tranche d'âge		
		Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans
Lac Renardières Ozon	1 834	795	531	202
Châteauneuf Centre Ville	688	214	253	72
QPV de Grand Châtelleraut	2 522	1 009	784	274
QPV de France métropolitaine	1 248 424	516 915	###	###
Grand Châtelleraut	7 576	3 015	2 386	834

Source: CNAM, 2020

Comme les prestations sociales, les quartiers prioritaires se caractérisent également par une **présence forte des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire**. En 2020, on constate une concentration importante de bénéficiaires dans le quartier Lac Renardières Ozon (1834 personnes). Sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville, on recense 688 personnes. On remarque que ce sont les **jeunes de moins de 18 ans qui sont les plus couverts** par cette complémentaire santé solidaire, notamment sur le **quartier Lac-Renardières-Ozon** avec presque **800 jeunes**.

Les données sur les minimas sociaux et la Complémentaire Santé solidaire montrent que la concentration des taux de pauvreté est proportionnelle à la concentration des bénéficiaires des prestations sociales dans les différents quartiers prioritaires de Grand Châtelleraut. Elles montrent également que le quartier de Châteauneuf Centre Ville se trouve globalement dans une **situation plus favorable** que le quartier Lac Renardières Ozon **sur le plan socio-économique**.

Des enjeux importants concernant la scolarité des enfants en quartiers prioritaires

Les études nationales démontrent que le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des enfants et des jeunes avec des risques d'échec scolaire plus prononcé, une moindre stabilité des enseignants, une orientation plus difficile et auto-censure... Pour les enfants résident dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut, les **difficultés scolaires** restent un enjeu majeur.

Les **évaluations nationales** réalisées chaque année dans différents niveaux, CP et CE1 pour le primaire, 6^e pour le collège et les tests de positionnement pour les secondes au lycée, attestent que **l'écart de points reste toujours très marqué** en comparaison des résultats nationaux.

Le quartier prioritaire Lac Renardières Ozon est le périmètre concerné par le **label de Cité Éducative** (ouvert à l'îlot Coubertin) pour l'expérimentation 2021-2024. Le quartier compte 788 écoliers du premier degré (dont 131 en maternelle), 625 élèves dans le collège George Sand (REP+) et 80 lycéens⁷. Les effectifs des écoles du quartier sont plutôt en hausse, en particulier dans les écoles de Littré-Lakanal-Matisse et Lavoisier, toutes les deux situées au coeur de l'îlot d'Ozon.

⁷Source : dossier de labellisation Cité éducative, mars 2021

Le dossier de labellisation Cité éducative pose également d'autres difficultés dans les établissements scolaires du quartier prioritaire : un manque de mixité sociale et/ou communautaire sur les écoles en REP et REP+, des conflits observés aux abords des établissements (nécessitant selon les besoins l'intervention des forces de l'ordre ou de structure de médiation), une intégration difficile pour les très jeunes enfants (2-3 ans) lors de la première scolarisation.

Un faible taux de scolarisation des plus de 15 ans, notamment chez les filles

Les taux de scolarisation des 15-24 ans

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point
Lac Renardières Ozon	345	58,6	54,9	-7,3
Châteauneuf Centre Ville	338	54,6	49,1	-10,0
QPV de Grand Châtelleraut	685	56,6	52,0	-8,6
QPV de France métropolitaine	413 843	59,1	60,6	+2,9
Grand Châtelleraut	4 915	60,3	60,0	-0,7
Nouvelle-Aquitaine	423 381	65,2	67,3	+4,1

Source: Insee, 2017

Le taux moyen de scolarisation des 15-24 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est de **(56.6%)** en 2017 selon l'Insee, soit en dessous de la moyenne de celle des quartiers politique de la ville de France métropolitaine (59.1%). Au sein des quartiers prioritaires, le taux de scolarisation des 15-24 ans est plus élevé sur la quartier Lac-Renardières-Ozon (58.6%) que sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville (54.6%).

Le taux de scolarisation de filles en 2017 dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est de 52 %. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne des quartiers de France métropolitaine (60%). **Le taux de scolarisation des filles est en moyenne plus bas de 8,6 points que celui des garçons.**

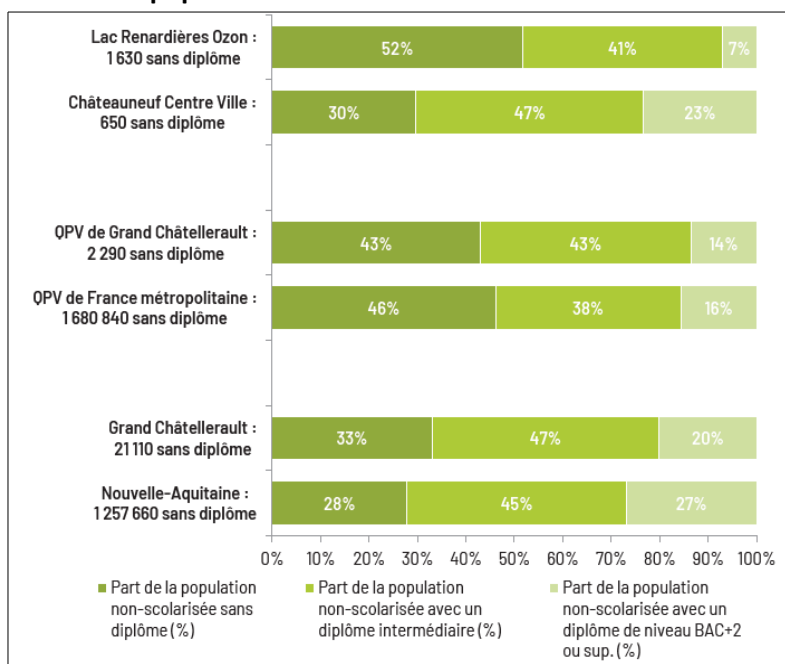
Ces données sont d'autant plus **inquiétantes** avec une tendance **atypique** puisqu'elle n'est pas observée dans les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine. En effet, les taux de scolarisation des filles dans les autres quartiers en politique de la ville de France métropolitaine et de la région Nouvelle Aquitaine sont plus élevés que ceux des garçons (respectivement +2,9 points et + 4,1 points).

Un faible niveau de formation

On remarque **une situation contrastée** concernant le niveau de formation des 15 ans et plus sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Le quartier Châteauneuf Centre Ville, avec 30 % de sa population non scolarisée et non diplômée, se situe dans la moyenne des taux de l'agglomération (33%) et de la région Nouvelle Aquitaine (28%).

En revanche, **le quartier Lac-Renardières-Ozon affiche un très fort taux au regard de sa population non scolarisée et non diplômée (52 %)**. Un habitant sur 2 de plus de 15 ans dans ce quartier n'est donc ni scolarisé ni diplômé. Cette part est supérieure de 6 % de celle des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

Répartition de la population selon le niveau de formation



Source : Insee, 2017

Des formes de délinquance persistantes et un sentiment d'intranquillité ressentie par la population des quartiers prioritaires ⁸

Dans les quartiers prioritaires, les atteintes aux personnes et aux biens enregistrées par les forces de l'ordre sont, en moyenne, plus fréquentes qu'ailleurs. Le sentiment d'insécurité y est plus souvent déclaré par les habitants. Par ailleurs, les habitants des quartiers en politique de la ville sont surreprésentés parmi les personnes mises en cause par les services de police et de gendarmerie.

Les quartiers prioritaires de Châtelleraut n'échappent pas à cette problématique. Selon le diagnostic local de sécurité de Châtelleraut réalisé en 2019, **certaines formes de délinquances ont augmenté entre 2013 et 2018**.

Les **menaces, harcèlements, injures et intimidations sur les réseaux sociaux** ont ainsi augmenté et tous les quartiers sont concernés. Ce sont principalement des « phénomènes catalysés dans les établissements scolaires ».

La **présence de bandes** génère un fort sentiment d'intranquillité chez les habitants des quartiers prioritaires. Même si tous les quartiers prioritaires de la ville sont très touchés par ce phénomène, il est surtout observé sur le quartier d'Ozon. « Regroupements de jeunes, souvent des cas de déscolarisation, de l'errance ainsi que les cas des marginaux. Ils ne sont pas automatiquement associés à des faits délictueux mais causent, par leurs simples présences, un fort sentiment d'intranquillité. ».

⁸Données issues du Diagnostic local de sécurité de la ville de Châtelleraut, 2019.

Les usages **de drogues et les trafics** sont également liés aux phénomènes de bandes (source d'insécurité), mais restent néanmoins stables. La faible part de hausse serait associée à un public de plus en plus jeune.

La **recrudescence des rassemblements, de marginaux et la déambulation de personnes atteintes de troubles mentaux** participe également au sentiment d'intranquillité. « Cette hausse concerne surtout le Centre Ville avec un sentiment d'insécurité depuis un ou deux ans. » Les quartiers sud sont peu concernés par cette problématique.

Les **conflits, propos humiliants ou racistes, bagarres et tapages nocturnes** ont également connu une nette augmentation et concerne tous les quartiers et « plus spécifiquement les aires d'accueil et les terrains de grands passages avec des confrontations régulières. »

Les **problèmes de clans, de communautarisme** (différences socioculturelles) sont également répandues au sein des deux quartiers prioritaires de la ville, avec « un sentiment latent de racisme à Ozon, une population vieillissante qui vit mal l'évolution de son environnement, l'arrivée de gens du voyage, les défiances entre différents sentiments d'appartenance. »

Concernant les **dégradations** (passives, actives) ce sont des « Phénomènes importants et présents sur les quartiers prioritaires de Châtellerault. Cela regroupe dans beaucoup de cas, des dégradations du fait de regroupements de jeunes (détritus, graffitis, urine...), des dégradations du fait de la communauté des gens du voyage (déjections, détritus...). Des problématiques de dépôts sauvages et de nuisances sonores sont également nombreuses. Les incivilités liées aux déchets communs (déjections canines, papiers, cigarettes...) restent importantes, mais plutôt stables avec toutefois une hausse des incendies de poubelles et des tags. »

On remarque par ailleurs des **phénomènes de rodéos**, constatés sur tous les quartiers prioritaires de la ville, mais plus particulièrement sur le quartier Lac Renardières Ozon avec des rodéos nocturnes sur l'îlot d'Ozon. Le phénomène, plutôt stable de 2013 à 2018, semblait s'être accentué ces dernières années.

La **crise sanitaire survenue en 2020** a modifié la situation quant aux phénomènes de délinquances dans les quartiers prioritaires de Châtellerault. Après un premier temps d'accalmie dans l'espace public lié aux confinements, les nuisances ont été plus fortement observées dans certains îlots depuis 2021. Enfin, des situations de **tensions et violences intra-familiales** ont fortement augmenté durant cette période, nécessitant une vigilance accrue de différents partenaires.

Bien que les quartiers prioritaires de Châtellerault révèlent peu de phénomènes de délinquances et de criminalité ces dernières années, plusieurs événements de violences sont survenus autour de l'été 2023 (notamment à Ozon), démontrant la nécessité de maintenir un panel d'actions de prévention, de médiation et de sécurité dans la ville et ses quartiers.

2.4 L'évolution des quartiers prioritaires de Châtellerault : Point de vue des partenaires

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville conduite au printemps 2022, les institutions partenaires, les associations de proximité et les habitants des quartiers ont donné leur point de vue quant à l'évolution de la situation des quartiers prioritaires entre 2015 et 2022.

2.4.1 Le quartier prioritaire Châteauneuf Centre-Ville

Le quartier prioritaire de **Châteauneuf Centre-Ville** comporte 2 îlots avec des problématiques et enjeux différents. Au cours du contrat de ville 2015-2022 la situation n'a pas évolué de la même manière entre le quartier de Châteauneuf et le Centre-Ville.

Concernant l'îlot de Châteauneuf, les **partenaires institutionnels** sont une majorité (**80%**) à estimer que la **situation** est restée globalement « **inchangée** » depuis 2015. Les **acteurs de terrain** ont eux des **avis très partagés**, estimant à parts égales que la situation s'est « dégradée », s'est « améliorée » et est restée « inchangée » dans cet îlot.

Dans le cadre des animations participatives menées avec les **habitants du quartier de Châteauneuf**, dans le courant du mois de mai 2022, ces derniers ont pour la majorité estimé que leur quartier était resté dans une situation stable. Il convient cependant d'être **vigilant** en ce qui concerne l'îlot Avaucourt, victime ces dernières années, de dégradations régulières et d'incivilités. Un certain nombre d'habitants de Châteauneuf regrette globalement l'absence d'opération urbaine ambitieuse pour rénover l'habitat au cœur du quartier, qu'il considère comme très dégradé depuis de nombreuses années.

Concernant le Centre-ville, les **partenaires institutionnels** estiment à **50 %** que la situation **s'était dégradée**, 33 % qu'elle était restée inchangée et 17 % que la situation s'est améliorée. Les avis des **acteurs de terrain** sont plus partagés : 40 % estiment que la situation **s'est dégradée**, 40 % qu'elle est restée inchangée et 20 % qu'elle s'est améliorée.

La **situation globale** du centre-ville semble ne pas avoir évolué favorablement depuis 2015, mais se serait **plutôt dégradée** si l'on prend en compte les avis de l'ensemble des partenaires. Lors de 2 réunions publiques sur la tranquillité publique, organisées en septembre 2021 et mai 2023, des habitants et commerçants du centre-ville ont témoigné leur insatisfaction face à l'évolution des incivilités et nuisances des dernières années.

Différents services de la collectivité (prévention tranquillité publique, habitat-foncier, commerce, développement social, cadre de vie...) et partenaires (forces de l'ordre, bailleurs...) sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions clés : cellule de veille, actions de sensibilisation et de répression, actions socio-éducatives...

2.4.2 Le quartier prioritaire Lac-Renardières-Ozon

Le quartier prioritaire **Lac-Renardières-Ozon** comporte 3 îlots avec des enjeux et problématiques différents. Au cours du contrat de ville 2015-2022, la situation n'a pas évolué de la même façon entre les îlots du Lac et des Renardières et le quartier d'Ozon.

Concernant le quartier **d'Ozon**, les **partenaires institutionnels** estiment à **90%** que **la situation s'est améliorée**. Hormis dans quelques espaces spécifiques du quartier, les **habitants d'Ozon** ont indiqué que la situation s'était **globalement améliorée** durant les dernières années. Les **acteurs de terrain** estiment à **50%** que la situation s'est **améliorée**, 40% que la situation est restée inchangée.

C'est le quartier qui recueille le plus d'avis positifs. Les différentes opérations de renouvellement urbain mises en œuvre jusqu'en 2016 ont permis d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants. Les interventions renforcées de la collectivité (notamment via la gestion urbaine de proximité) et des bailleurs (au titre notamment de la TFPB) permettent de maintenir les efforts entrepris. Le partenariat tissé au titre de la politique de la ville et la mobilisation d'acteurs de terrain contribuent également à maintenir un climat vertueux au sein du quartier.

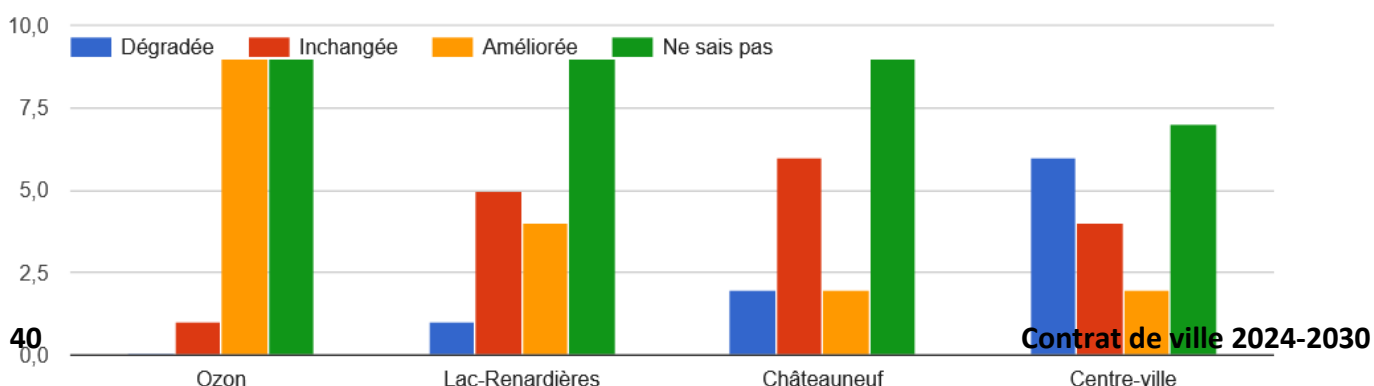
Cette analyse partagée a été réalisée au premier semestre 2022. En 2023, les habitants d'Ozon ont été meurtris par la fermeture du centre social et les événements violents de l'été (incendie des commerces place Churchill et meurtre d'un jeune apprécié du quartier).

Concernant les îlots du **Lac** et les **Renardières**, les **partenaires institutionnels** ont des avis partagés, mais plutôt positifs. Ils estiment à **50 %** que la situation est **restée « inchangée »**, contre **40 %** qu'elle s'est améliorée au cours du contrat de ville. Les **acteurs de terrain** ont des **avis plus partagés** quant à la situation du Lac et des Renardières. Pour 40 % d'entre eux la situation est restée inchangée, pour **30 % la situation s'est dégradée** et pour **30 % la situation s'est améliorée**.

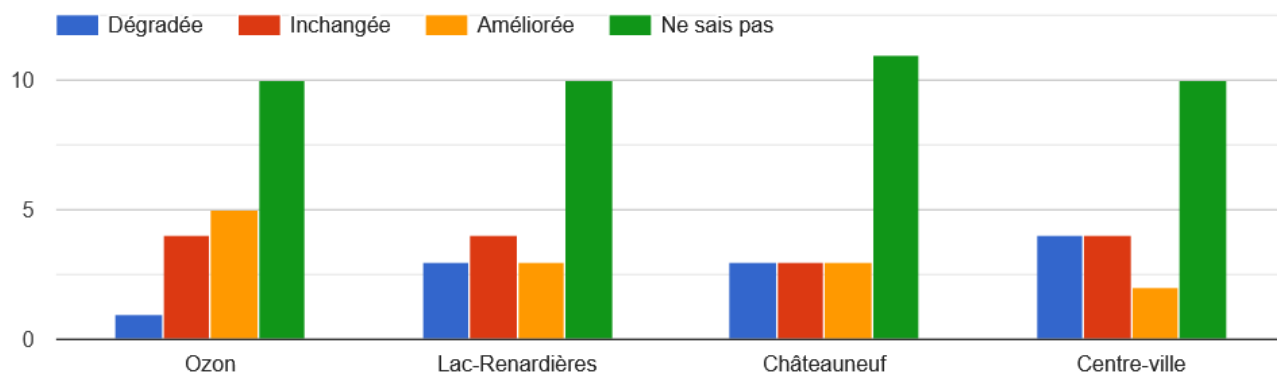
Les **habitants** de ces quartiers, malgré quelques témoignages négatifs relevant de nuisances et d'incivilités répétées (rodéos, trafics...), constatent globalement une **amélioration progressive** du quartier. Ce sentiment est nourri par les différentes opérations de renouvellement urbain (OIR Lac-Renardières) et aménagements de la gestion urbaine de proximité mises en œuvre ces dernières années.

Si l'on regroupe l'ensemble des avis concernant ce secteur, la situation est globalement **stable** avec une **tendance à l'amélioration**. Les opérations majeures prévues au titre de la rénovation urbaine Lac-Renardières jusqu'en 2025 devraient permettre d'améliorer nettement le cadre de vie des habitants.

Le point de vue des partenaires institutionnels sur la situation des quartiers prioritaires (mai 2022)



Le point de vue des partenaires acteurs de terrain sur la situation des quartiers prioritaire (mai 2022)



3 | LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A l'aune d'écrire les contrats de ville nouvelle génération « Quartiers 2030 », il a été nécessaire de redéfinir les contours de la géographie prioritaire de Châtelleraut dont les quartiers dataient de 2014.

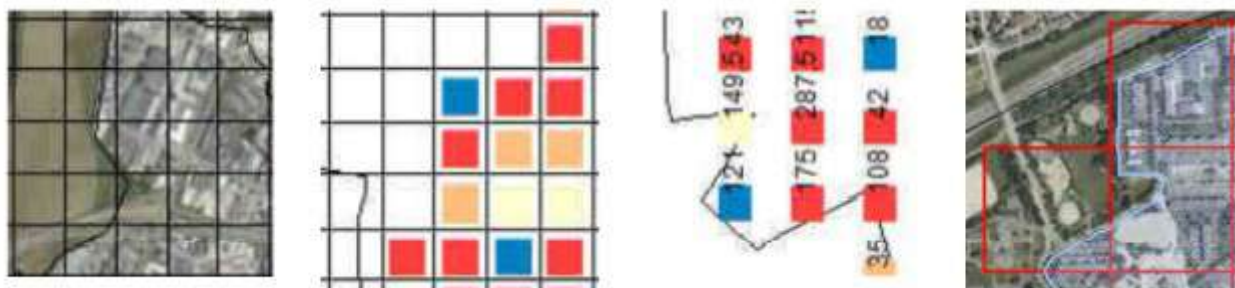
3.1 Une méthodologie partagée

Au cours du premier trimestre 2023, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a établi une première ébauche des contours des nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville pour 2024 – 2030, basée sur une méthodologie similaire à celle conduite en 2014.

En effet, un certain nombre de critères de révision de la géographie prioritaire sont restés inchangés :

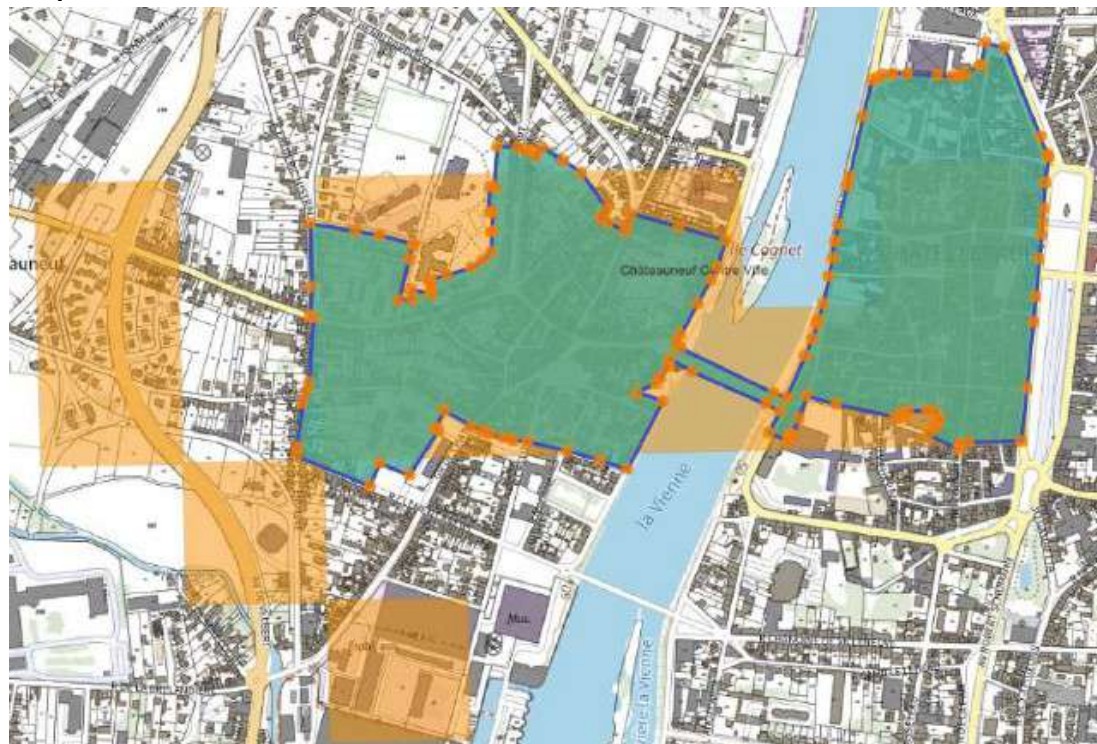
- le **critère unique de pauvreté** (revenu par habitant inférieur à 60% du revenu médian national de 11 250€ par an)
- un nombre minimal d'habitants fixé à 1000, dans une unité urbaine d'au moins 10000 habitants

Les indicateurs ont été traités par l'INSEE à l'échelle de carreaux de 200 mètres de côté permettant de repérer des ensemble de carreaux (amas) vérifiant les critères de revenus et de population.

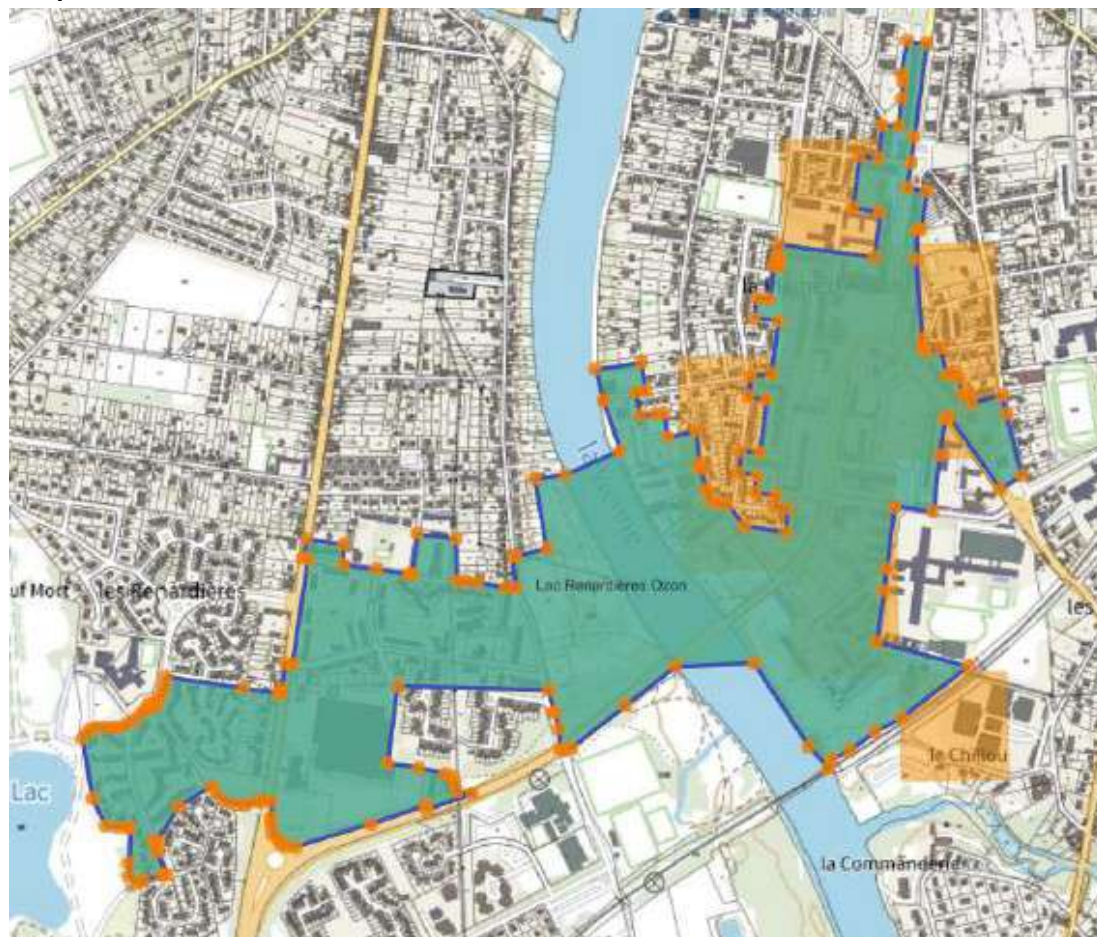


Ainsi, les premières cartes fournies par l'ANCT au printemps 2023 mettent à nouveau en avant la concentration de population situation de précarité (données FiLoSoFi 2019).

Le quartier Châteauneuf centre-ville



Le quartier Lac Renardières Ozon



Les zones vertes, au contour bleu, représentent la géographie prioritaire de la période 2015-2023.
Les zones oranges représentent le carroyage INSEE et la concentration de population en précarité.

Ces cartes ont été soumises à réflexion et ajustements par les Préfectures de département, en lien avec les collectivités.

Un travail de concertation a été piloté par l'Etat, avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Éducation Nationale, afin de répondre à la demande de Madame la Première Ministre de mettre en cohérence le zonage de la politique de la ville et celui de l'éducation prioritaire.

Les collectivités pilotes ont été largement associées à ce travail. Afin de proposer une géographie prioritaire au plus près de la réalité du territoire, Grand Châtelleraut a conduit un travail interne avec les principales directions et services concernés (aménagement du territoire, éducation, préventions et sécurités...).

Ce travail, transmis à l'ANCT en juillet 2023, a permis d'obtenir une proposition de géographie prioritaire pertinente et cohérente avec les intérêts de toutes les parties.

La nouvelle géographie prioritaire, entérinée en comité de suivi de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), confirmée par courrier de l'ANCT et de la DGCL en novembre 2023, a été officialisée par décrets n° 2023-1312 et n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

3.2 Une modification à la marge de la géographie prioritaire de la ville

Le département de la Vienne compte toujours six quartiers prioritaires concernés par « Quartiers 2030 », dont deux à Châtelleraut.

Les travaux d'évaluation du contrat de ville conduits en 2022 et ceux de 2023 ont démontré la fragilité persistante des quartiers prioritaires de Châtelleraut. En effet, la situation socio-économique de ces quartiers reste difficile.

Bien que des actions utiles et nécessaires et des projets structurants aient pu améliorer le vécu des habitants sur la période 2015-2022, les QPV de Châtelleraut concentrent toujours les populations les plus en précarité. Les crises récentes ont parfois renforcé le décrochage d'une partie de la population. Aussi, des extensions ont été sollicitées afin d'intégrer aux périmètres actuels, diverses poches de logements sociaux et équipements publics structurants, tenant compte du travail de réflexion des services de l'État et des collectivités.

3.2.1 La géographie prioritaire 2024-2030

Les deux quartiers historiques de la Politique de la Ville à Châtelleraut sont conservés dans le dispositif Politique de la Ville :

- QP 086001 – Lac Renardières Ozon
- QP 086002 – Châteauneuf Centre ville

Les périmètres de ces quartiers ont été modifiés à la marge comme suit:

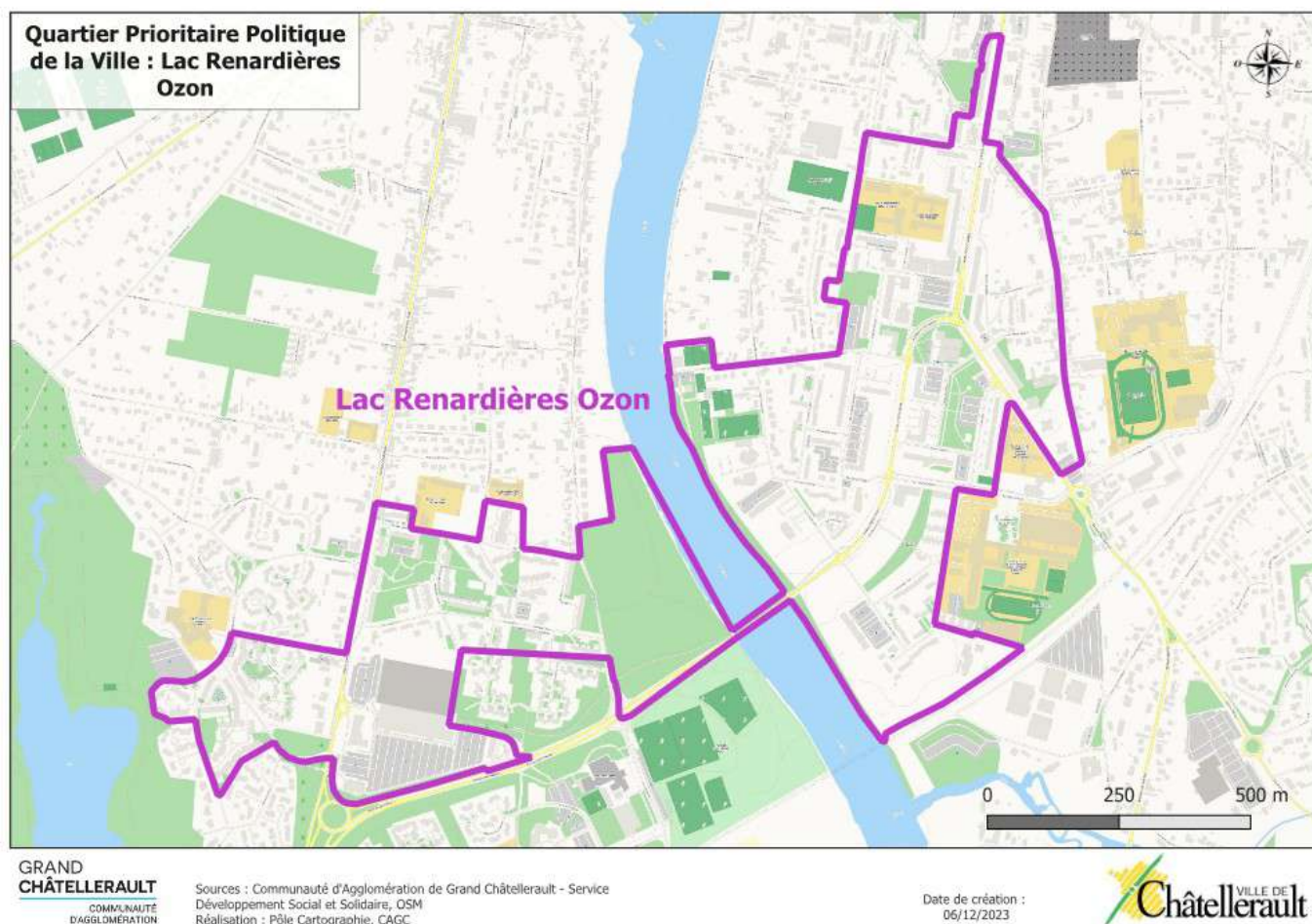
- Lac Renardières Ozon

Du côté d'**Ozon**, la nouvelle géographie intègre 3 ajustements

- deux petites extensions triangulaires autour du lycée Branly.
- une extension ouest dans le secteur de la Gornière : habitations peu qualitatives
- une extension nord dans le secteur de l'école Lakanal

Cette extension, au plus près de l'évolution des données de pauvreté transmises par l'ANCT, permet d'intégrer l'école Matisse Littré Lakanal ainsi que de petits ensembles de constructions peu qualitatives.

Du côté **Lac-Renardières**, un petit secteur d'habitat pavillonnaire en accession à la propriété situé rue Aliénor d'Aquitaine côté lac a été extrait de la nouvelle géographie QPV.



- Châteauneuf Centre Ville

Du côté de **Châteauneuf**, la nouvelle géographie prioritaire intègre plusieurs ajustements :

- une extension au nord de l'école élémentaire Edouard Herriot - secteur Avaucourt,
- une extension au nord du QPV (rue d'Antran, rue François Rabelais)
- une extension boulevard de l'Envigne (secteur CPAM)
- une extension rue de Brunswick, au sud du QPV

Ces évolutions, au plus près des données de pauvreté transmises par l'ANCT, intègrent certains périmètres rencontrant des problématiques d'incivilités et de trafics, d'autres périmètres à l'habitat (privé ou public) dégradé et aux aménagements peu qualitatifs.

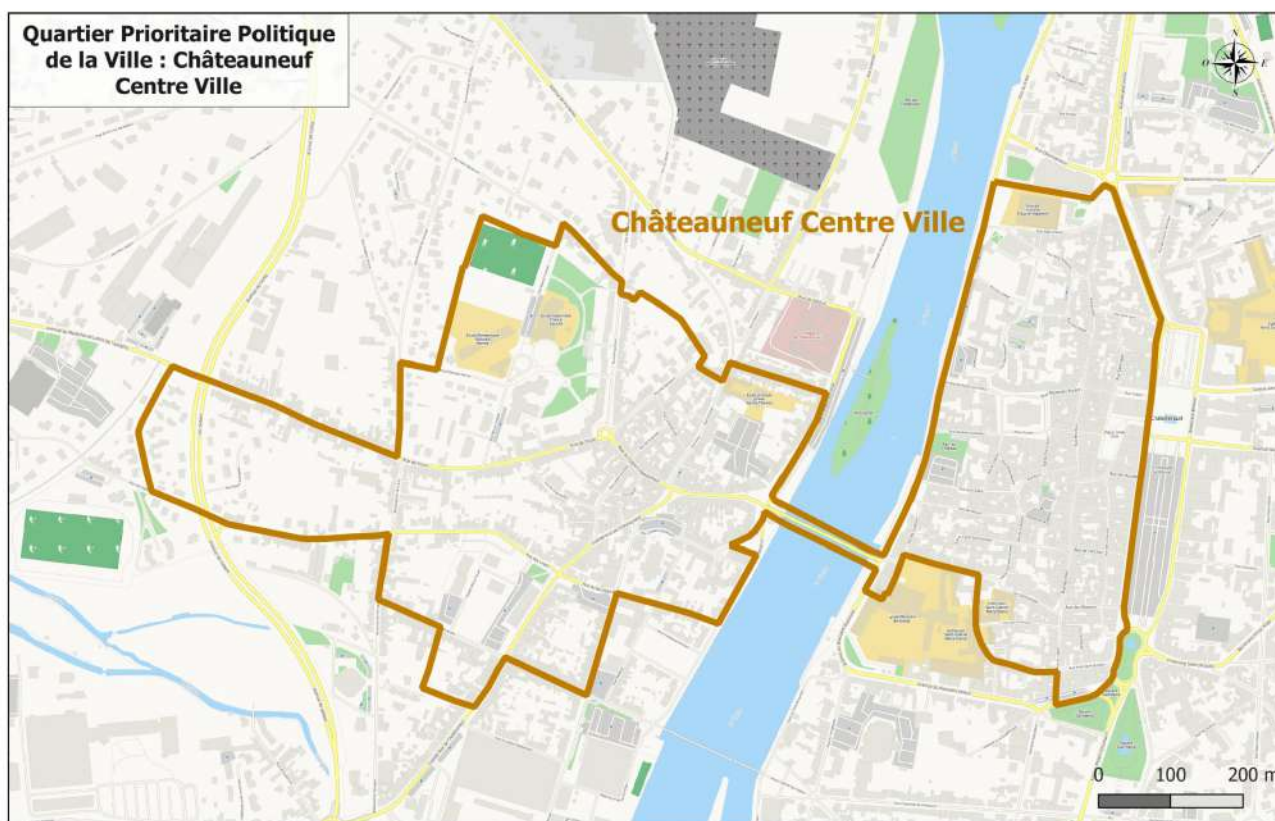
La nécessité d'un réaménagement d'ensemble du cœur du quartier de Châteauneuf fait l'objet d'une réflexion globale depuis 2023. Les principaux partenaires (collectivité, Etat, bailleurs...) s'accordent à penser qu'un grand projet structurant (type ANRU 3) serait essentiel et permettrait de traiter le bâti et les espaces publics en complémentarité avec le dispositif « Action Coeur de Ville ».

En effet, ce quartier historique mêlant commerces, services, habitat privé et public n'a jamais connu d'opération de réhabilitation et devient vieillissant, moins adapté aux usages actuels. Il nécessite des travaux de restauration, de réhabilitation thermique, de restructuration de l'espace et des circulations, et la création d'espaces de rencontres, îlots de fraîcheur, etc...

Du côté du **centre-ville**, deux ajustements ont été opérés :

- une extension au nord intégrant l'école Haigneré
- une extension au sud (secteur la poste)

Ces propositions d'extension répondent à un diagnostic partagé, démontrant une dégradation du secteur centre-ville depuis quelques années. Bien que bénéficiant de moyens renforcés (quartier entré en QPV en 2015, Action cœur de ville depuis 2020, médiation scolaire...), les difficultés se sont accentuées ces dernières années : marchands de sommeil, incivilités, conflits de voisinage, harcèlement de rue... nécessitant une intervention renforcée de tous les partenaires.



3.2.2 Des secteurs en vigilance

Bien que la nouvelle géographie prioritaire ne laisse plus de place aux “quartiers de veille”, certains quartiers en fragilité peuvent faire l’objet d’une attention particulière dans le cadre du dispositif dit des « poches de pauvreté » dont le contour reste à définir.

Pour le territoire de Châtellerault, l’attention se porte plus spécifiquement sur l’îlot Coubertin, zone d’habitat social au sud du quartier renardières. Ce secteur, précédemment inscrit comme territoire de veille au titre de l’avenant du contrat de ville 2020-2022, a été intégré à la démarche Cité éducative de Châtellerault en 2021.

Par ailleurs, les partenaires restent en vigilance concernant les îlots Sainte Catherine et les Minimes au nord et à l’est du centre-ville.

3.2.3 Deux QPV mais 4 secteurs prioritaires

L’Etat identifie deux quartiers prioritaires pour le territoire de Châtellerault, un au nord de la ville “Châteauneuf centre-ville” et un au sud de la ville “Lac-Renardières-Ozon”.

Ces territoires représentent cependant plusieurs réalités, à travers 4 secteurs bien distincts, avec une histoire, une évolution et une identité différente. Par ailleurs, le découpage de ces quartiers en secteurs est également naturel, avec la barrière que forme la Vienne.

Aussi, au regard des réalités vécues par les habitants, les caractéristiques et ressources de chaque secteur, les partenaires de la politique de la ville dissocient ces 2 QPV en 4 secteurs :

- Lac-Renardières
- Ozon
- Centre-Ville
- Châteauneuf

Extrait contrat de ville 2015-2020

Le lac (ZAC de la Forêt)

Territoire anciennement sur la commune de Naintré, rattaché à Châtellerault en 1966. Le quartier du lac est apparu dans les années 1970, par la construction de la ZAC de la Forêt, rive gauche, entre le pont Lyautey et le secteur des Renardières. La ZAC fut aménagée en deux secteurs, de part et d'autre de l'axe nord-sud formé par l'avenue d'Estrées et son prolongement. Elle comprend alors des logements individuels en accession à la propriété et des logements collectifs, un centre commercial, deux groupes scolaires et un centre de loisirs

Les Renardières

En 1939, on construit un camp provisoire dit "des Renardières" au sud de la Manufacture d'Armes pour loger les réquisitionnés remplaçant les ouvriers mobilisés. Il est également utilisé lors de l'arrivée massive des réfugiés d'Algérie en 1962, avant leur emménagement à Ozon. Devant l'explosion démographique d'après-guerre, Châtellerault demande le rattachement du secteur des Renardières à son territoire communal, en 1966. Les baraquements sont progressivement détruits au profit des H.L.M construits dans les années 1960 et 1970.

Ozon

En 1959, 56 ha au sud du centre-ville sont classés en ZUP à la demande de la Ville de Châtellerault.

Le plan directeur annonce alors la construction d'environ 1500 logements, 2 écoles primaires (Littré et Lavoisier) et 2 maternelles, un lycée technique, deux centres commerciaux, etc.

L'essentiel des travaux de construction est mené entre 1960 et 1969. Afin de relier ce nouveau quartier au réseau existant, on construit l'avenue Pierre Abelin et le pont Lyautey, sur la Vienne, en 1964.

Châteauneuf

Au XIème siècle un pont permet la traversée de la Vienne depuis la rive droite vers la rive gauche pour rejoindre le sud. Au XIIème siècle face au pont, le vicomte de Châtellerault fait construire le "castrum novum" (château et église) qui constitue un second noyau urbain à Châtellerault. Quartier dédié au commerce et à l'artisanat depuis le Moyen Age, l'apparition de la Manufactures d'Armes en 1819 l'oriente vers une identité ouvrière et populaire forte dès la fin du XIXe siècle.

Centre-Ville

Dès le XXème siècle, une agglomération se forme en bord de Vienne autour d'un château primitif, le "castellum airaldus" qui donne son nom à Châtellerault. Du XIVE au XVIIIe siècle, la ville est protégée par des remparts qui ont fortement contraint son développement et donnent au "centre ancien" rive droite sa forme actuelle : rues étroites, parcellaire laniéré, habitat ancien à étages, qui constituent la trame urbaine, architecturale et historique du centre ville.

4 | LES ORIENTATIONS NATIONALES

4.1 Des priorités nationales réaffirmées

Madame Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Ville, a signé une circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains le 31 août 2023. Elle a permis de fixer le calendrier et les modalités méthodologiques des contrats "Engagements quartiers 2030".

Les nouveaux contrats de ville doivent permettre de :

- simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants",
- assurer des réponses de qualité » aux attentes de ces derniers,
- de maximiser la mobilisation des acteurs publics, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

La circulaire du 31 août précise également que le contrat de ville devra comporter un nouveau volet « investissement », c'est-à-dire prévoir les modalités de soutien aux projets, qu'ils soient portés par les collectivités et leurs groupements ou par d'autres acteurs, publics ou privés.

La déclinaison de la politique de la ville sous l'angle des trois piliers nationaux – cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi – a vécu.

Quoi de plus opérationnel que d'appréhender l'avenir des quartiers prioritaires sous l'angle des enjeux locaux les plus prégnants auxquels ils font face, en lien étroit avec les habitants ! Quoi de plus louable que d'analyser les besoins de ces quartiers au regard des dispositifs et ressources des territoires !

Bien que les nouveaux contrats n'imposent plus de piliers, des orientations nationales ont été affirmées par la Première Ministre Elisabeth Borne en septembre 2023 : le plein emploi, la transition écologique, l'égalité des chances et l'ordre républicain.

Le tout en s'appuyant sur l'ensemble des politiques publiques et les stratégies nationales en interaction avec les territoires.

Ces éléments ont été rappelés à l'occasion du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 au cours duquel Madame la Première Ministre a dressé les grandes lignes des réponses et perspectives pour les habitants des QPV.

Ces mesures étaient d'autant plus attendues qu'elles s'inscrivaient dans le contexte du renouvellement des contrats de ville sur la période 2024 – 2030 d'une part et des violences urbaines de juin 2023 d'autre part.

Ainsi, le plan Quartiers 2030 s'articule autour d'une offre globale centrée sur l'école et l'emploi, et des mesures phares pour :

- le plein emploi : déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des Territoires, doté de 456 millions d'euros sur 4 ans, déploiement d'un fonds en faveur des associations pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, doté de 300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié pour les QPV, mobilisation des France Services comme guichet unique dans les QPV pour accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches, développement de l'apprentissage dans les QPV avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV chaque année, ou encore le déploiement d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans les démarches relatives à l'accès à l'emploi ;

- la transition écologique : extension du programme Quartiers résilients, doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers et programme de réhabilitation des copropriétés dégradées ;

- les services publics : ouverture élargie des collèges, généralisation des cités éducatives, ouverture des écoles deuxième quinzaine d'août dans les quartiers, ouverture étendue des bibliothèques dans les quartiers, déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs, déploiement des forces d'action républicaine

- une politique de la ville renouvelée : une géographie prioritaire renouvelée, la limitation de la concentration de la pauvreté dans les quartiers par une action ciblée sur les attributions de logements.

Pour ce faire, la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, et des leviers dont ils disposent, est requise.

4.2 Les axes transversaux

4.2.1 L'emploi, le développement économique et l'insertion

Les concertations menées auprès des habitants des quartiers de Châtellerault au premier semestre 2023 (questionnaires, entretiens en pied d'immeuble, contribution des conseils citoyens...) ont permis d'identifier le point de vue des habitants sur les atouts et les faiblesses de leur quartier, mais aussi et surtout sur les priorités et besoins des habitants.

Si le sujet des commerces de proximité est revenu assez systématiquement comme une priorité pour les habitants de tous âges, le sujet de l'emploi a été très peu abordé par les habitants. Pour autant, cela ne veut pas dire que ce sujet central n'est pas une préoccupation car il impacte directement le niveau de vie des habitants dans les QPV.

Madame Borne a rappelé à plusieurs reprises au cours des de l'année 2023 que les futurs contrats de ville « Quartiers 2030 » devaient nécessairement permettre de donner des perspectives aux habitants des quartiers prioritaires de la ville où les défis s'additionnent et où les politiques de droit commun doivent apporter les premières réponses aux enjeux que connaissent ces quartiers.

De ce fait, tous les acteurs doivent œuvrer ensemble pour que les crises récentes ne restent pas sans réponse. Pour ce faire, une réponse globale devra être apportée, s'appuyant sur l'école et l'emploi notamment mais tous les axes des politiques publiques devront être mis à contribution afin de construire un avenir et donner des perspectives aux habitants de ces quartiers.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise l'importance de « *renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la création des DREEETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique, d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail* ». De plus, il faudra « *particulièrement veiller à la complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités* ».

L'articulation entre la stratégie France Travail et le contrat de ville : un objectif de plein emploi pour les quartiers prioritaires

Agir en faveur de l'insertion professionnelle des personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail, notamment les résidents des QPV, est essentiel pour sortir d'une situation de pauvreté et de vulnérabilité, redonner confiance et retrouver une dignité par le travail. Il convient d'ouvrir des horizons professionnels pour les demandeurs d'emploi des QPV au sein des quartiers mais également en dehors des quartiers, là où une offre d'emploi existe sur des métiers en tension.

Il s'agit de développer des actions pragmatiques, coordonnées, de proximité au profit des bénéficiaires des actions qui seront mises en place pour leur insertion professionnelle mais également en écho avec les besoins des entreprises implantées dans les QPV mais également en dehors de ces quartiers.

A partir de 2024, un plan d'action local en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation sera établi et déployé en faveur des résidents des QPV et constituera une réponse appropriée et partagée entre toutes les parties prenantes de la stratégie France Travail. Les actions menées et leurs résultats seront présentées et valorisées à l'occasion des réunions portées par la cellule "emploi, économie, insertion" mise en place à l'échelle de Châtelleraut.

Pôle Emploi se transforme en France Travail à compter de janvier 2024, avec une montée en puissance de son action sur son nouveau périmètre jusqu'en 2027. Cette transformation amène l'opérateur à poursuivre et enrichir certaines actions et à en développer de nouvelles, en particulier en faveur des publics vivant en QPV par des actions dans les quartiers ou en dehors.

Les agences de secteur continueront de se mobiliser pour les QPV, par le biais de leur offre de service d'accompagnement de droit commun.

Dans ce cadre, une attention sera apportée à ce que ces publics prioritaires soient toujours surreprésentés, par rapport à leur poids parmi les demandeurs d'emploi, dans tous les services proposés : accompagnement renforcé, accompagnement dédié aux jeunes, accompagnement global mis en œuvre avec le Département, prestations de service, formations, contrats aidés, IAE...

La mise en relation avec les entreprises pour ces publics sera renforcée en mobilisant les outils de découverte de l'entreprise (immersions) et d'adaptation des compétences en entreprise.

Les entreprises seront incitées à adopter une démarche de recrutement par les compétences qui renforce l'égalité d'accès à l'emploi et permet de lutter contre les discriminations. Elles seront également mobilisées dans le cadre des démarches de stages de découverte de 3ème, en lien avec les collèges.

France Travail porte également un élargissement qui amènera à :

- accompagner l'ensemble des bénéficiaires du RSA qui sont surreprésentés dans ces quartiers ;
- développer les services et l'insertion professionnelle des publics porteurs de handicaps en lien avec Cap Emploi notamment ;
- intervenir en lien étroit avec la Mission Locale auprès des jeunes, notamment dès la fin du collège ou le lycée pour préparer ceux qui en ont besoin à la recherche d'emploi ;
- généraliser les actions d'aller vers ;
- développer les actions partenariales permettant une présence des acteurs pour l'emploi plus régulière autour de services d'aide à la recherche d'emploi, de mise en relation avec les employeurs des quartiers et d'ailleurs ;
- prendre des initiatives en lien avec les différents partenaires pour apporter des réponses aux principaux freins identifiés dont l'utilisation du numérique, la mobilité, la garde d'enfants.

Une gouvernance dédiée, pilotée par la DDETS, sera déployée du niveau régional au local pour suivre la mise en œuvre de la stratégie France Travail en cours de définition ; les modalités seront déclinées au premier semestre 2024.

Au niveau du contrat de ville de Grand Châtelleraut, une cellule "emploi-insertion-économie", initiée en octobre 2023, sera mise en place dès 2024 pour suivre la feuille de route de cet axe transversal et les pistes opérationnels identifiés par quartier, partager les actualités et bonnes pratiques des acteurs de l'emploi au bénéfice des QPV, coordonner les actions en faveur des habitants et des entreprises....

Le travail de la coordination Régionale France Travail, en lien avec la cellule "emploi, économie, insertion" visera notamment à :

- la mise en place d'événements spécifiques par les collectivités et les acteurs de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers ou en dehors des quartiers, l'accompagnement renforcé (intégrant le volet formation) des demandeurs d'emploi des QPV, notamment au profit des allocataires du RSA ;
- la poursuite ou le développement de rapprochement entre partenaires pour répondre à l'enjeu visé, à l'instar de ce qui existe par exemple avec France Travail ;
- la mobilisation des acteurs économiques tels que ceux implantés dans les zones d'activités nord, pour être acteurs du projet emploi des QPV de Châtelleraut ;
- le soutien à l'implantation d'activités économiques dans les QPV et à l'entrepreneuriat.

Il sera apporté un point de vigilance particulier à évaluer les actions menées afin de les poursuivre ou de les arrêter, ainsi qu'à éviter tout financement en doublon entre les crédits de droit commun et ceux fléchés politique de la ville.

Les crédits issus de l'appel à projet annuel politique de la ville permettront d'expérimenter, d'innover en apportant certaines réponses à l'insertion professionnelle des résidents des QPV, notamment pour lever les freins à l'emploi.

Ces crédits devront également favoriser la poursuite d'actions menées dans le programme précédent et qui, d'un commun accord, ont fait leurs preuves. L'appel à projets pourra permettre le soutien d'une initiative expérimentale/innovante sur un quartier ou de façon transversale sur l'ensemble des QPV.

L'implication de la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La mise en œuvre du Pacte Local des Solidarités et son interaction avec l'engagement pour le plein emploi

Une attention toute particulière sera apportée à l'articulation du contrat de ville « Quartiers 2030 » avec le Pacte Local des Solidarités, lui-même fortement lié à France Travail. Dans le département de la Vienne, le Pacte Local des solidarités a fait l'objet d'un travail de diagnostic porté par le cabinet AREAS au second semestre 2023, présenté via des étapes progressives à son comité de suivi.

Entériné à l'occasion d'un séminaire transversal en décembre 2023, il s'appuie sur les orientations principales suivantes :

- lutter contre les inégalités à la racine et la reproduction de la pauvreté à travers le soutien à la parentalité, la prévention et la lutte contre l'exclusion scolaire et l'accompagnement des jeunes précaires de 16 à 25 ans vers l'autonomie ;
- amplifier la politique d'accès à l'emploi via l'accompagnement vers l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA et la levée des freins à l'emploi ;
- lutter contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller vers en facilitant l'accès aux droits et les démarches d'aller vers, en luttant contre les inégalités sociales de santé et en agissant en matière de logement et d'hébergement des publics afin de prévenir les expulsions ;
- construire une transition écologique solidaire : accès à la mobilité, lutte contre la précarité énergétique et développement de l'accès à une alimentation saine et durable.

Les premiers mois de l'année 2024 permettront d'asseoir ces stratégies et de contractualiser définitivement sur la base de ces axes prioritaires.

Le territoire châtelleraudais bénéficie de conditions spécifiques et de politiques qui serviront d'appui aux stratégies France Travail et Pacte Local des Solidarités.

Expérimentation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA à Châtellerault

Dans le cadre du déploiement de France Travail et du Pacte Local des Solidarités dans le département de la Vienne, le souhait de renforcer le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours en vue d'un retour vers l'emploi, a été réaffirmé fin 2023 par le Conseil départemental.

La définition d'un parcours individualisé adapté à chaque bénéficiaire du RSA, s'appuyant sur la mise en place d'équipes dédiées, d'un SPIE départemental, d'actions favorisant la levée des freins à l'emploi dans le cadre des CALPAE ou encore l'action menée en direction des entreprises du département, peut et doit être renforcé, dans le cadre d'une concertation élargie et réfléchie.

Aussi le Département de la Vienne s'est-il porté candidat pour une expérimentation, à partir de 2024, d'un accompagnement rénové à l'échelle du territoire de Grand Châtelleraut, et de surcroît les QPV de Châtelleraut, largement concernés par le dispositif RSA.

L'appui de démarches et dispositifs locaux

Le contrat de ville "Quartiers 2030" de Grand Châtelleraut doit pouvoir s'appuyer sur différentes démarches locales et dispositifs ressources sur la question de l'emploi, du développement économique et de l'insertion : Action Cœur De Ville 2, Territoire d'industrie 2ème génération, Stratégie développement économique du territoire, Territoire zéro chômeur de longue durée, le CADET, CLEE....

Par ailleurs, diverses structures, projets ou actions, pilotées ou soutenues par l'agglomération, s'adressent à des publics en fragilité (dont QPV) :

- Les emplois et actions proposées par les Structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées.
- Des projets de l'économie sociale et solidaire (exemple : Objethèque des Renardières)
- L'Entreprise à but d'emploi *Le Ressort* (territoire zéro chômeur) dont l'expérimentation peut servir d'inspiration
- Les clauses sociales dans les marchés publics et les chantiers jeunes (chantiers éducatifs, loisirs...)
- Des forums emplois (certains en QPV) ou diverses actions (ex : bus vers l'emploi, forum job d'été..)

Le précédent contrat de ville a insuffisamment réussi à agir sur le lien entreprises - QPV. Pour "Quartiers 2030", il faudra chercher à associer davantage les entreprises du territoire ou les fondations.

Certaines actions qui œuvrent pour l'emploi, l'entrepreneuriat ou la qualification des habitants de quartiers ont, quant à elles, prouvé leur utilité depuis plusieurs années. Cofinancées par les crédits politique de la ville (État-collectivités) et par le droit commun (direction de l'économie -ESS), ces actions doivent être poursuivies au titre du contrat de ville 2024-2030.

L'aller vers est important, mais l'ouverture des habitants vers l'extérieur, en dehors des QPV, est aussi un enjeu. Pour y parvenir, la levée des freins sera encore nécessaire (mobilité, logement, garde, formations...).

4.2.2 L'aménagement et le cadre de vie

Passé au crible des enjeux portés par les services de la direction départementale des territoires (DDT), la politique de la ville dans son volet « renouvellement urbain » est un axe fort de la politique de la ville.

Bien que considéré comme une réussite du précédent contrat de ville de Grand Châtellerault, les démarches concernant l'aménagement et le cadre de vie (très attendues par les habitants) doivent être poursuivies et certains aspects doivent être retravaillés (mixité sociale, abatement TFPB...).

Le travail de concertation mené avec les services de la DDT, en vue de dessiner une géographie prioritaire, est en phase avec la réalité et les enjeux locaux.

Châtellerault a bénéficié de plusieurs opérations de renouvellement urbain successives ces dernières décennies. Après un programme d'envergure mené dans le quartier de la Plaine d'Ozon au titre de l'ANRU 1, le droit commun est donc pleinement mobilisé en faveur des habitants.

La période actuelle est marquée par un programme ANRU 2 sur le secteur du Lac et des Renardières. La fin des opérations est prévue pour 2025.

Les opérations menées dans ces quartiers ont permis une amélioration du cadre de vie et sont une vraie plus-value. Des opérations complémentaires sont aujourd'hui en cours et/ou à l'étude, que ce soit dans ces quartiers ou dans ceux de Châteauneuf et du centre-ville.

Pour les quartiers ayant bénéficié d'opérations de renouvellement urbain, l'enjeu est maintenant très axé sur la dimension sociale. l'enjeu étant de maintenir le cadre de vie amélioré par les aménagements et de garantir les investissements réalisés. Pour cela, il est indispensable que le travail partenarial entre les acteurs de l'animation sociale et l'institution reste active.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et la dynamique de cohésion sociale, actives depuis près de 15 ans à Châtellerault, doivent continuer à prendre toute leur place. Les logiques de GUSP doivent être poursuivies, confortées et consolidées afin d'accompagner au mieux et au plus près les habitants et les associations des quartiers. D'autant que les efforts consentis par l'ensemble des partenaires sont réels, mais l'amélioration du cadre de vie reste fragile. En effet, les espaces et équipements publics ou privés continuent d'être la cible de dégradations (salle polyvalente, mobilier urbain, mâts électriques, containers, squat de halls...).

La nouvelle convention de GUSP qui a été élaborée en 2023 de manière partenariale permettra de garantir cet objectif. Elle est planifiée sur la période 2024-2030 pour coïncider avec la période du contrat de ville, auquel elle est annexée.

Le fait que la GUSP soit rattachée au service politique de la ville de Grand Châtellerault est un atout. Les liens privilégiés entre le service Développement social et solidaire, en charge de la politique de la ville, et la Direction aménagement du territoire, en charge de la rénovation urbaine, existent depuis la création de la mission (bilatérales régulières, participation aux instances respectives, co-construction et continuité de projets, mutualisation de moyens...).

A travers la nouvelle géographie prioritaire, il s'agit aussi d'identifier les enjeux en termes d'engagement au renouvellement urbain dans le QPV de Châteauneuf particulièrement.

A ce titre, un rapprochement sera à opérer en direction de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine dans le département de la Vienne.

En parallèle, il convient de rappeler l'importance de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) comme vecteur de l'intervention au titre de la politique de la ville. Cet abattement à hauteur de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est au bénéfice des bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires. A ce titre, les bailleurs sociaux flèchent ces crédits sur la présence de proximité, l'entretien des immeubles et la gestion des déchets, les dispositifs de tranquillité, le développement social, et les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

Un travail est engagé depuis 2023 par l'État et la collectivité, en lien avec les bailleurs, pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'abattement TFPB. La gouvernance État - collectivité est réaffirmée et renforcée. Elle propose des points d'étape plus réguliers avec les parties prenantes, une meilleure valorisation des actions soutenues par les bailleurs, davantage de diagnostics en marchant, une réorientation de certaines actions, un travail de suivi renforcé entre les actions réalisées et celles à prioriser, l'association plus large des habitants (dont les conseils citoyens) à la démarche, des indicateurs de suivi plus fins...

Pour l'année 2024, un avenant à la convention en cours a été signé sur la base des périmètres 2015-2023 des contrats de ville.

La méthodologie de la TFPB sera affinée dans le courant de l'année 2024, pour une mise en œuvre à compter de 2025 à travers la rédaction d'une convention spécifique, rattachée au présent contrat de ville 2024-2030.

Enfin, il est nécessaire d'articuler les stratégies en termes de renouvellement urbain avec les prérogatives nationales, portées dans le CIV du 27 octobre 2023 et confirmées par la circulaire du 18 décembre relative à mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En effet, malgré tout le travail conduit sur la commission intercommunale d'attribution (CIA) et son application depuis 2022, force est de constater les difficultés d'application des mesures prévues et le fragile équilibre à trouver entre la réforme nationale et les nécessités de terrain.

La circulaire du 18 décembre renouvelle l'exigence de mixité sociale dans les QPV, qui ne doit pas uniquement porter sur l'accueil des populations les plus fragiles.

Pour y remédier, le ministère chargé du logement définit plusieurs mesures :

- déployer des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale (location choisie, annonces sur des sites privés de locations immobilières).
- renforcer le rôle du Maire dans les attributions dans les QPV tout en accompagnant davantage les habitants à la mobilité résidentielle.
- amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles en dehors des QPV, notamment en incitant les bailleurs à modifier la structure de leurs loyers et en contrôlant mieux le respect de leurs obligations légales.
- demander aux préfets de ne plus attribuer de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV et ne plus y créer de places d'hébergement.
- adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande (diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements neufs ou rénovés)
- poursuivre l'introduction de programmes aux statuts diversifiés et la rénovation du parc privé existant afin qu'il joue pleinement son rôle dans le parcours résidentiel des ménages.

La mise en place de ces mesures (des actions conduites ou des difficultés rencontrées) sera étroitement suivie par l'État.

Si l'articulation entre le contrat de ville et les opérations de renouvellement urbain fonctionnait déjà bien sur le précédent contrat de ville, le nouveau contrat « Quartiers 2030 » garantira la poursuite des coopérations, que ce soit sur la fin des opérations OIR Lac-Renardières, les éventuels travaux de rénovation urbaine à Châteauneuf ou pour tous autres projets urbains dans les quartiers prioritaires.

En termes de perspectives pour le pilier « cadre de vie - rénovation urbaine », l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a permis d'identifier les axes de progrès suivants :

- Développer des actions de sensibilisation à la gestion des déchets, la propreté et le respect des espaces publics
- Engager un travail sur l'image positive des quartiers et leurs habitants
- Renforcer l'engagement des bailleurs concernant l'abattement sur la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)
- Poursuivre et renforcer les actions de gestion urbaine de proximité
- Préserver la végétalisation des quartiers

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière des propriétés bâties, s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement vient pour des montant équivalent, en contrepartie d'une qualité de service renforcée (sur-entretien...) et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. D'ailleurs, il convient de rappeler les axes sur lesquels ce dispositif est reconduit dans le cadre des contrats "Quartiers 2030" : actions de gestion urbaine de proximité contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires, le tout étant traduit dans une convention liant les parties.

Pour 2024, un travail important est prévu au niveau national par le ministère en charge de la politique de la ville et l'union sociale pour l'habitat afin de définir les champs d'utilisation de l'abattement à travers huit axes principaux : l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier, la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires, l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance, la gestion des déchets et des encombrants, les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle, les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires, les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social et enfin les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

4.2.3 Les transitions

Comme d'autres politiques nationales, la politique de la ville est encouragée à travailler une stratégie globale en faveur de la transition écologique.

Les perturbations climatiques s'accroissent ces dernières années (augmentation des températures, indices de précipitation supérieurs, exposition plus forte des populations aux risques météo-sensibles, hausse du niveau de la mer, augmentation des pics d'ozone...). Ces impacts locaux fragilisent d'ores et déjà les rapports entre les habitants des territoires et les espaces qu'ils occupent, amplifiant le risque de relégation spatiale qui pèse sur les ménages les plus modestes.

Les quartiers prioritaires, concentrant d'une part une densité de population élevée et d'autre part une précarité plus forte que sur le reste du territoire, sont des territoires à risques et leurs habitants apparaissent parmi les plus vulnérables face aux conséquences du dérèglement climatique : logements parfois vétustes et mal isolés, îlots de chaleurs, insuffisance de zones végétalisées, pollution environnementale...

A Châtellerault, la typologie des quartiers prioritaires est très contrastée, avec certains quartiers (rénovés ou non) très minéraux et peu végétalisés et d'autres quartiers plus "verts", comme le Lac et les Renardières à proximité immédiate d'un cadre très végétalisé.

Le sujet des transitions, jusqu'ici été peu travaillé dans le cadre des contrats de la ville, a été plébiscité en 2023 comme une orientation prioritaire. Les territoires en politique de la ville sont invités à intégrer ce sujet dans le contrat de ville 2024-2030.

La transition appelle de profonds changements de nos modes de vie (déplacement, logement, travail...) mais aussi de production et de consommation à toutes les échelles. Elle touche tous les aspects de la vie quotidienne des habitants et a des répercussions économiques et sociales majeures. Bien que nécessaires, les réponses à cette transition peuvent être vectrices d'inégalités nouvelles.

Un certain nombre de chercheurs estiment que le sujet des transitions et de la sobriété est profondément ancré dans les quartiers populaires, plus "résilients" que les autres territoires : culture du système D, jardins ouvriers, Do It Yourself (fais-le toi-même), recyclage, troc ou échange de services, utilisation massive de transports en commun....

Cependant, un certain nombre de ces mesures sont davantage “imposées” par la précarité des ménages que “choisies” par conviction environnementale, au détriment parfois de la santé et du bien vivre des habitants.

Mais si les quartiers populaires et leurs habitants ne sont pas en “retard” sur le sujet, et qu’un certain nombre d’initiatives sont mises en œuvre à Châtelleraut comme ailleurs, des actions doivent être fortement développées (opérations de renouvellement urbain, aménagements doux, animations...) et une stratégie globale doit être travaillée.

La circulaire du 31 août 2023 précise qu’il conviendra de “veiller à l’articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)”.

Divers dispositifs de droits communs sont à mobiliser, en complément de la politique de la ville : fond vert, appel à projets régionaux “nature et transition” et “réemploi, réparation, et réutilisation”.

Pour avancer sur le sujet des “transitions”, la politique de la ville doit s’appuyer sur plusieurs démarches et politiques structurantes mises en œuvre à l’échelle de la ville et de l’agglomération de Châtelleraut : aménagements bords de Vienne, plan vélo, projet alimentaire de territoire, coordination de l’aide alimentaire, accompagnement des jardins partagés, stratégie déchets, gestion différenciée du cadre de vie,...

Au titre de la concertation menée au premier semestre 2023 avec tous les partenaires de la politique de la ville de Grand Châtelleraut, plusieurs idées ou projets ont été proposés dans les quartiers :

- Des aménagements (GUSP et droit commun) tournés vers l’environnement,
- Le soutien des dynamiques « jardin » dans les quartiers,
- La valorisation et préservation des espaces naturels dans et à proximité des quartiers,
- Le développement d’opérations de décroustage et curetage dans certaines zones de QPV,
- Le déploiement d’actions de sensibilisation auprès de la population pour le bien vivre ensemble.

Afin de structurer cet axe transversal majeur, la collectivité souhaite s’appuyer sur des structures ressources, au niveau territorial (exemple CPIE) et régional (via le centre de ressources Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine).

4.2.4 L’Émancipation

L’un des axes prioritaires annoncé au titre contrat de ville 2024-2030 est « L’émancipation pour tous à travers la promotion de l’éducation ».

Plusieurs démarches sont plébiscitées : cités éducatives, programmes de réussite éducative, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse...

Un certain nombre de dispositifs ou démarches vertueuses sont mises en œuvre sur le territoire de Châtellerault et ses quartiers. Elles doivent être développées et leur bonne articulation avec la politique de la ville préservée.

➤ **L'Éducation**

Les démarches éducatives sont un axe fort de la politique de la ville depuis de nombreuses années à Châtellerault : programme de réussite éducative (PRE), contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), coup de pouce, actions parentalités etc.

80% des écoles de la ville sont labellisées REP ou REP+, révélateur des difficultés éducatives très ancrées sur le territoire.

Le PRE, initié en 2006 à Châtellerault, est un dispositif structurant de la politique de la ville. Il permet de coordonner des démarches éducatives à destination des 2 - 16 ans. Par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de soutien et d'un accompagnement individualisé les enfants et les familles, il permet de prendre en compte chaque enfant dans sa globalité.

Depuis près de 20 ans, cette démarche, cofinancée par l'État et la ville, est essentielle pour les familles et les enfants des quartiers prioritaires de Châtellerault.

Des actions et démarches développées ces dernières années ont démontré un réel intérêt pour les enfants et les jeunes comme par exemple le concours éloquence, les colos apprenantes et les coordinations éducatives territoriales.

Une démarche structurante a permis de renouveler et de renforcer la dynamique éducative du territoire : l'expérimentation *Cités éducatives*.

Cette démarche, copilotée par l'Éducation nationale, la ville et l'État, permet de renforcer les liens entre les acteurs de la communauté éducative d'un territoire, assurant une continuité éducative pour les 0-25 ans.

Depuis le lancement de l'expérimentation fin 2021, plus de 60 actions structurantes et coconstruites (entre écoles - associations - institutions...) ont été mises en œuvre au bénéfice des enfants et des jeunes des quartiers Lac-Renardières-Ozon-Coubertin, de leurs parents, ainsi que des professionnels (formations, ressources, ingénierie renforcée...).

Un renouvellement de la labellisation est en cours pour la période 2024-2027 sur le territoire Lac Renardière Ozon Coubertin et une extension est sollicitée au titre des quartiers "Châteauneuf centre ville".

Il est à relever que la nouvelle géographie prioritaire intègre à présent un certain nombre d'écoles. Matisse Littré Iakanal à Ozon, Hériot et Souché à Châteauneuf, Haigneré au centre-ville.

Il existe une coordination étroite entre le contrat de ville, le Programme de réussite éducative et la cité éducative : participation à des commissions communes et instances respectives, co-construction de projets, partage d'informations régulier...

Cette démarche est à poursuivre pour le contrat de ville 2024-2030.

➤ La santé

La démarche Atelier santé ville (ASV), expérimentée en France dans les années 2000, s'est généralisée en 2006 dans les territoires en quartiers prioritaires. La ville de Châtellerault a mis en place son atelier santé ville en 2008.

Il s'agit d'une démarche locale et un dispositif public qui se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé. Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires.

Cette démarche, cofinancée par l'État et la collectivité, permet de répondre à différentes problématiques de santé publique : accès aux soins, actions de prévention (santé mentale, hygiène, alimentation...).

La démarche est intégrée au contrat local de santé de Grand Châtellerault depuis 2011.

La prise en compte de la santé au titre de la politique de la ville a évolué au fil des décennies.

De 2007 à 2014, la santé était l'un des 5 piliers des contrats urbains de cohésion sociale. Dans le contrat de ville 2015-2023, la santé a été intégrée dans un axe global "cohésion sociale". Cet enjeu n'est aujourd'hui plus cité comme tel dans les orientations nationales du contrat de ville 2024-2030, n'étant plus structuré en pilier, mais basé sur les enjeux de chaque quartier.

La concertation menée au premier semestre 2023 avec les habitants et les partenaires de terrain n'a pas fait ressortir la santé comme un enjeu prioritaire dans les quartiers. Néanmoins, compte tenu de problématiques persistantes, la ville et ses partenaires restent en vigilance sur le sujet et souhaite renforcer les efforts menés au titre de l'ASV et du CLS.

La désertification médicale qui touche depuis des années les territoires de petite et moyenne échelle n'épargne pas Châtellerault et ses quartiers. Malgré les efforts des partenaires (aide à l'installation notamment), le nombre de médecins généralistes et autres professionnels de santé diminue au sein de la ville.

La crise sanitaire de 2020 a révélé et amplifié un certain nombre d'inégalités sociales de santé. Nous constatons que le renoncement aux droits reste important, voire en augmentation. En effet, la santé est fréquemment reléguée au dernier plan chez les ménages les plus en précarité, devant d'autres priorités (emploi, logement, scolarité, mobilité, alimentation...).

La méconnaissance de certains droits, la difficulté face aux démarches administratives (augmentation de la dématérialisation), le faible nombre de certains spécialistes...tous ces éléments renforcent les problématiques de santé d'habitants des quartiers.

Afin de répondre aux besoins de santé des habitants, il est essentiel de poursuivre l'articulation entre la politique de la ville et la coordination ASV-CLS, et de relancer les démarches locales, avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) et en lien avec tous les partenaires locaux de santé.

L'année 2024 permettra à la collectivité de travailler un nouveau contrat local de santé qui devra faciliter l'accès à la santé pour tous et intégrer les besoins des publics les plus fragiles, dont font partie les habitants des QPV.

Parmi les priorités identifiées, la mise en place d'un conseil local en santé mentale (CLSM) est particulièrement attendue.

➤ **L'accès aux droits**

Le problème de l'accès aux droits existe depuis de nombreuses années en quartiers prioritaires politique de la ville. Plusieurs études statistiques démontrent que les publics en précarité ont un taux de renoncement au droit plus élevé que le reste de la population : méconnaissance des dispositifs, difficultés administratives, problème de langue et/ ou d'écrit, dématérialisation ...

Ces dernières années et plus fortement depuis la crise Covid qui a accéléré la dématérialisation d'un certain nombre de démarches administratives, les inégalités d'accès aux droits des publics en fragilité se sont renforcées. Cette situation est observée pour les droits en santé, comme précisé précédemment, mais plus largement dans l'accès à tous les droits, touchant tous les registres de la vie quotidienne (logement, emploi, éducation, aide alimentaire, retraites,...).

Le fait de connaître ses droits et de pouvoir les exercer (exemple recours juridique) est fondamental. A l'inverse, la privation de droits peut renforcer la discrimination. Plusieurs actions peuvent être déclinées pour rendre les habitants autonomes, leur permettre de bénéficier de l'aide dont ils ont besoin (langue, démarches numériques, ateliers d'information, etc), d'accéder aux services (guichet unique) et d'accompagner des demandeurs spécifiques (ex : femmes isolées).

Depuis 2020, la politique de la ville a renforcé son soutien à des actions d'accès aux droits (permanences administratives, permanences juridiques généralistes, accès aux droits des étrangers, parcours citoyen pour les jeunes...). Elle a également contribué au développement de projets structurants comme l'ouverture d'un France service et la remise en place d'une mairie annexe dans le quartier d'Ozon.

L'accompagnement des démarches d'accès aux droits et aux services publics doit se poursuivre au titre du contrat de ville 2024-2030 dans tous les quartiers prioritaires de la ville. L'objectif reste de permettre à tous les habitants, dès le plus jeune âge, de connaître et de faire valoir leurs droits, comme principe fondamental de citoyenneté.

Les efforts sur l'accès aux droits doivent être renforcés, plus particulièrement au titre du droit commun et en complémentarité à travers les crédits de la politique de la ville.

➤ **Le sport et la culture**

La ville de Châtelleraut et Grand Châtelleraut bénéficient d'une bonne couverture d'équipements culturels et sportifs.

La ville compte une grande diversité d'équipements sportifs : une patinoire dans le quartier de Châteauneuf, un centre aquatique, plusieurs stades, gymnases et complexes sportifs, une base nautique, un stand de tir, un dojo, des terrains de beach volley, terrains de hand et de basket, un skate park, des city-stades, modules sportifs en plein air, parcours santé...

Du côté des équipements culturels, la ville n'est pas en reste : théâtre à l'italienne, conservatoire de musique et de danse, musée d'art et d'industrie, école d'art plastique, école nationale de cirque, médiathèques et ludothèque....

Un certain nombre de ces équipements sont installés dans les quartiers ou à proximité immédiate.

Au-delà du nombre d'équipements, l'accès aux sports et à la culture pour les habitants des quartiers (jeunes ou moins jeunes) reste un enjeu qui nécessite des dispositifs ou interventions spécifiques : politique tarifaire, actions de découverte ou de médiation, partenariat entre les structures et les associations de quartiers...

La politique de la ville soutient un certain nombre d'actions ou aménagements culturels et sportifs à destination des habitants de QPV, que ce soit au titre du contrat de ville ou de démarches connexes (PRU, Cité éducative, GUSP, ASV....).

Afin de permettre l'émancipation par le sport ou la culture, le partenariat avec ces interlocuteurs doit être préservé et renforcé, grâce au droit commun et au droit spécifique. Pour cela, il conviendra de s'appuyer des ressources locales, les dispositifs ou grands programmes (exemple : été culturel, terre de jeux 2024, C'est mon patrimoine, 5000 équipements sportifs de proximité, microfolies, extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, 1000 éducateurs socio-sportifs...).

En 2024, année de lancement du nouveau contrat de ville, Châtelleraut s'engage dans l'aventure des Jeux de Paris 2024 avec le passage de la flamme dans différents quartiers de la ville. L'occasion, grâce à diverses animations, de mettre en avant le sport et de susciter des envies ou des vocations dans le quotidien des habitants, notamment des quartiers.

Peu avant le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, plusieurs organisations, dont l'Association des bibliothécaires de France et France urbaine, rappelaient le rôle "indispensable" des bibliothèques dans les quartiers prioritaires de la ville. C'est également le cas à Châtelleraut, où plusieurs médiathèques sont installées en cœur de quartier depuis de nombreuses années et joue un rôle essentiel.

Différents dispositifs sportifs et culturels doivent être étudiés au bénéfice des quartiers prioritaires de Châtelleraut, d'autant que certains enjeux ont été identifiés dans les quartiers pour le contrat de ville 2024-2030 : annexe de la médiathèque ou bibliobus à Châteauneuf, organisation d'événements sportifs inter-quartiers, remise en place d'un projet de type DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale Orchestrale à vocation Sociale) pour les enfants et jeunes des QPV, la poursuite d'actions de découvertes patrimoniales et culturelles (exemple : Châtel Express) ...

La faisabilité et le financement de ces actions devront être étudiés, avec les partenaires concernés (DRAC, SDJES...)

➤ **La Jeunesse**

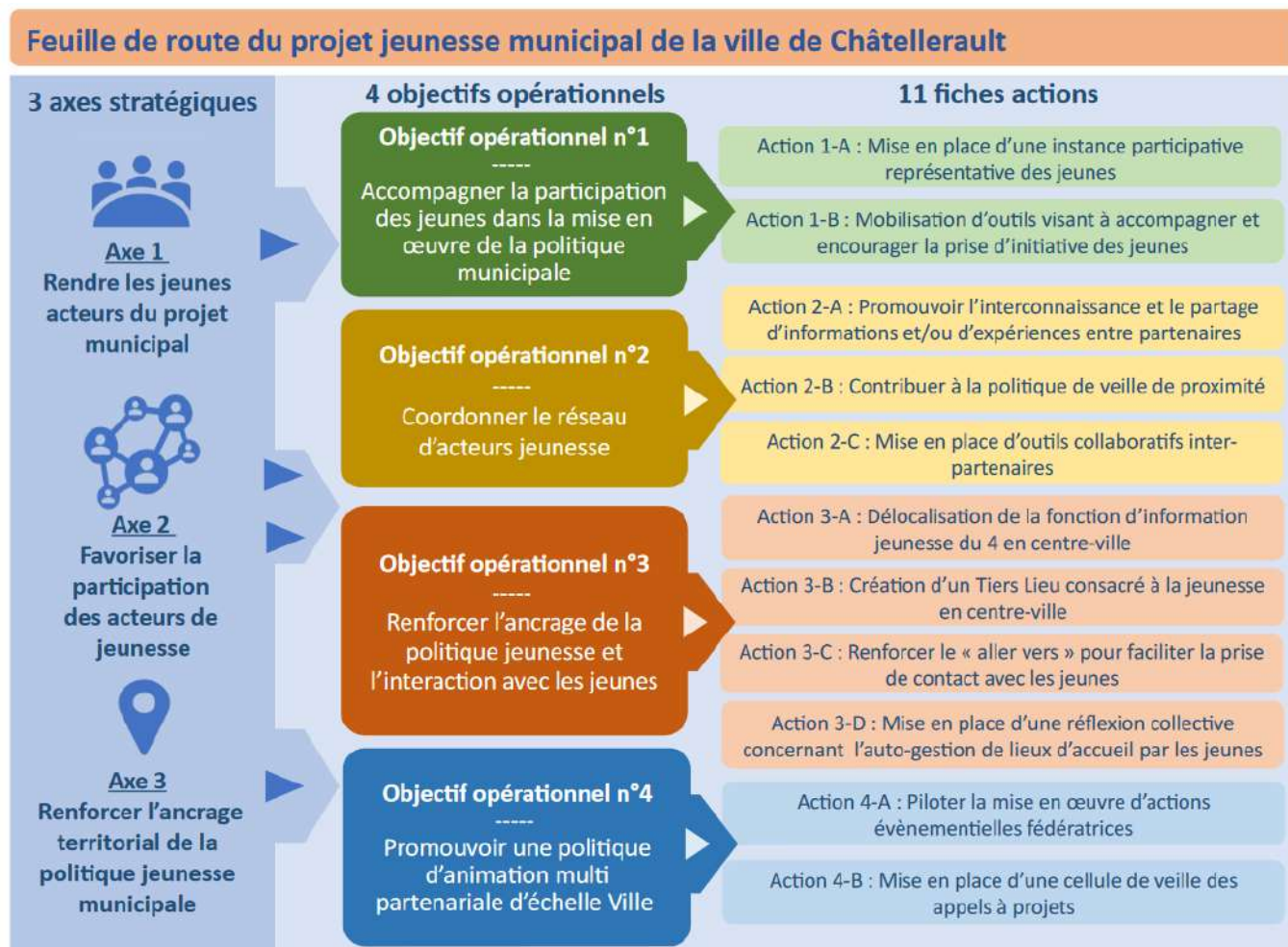
La jeunesse a fait l'objet d'une attention particulière au titre du contrat de ville 2015-2023, permettant la mise en place d'un certain nombre d'actions spécifiques : chantiers loisirs ou éducatifs, accompagnements de jeunes majeurs, concours d'éloquence, actions de prévention de la délinquance, animations sportives de rue, mobilité, santé, actions culturelles...

La cité éducative a également permis de déployer certaines actions à destinations des jeunes (orientation, lutte contre le décrochage, citoyenneté...) et des professionnels de jeunesse (formation esprit critique des jeunes, égalité filles- garçon...).

Il existe de nombreuses structures et professionnels de jeunesse sur le territoire de Châtelleraut qui agissent à destination des jeunes des quartiers ou de tous les jeunes dont ceux de QPV : les 5 maisons de quartiers de la ville, la Mission locale nord Vienne, le pôle prévention de l'ADSEA, Médiation Grand Châtelleraut, l'école de la deuxième chance, Ozon football club,...

De manière transversale, l'équipe projet de la politique de la ville s'implique depuis des années dans différentes réflexions et projets au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires.

En 2022, la ville de Châtelleraut a mené une démarche de diagnostic et de structuration de sa politique jeunesse, accompagnée par le cabinet ANATER (questionnaire auprès de 533 jeunes, tables rondes auprès de professionnels de jeunesse...). Une attention particulière a été portée sur les jeunes des quartiers prioritaires. Différents séminaires de travail ont permis de formaliser une feuille de route jeunesse, validée par Comité de pilotage en janvier 2023.



Un certain nombre d'objectifs prioritaires et pistes d'actions rejoignent ceux du contrat de ville.

En effet, lors des séminaires d'élaboration de la politique de la ville menés au premier semestre 2023, la jeunesse a été fréquemment citée et diverses propositions ont été émises pour accompagner les professionnels de jeunesse et surtout les jeunes : autonomisation de la jeunesse via la mise à disposition d'espaces dédiés, accompagnement à l'engagement citoyen des jeunes, création d'un espace tiers lieux en centre-ville à destination notamment des jeunes...

Déjà mené en 2019, "paroles aux jeunes" permettra de recréer des liens avec la jeunesse de la ville et de ses quartiers. L'objectif est de permettre un espace de dialogue entre les élus et les jeunes pour enrichir les propositions à destination des jeunes châtelleraudais et créer une instance représentative des jeunes construite par eux et avec eux. Cette action permettra de contribuer à la citoyenneté et à l'engagement des jeunes de quartiers. Un lien avec les instances existantes (notamment les conseils citoyens) sera recherché, pour permettre la mise en place d'actions communes au bénéfice des quartiers.

Depuis l'été 2023, compte tenu de la fermeture du centre socio-culturel de Ozon, le pôle jeunesse de la ville de Châtellerault porte temporairement un accueil de loisir 12-17 ans pour les jeunes du quartier de Ozon. Un effort spécifique est conduit par différents acteurs de jeunesse du quartier et de la ville pour pallier cette absence jusqu'à la reconstruction d'un projet associatif en capacité de reprendre cette mission.

Le pôle jeunesse et la mission politique de la ville sont intégrés à la même direction ville-agglomération "Engagement citoyen", ce qui renforce la proximité inter-services.

Plus globalement, les copilotes État et collectivité seront vigilants à ce que la jeunesse reste une priorité transversale forte du contrat "engagements quartier 2030", ainsi que d'autres démarches connexes comme la cité éducative.

4.2.5 Égalité femmes hommes, lutte contre les discriminations, valeurs de la république

Depuis de nombreuses années, l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations sont considérées comme des enjeux importants au titre de la politique de la ville. Cités dans la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale, puis réaffirmé dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ces sujets devaient être intégrés à travers toutes les dimensions de la politique de la ville (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi...). Près de 20 ans plus tard, force est de constater que les inégalités sont persistantes et que la prise en compte de ces enjeux transversaux a été insuffisante.

➤ **L'égalité femmes hommes**

En France, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore plus qu'ailleurs à se réaliser, dans un contexte marqué par la féminisation de la pauvreté, une répartition traditionnelle des rôles sociaux en défaveur des femmes (socialement, économiquement...). Ainsi, dans les quartiers de Châtellerault comme ailleurs, on observe une parentalité plus précoce, un isolement significatif de femmes (familles monoparentales, femmes seules de plus de 50 ans...), un taux d'emploi plus faible que les hommes et des temps partiels plus importants, une moindre occupation de l'espace public, certaines formes de harcèlement de rue...

Depuis 2013, une certaine impulsion a été donnée pour promouvoir l'égalité dans les territoires, notamment en politique de la ville : convention interministérielle 2013-2015 entre le ministère du droit des femmes et le ministère délégué à la ville, loi Lamy du 21 février 2014 qui inscrit l'égalité femmes hommes comme axe transversal du contrat de ville, rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » remis en juin 2014 par le haut conseil à l'égalité, loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre

les femmes et les hommes, cadre de référence "égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération » de septembre 2014, instruction interministérielle du 15 mai 2015 relative à la mise en œuvre de plans d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes habitants les QPV, expérimentation d'un budget intégrant l'égalité dans la programmation des contrats de ville en 2019...

Malgré les politiques volontaristes, invitant les acteurs de la politique de la ville à prendre en compte le sujet de l'égalité de manière spécifique et intégrée, les avancées restent limitées. Des actions ponctuelles ont été financées : appui à la création d'activité et accès à l'emploi des femmes, marches exploratoires, formation d'acteurs locaux sur la lutte contre les violences sexistes, aide à la mobilité, soutien à des associations locales (CIDFF, Planning familial), accès au sport etc.

L'équipe projet politique de la ville de Châtellerauld est vigilante à ce que la question de l'égalité soit prise en compte de manière transversale dans tous les projets et démarches à destination des habitants des quartiers prioritaires. De ce fait, les copilotes du contrat de ville sont soucieux du fait que les budgets politique de la ville bénéficient de manière équitable aux femmes/filles comme aux hommes/garçons : échanges avec les partenaires associatifs, regards sur les dossiers déposés, demandes de précisions dans les bilans...

La question de l'égalité filles-garçons a également été identifiée comme l'un des objectifs de travail de la Cité Éducative de Châtellerauld et plusieurs pistes sont travaillées pour développer des actions structurantes (réaménagement des cours d'école, formations, actions à destinations des jeunes...).

Le contrat de ville doit agir sur la mise en visibilité de certaines interventions en matière d'égalité et les renforcer. Malgré la mobilisation de l'équipe projet et les constats de partenaires de terrain (éducatif, socio-culturels, de prévention...) concernant des besoins importants sur le sujet, nous constatons le manque d'acteurs ressources et de qualification sur le territoire.

En 2013, la ville a initié un cycle de qualification à destination des professionnels de terrain (enfance, jeunesse, tout public), soutenu par la direction départementale des droits des femmes et la cité éducative. Ce type de démarche sera réitéré, afin de permettre à tous les professionnels et bénévoles intervenant dans les quartiers d'acquérir une culture commune sur le sujet.

Les séminaires réalisés au premier semestre 2023 ont permis d'identifier plusieurs objectifs concernant l'égalité femmes hommes comme par exemple l'occupation de l'espace public par les femmes, la valorisation du rôle des pères dans l'éducation des enfants et des jeunes, la lutte contre le sexisme.

Au titre de l'appel à projet annuel de la politique de la ville, une attention particulière sera portée aux projets favorisant l'égalité femmes-hommes ou filles-garçons.

Une dynamique globale « égalités » sera conduite en 2024 avec un état des lieux des ressources et des actions déjà menées et avec le montage d'un plan d'actions permettant de soutenir la démarche spécifique menée au titre de la politique de la ville.

➤ La lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations (LCD) est un enjeu majeur dans l'ensemble de la société française. Elle est une des priorités de la politique de la ville depuis près de 20 ans. Inscrite dès 2006 comme l'un des enjeux des contrats urbains de cohésion sociale 2007-2014, elle a permis à un certain nombre de collectivités en politique de la ville de soutenir des actions de lutte contre les discriminations ou de promotion de l'égalité (émergence de premiers plans territoriaux de lutte contre les discriminations, soutien d'initiatives locales ponctuelles). Pour autant, la question n'a rarement été prise en compte de manière intégrée.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu obligatoire la prise en compte transversale de 3 priorités : la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la jeunesse. Pour soutenir cette démarche, un cadre de référence a été édité en septembre 2014 : de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville. Chaque contrat de ville était engagé à mener un diagnostic stratégique et à formuler des préconisations adaptées aux enjeux du territoire.

Là encore, 10 ans plus tard, malgré le soutien de belles initiatives et le développement de plans territoriaux LCD annexés à certains contrat de ville, le sujet des discriminations a eu un traitement mitigé...

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions, son lieu de résidence, ...est interdit par la loi et passible d'une amende ou peine de prison.

Aujourd'hui encore, de nombreux citoyens sont victimes de discriminations dans leur vie quotidienne. Ce constat est particulièrement criant lorsqu'ils résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est pourquoi la lutte contre les discriminations a été réaffirmée dans les nouveaux contrats "engagements quartiers 2030".

Si peu d'actions spécifiques de prévention des discriminations ou promotion de la diversité sont déposées chaque année par les associations de proximité de Châtellerauld au titre de l'appel à projet politique de la ville, l'équipe projet contrat de ville reste très soucieuse de sa prise en compte de manière ciblée ou transversale.

Des démarches sont d'ailleurs menées au long court par un certain nombre d'acteurs ressources (défenseur des droits, structures spécialisées) ou d'associations intervenant en quartiers prioritaires, généralement sensibilisées (voire formées) à la question de la lutte contre les discriminations.

Collectivement conscients que les discriminations, liées au lieu de résidence et/ou à l'origine réelle ou supposée des habitants, restent un enjeu majeur des quartiers prioritaires, l'équipe projet du contrat de ville sera d'autant plus vigilante à la prise en compte du sujet des discriminations de manière transversale

dans les démarches menées sur cette contractualisation, mais aussi au renforcement d'actions spécifiques :

- Sensibilisation des publics (dès le plus jeune âge)
- Formation de tous les professionnels de proximité
- Soutien d'actions inter-quartiers

➤ Valeurs de la république et laïcité

Suite aux attentats dits de « Charlie Hebdo » du 7 janvier 2015, le gouvernement avait souhaité que les contrats de ville 2015-2020 en finalisation puissent intégrer un quatrième pilier « valeurs de la République et citoyenneté ». Un grand plan de formation national a été initié en 2015, avec une déclinaison dans tous les territoires, notamment les quartiers prioritaires, via les têtes de réseaux, fédérations et acteurs ressources régionaux et départementaux.

Le contrat de ville de Châtelleraut l'a intégré comme un enjeu transversal, au même titre que l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations.

Entre 2015 et 2022, de nombreux professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires ont pu bénéficier d'une formation commune sur les valeurs de la république et la laïcité (animateurs, éducateurs, médiateurs...). Cette formation était notamment obligatoire dans le cycle de qualification des professionnels en contrat « adulte relais ».

Après un certain nombre d'année, il conviendra de relancer au titre du contrat de ville 2024-2030 des actions de formations à destination des professionnels, ainsi que des actions de sensibilisation à destination des habitants.

4.2.6 La tranquillité publique et la sécurité

Le sujet de la tranquillité publique et de la sécurité a été souligné par les habitants lors de la concertation menée au premier semestre 2023, non pas de manière prioritaire mais tout de même comme un sujet de vigilance. Selon les quartiers prioritaires, ont été cités la lutte contre le trafic de drogues, les rodéos, les incendies, les « petites dégradations » d'aménagements urbains, le harcèlement de rue, le tapage nocturne...

Suite aux émeutes de juin 2023, qui ont eu notamment un retentissement à Châtelleraut, il convient de poursuivre les efforts engagés par la collectivité, l'Etat et ses partenaires.

Plusieurs annonces nationales confortent des mesures en faveur de la sécurité et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires : déploiement de forces d'action républicaines, augmentation de la présence policière sur la voie publique et intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Par la suite, certaines orientations ont été affirmées :

- présence de rue notamment de veille sociale
- prévention de la délinquance des jeunes notamment par le biais de l'insertion
- structurer et outiller l'organisation de la prévention de la délinquance

A Châtelleraut, il est recommandé de poursuivre et de conforter l'articulation entre le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et le contrat de ville 2024-2030, notamment sous l'angle de la prévention et de la tranquillité publique pour :

- Accompagner le continuum des acteurs de médiation, éducation spécialisé, animation...
- Renforcer des actions « hors les murs » / en « aller vers »
- Soutenir l'articulation entre les différents postes « adulte relais »
- Renforcer les formations communes et inter-partenariales

Par ailleurs plusieurs fiches actions de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance (STPD) 2021-2025 sont réalisées en partenariat avec les acteurs du contrat de ville (citoyenneté, égalité femmes-hommes). Aussi, au regard de l'axe stratégique « citoyenneté renforcée », la mobilisation des habitants dans la résolution des problèmes qui les touchent est recherchée, à travers un travail associé « institution/population ». Aussi, les conseillers citoyens pourront être associés aux CPO (Cellules de Partenariat Opérationnel) en fonction des instances et des ordres du jour.

A l'occasion de son discours aux Préfets comme pour le Comité Interministériel des villes du 27 octobre 2023, la Première Ministre, Elisabeth Borne, a rappelé que l'ordre républicain constituait une des priorités de son gouvernement. La question des valeurs de la république et de la laïcité reste, comme pour le contrat de ville 2015-2023, un enjeu important. Le territoire de Châtelleraut et la politique de la ville devront s'y engager dès 2024.

5 | LES ENJEUX DANS LES QUARTIERS

En amont de l'écriture du contrat de ville, une démarche participative, visant à recueillir l'avis des habitants a été lancée dans les 4 secteurs de la politique de la Ville. Questionnaires, porte à porte, rencontres... ont permis de recueillir la parole des habitants, ensuite partagée à tous les acteurs de la politique de la ville.

Après plus de 5 séances de travail collectives, réunissant entre 45 et 70 participants à chaque rencontre, ce sont 20 orientations structurantes et un grand nombre d'idées et de pistes d'actions qui ont été proposées. Dans le détail, se sont environ 93 pistes d'actions émises par les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire, elles-mêmes nourries par de multiples idées et envies pour les quartiers. Les contributions sont riches. La synthèse des ateliers est annexée au présent contrat de ville.

Le parti pris dans l'écriture de ce contrat a été de reprendre l'ensemble des sujets abordés lors des concertations, considérant que les contrats de ville doivent s'appuyer largement sur les remontées du terrain. Ce contrat propose donc de façon la plus exhaustive possible l'ensemble des idées émises par les habitants et les acteurs locaux.

Une fois le contrat signé, les propositions devront faire l'objet d'un travail avec les professionnels relevant du champ de l'action pour étudier la faisabilité, développer les partenariats utiles au déploiement de l'action autour des séances de travail et des validations des instances prévues par ce contrat.

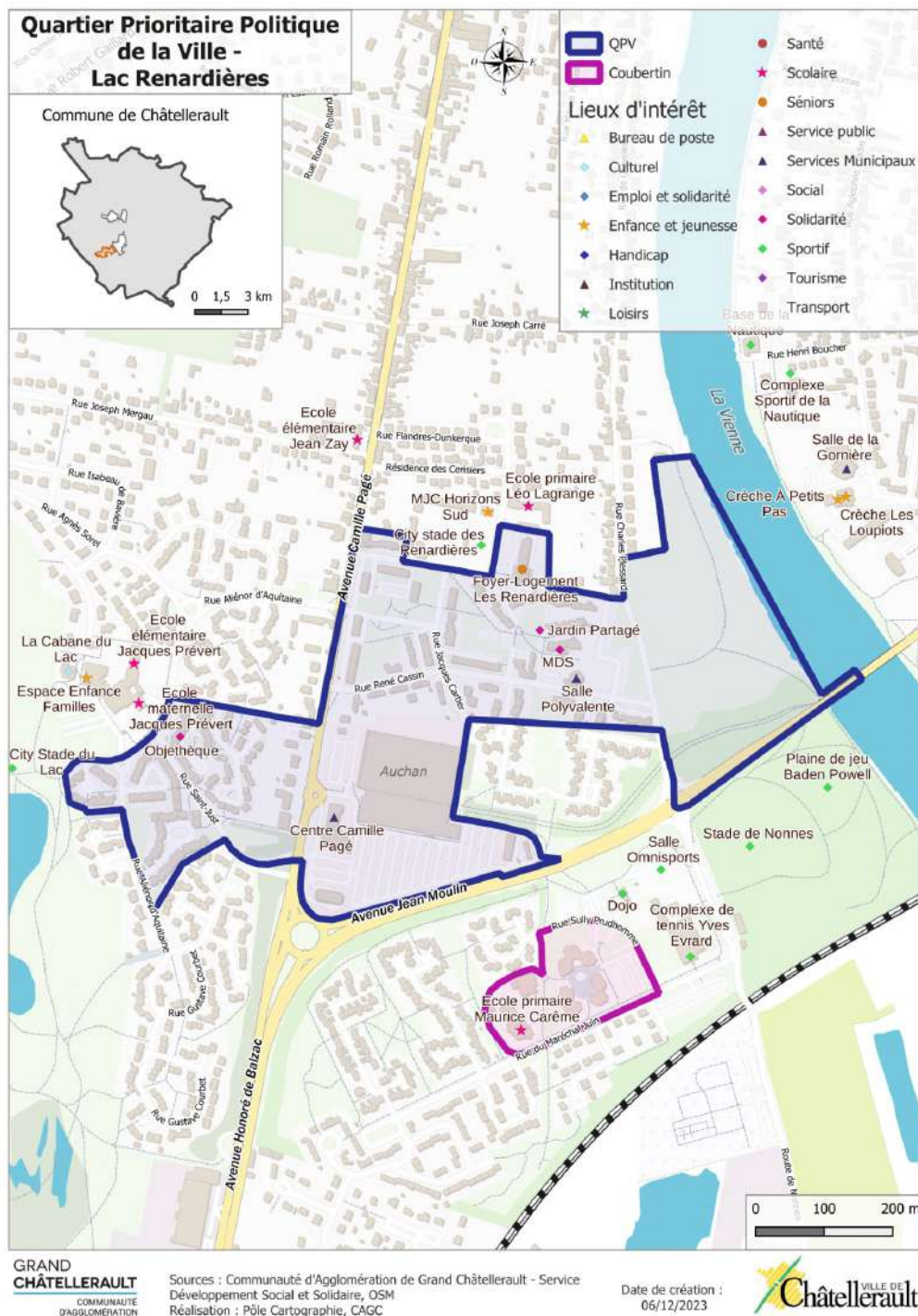
Par ailleurs, les propositions faites lors des ateliers n'entérinent pas un programme d'actions mais donnent à voir sur ce qu'il est possible de faire dans nos quartiers. La programmation de la politique de la ville devra faire l'objet de choix et de priorisations mais ces propositions construisent des pistes de travail qui marquent l'intention et formalisent une direction à prendre. Ces pistes d'actions nourriront toute la démarche du contrat de ville.

Les pilotes et porteurs de projets pourront apporter toutes les modifications utiles au contenu des actions pour les rendre réalisables et proches des attendus au regard de l'actualité et des réalités des quartiers.

Enfin, durant toute la durée du contrat, d'autres propositions pourront émerger, être étudiées et selon les arbitrages, mises en œuvre.

5.1 Secteur Lac - Renardières – Coubertin

Le secteur du Lac et des Renardières est l'un des poumons verts pour la Ville de Châtellerault avec la proximité immédiate d'un cadre très végétalisé. Ce quartier est situé entre la forêt, le lac et la Vienne et dispose de nombreux espaces verts en cœur de quartier. Dès 2018, des changements marquants ont accéléré la transformation de ce secteur de la ville avec les opérations d'aménagement (OIR) qui ont notamment permis une restructuration massive du réseau viaire, la requalification thermique et patrimoniale de 180 logements du parc social, la réhabilitation des équipements socio-culturels et éducatifs du quartier, et la revégétalisation globale. Les efforts sont à poursuivre et de nouvelles étapes restent à engager.



Suite aux concertations menées au premier semestre 2023, les habitants ont donné leurs points de vue sur le quartier :

Lac-Renardières-Coubertin vu par les habitants

Mots d'habitants



Principaux atouts

- L'environnement : le lac, la forêt...
- Commerce de proximité (Auchan)
- Calme, qualité de vie
- Transports
- Aménagements récents (**OIR**)
- Ecoles

Avis du conseil citoyen

De nouveaux aménagements qui transforment / valorisent le quartier.

A poursuivre :

- Entretien**/ propreté des espaces
- Agir contre le sentiment d'**insécurité** (soir)
- Un **lieu pour les jeunes** (couvert)

Priorités

- Propreté**
- Sécurité routière**
- Équipements et animations **sportives**
- Cadre de vie et **nature**
- Incivilité/ prévention de la délinquance**

A partir de ce recueil, les séances de travail du 23 mai et du 8 juin 2023 ont permis de définir 5 orientations structurantes et 17 pistes d'actions avec les habitants et acteurs du quartier :

Orientation 1 : Développer l'accès à l'emploi et l'insertion

Orientation 2 : Ouvrir des espaces de rassemblement couvert et encourager les initiatives

Orientation 3 : Conforter la place des femmes dans le quartier

Orientation 4 : Valoriser le rôle de l'école

Orientation 5 : Préserver la nature et engager les transitions

Orientation 1 / Développer l'accès à l'emploi et l'insertion

Cette orientation vise à développer le processus d'insertion pour l'accès à l'emploi, à promouvoir les chantiers éducatifs, à faciliter les démarches notamment pour les femmes, développer le lien école /entreprises, favoriser la découverte des métiers et développer le commerce de proximité.

Renforcer le lien entre les acteurs du quartier et les institutions en charge de l'insertion et de l'emploi

Divers partenaires de l'emploi sont présents sur le territoire châtelleraudais et sont particulièrement actifs. Toutefois, si le lien avec les habitants pourrait se renforcer, c'est aussi la coopération des acteurs entre eux qu'il faut penser. La nouvelle cellule "éco-emploi" rattachée à la gouvernance du contrat de

ville devra garantir et renforcer ces coopérations. Par ailleurs les cellules de proximité par quartier offriront aussi une bonne déclinaison locale devant permettre de mettre en œuvre collectivement des projets.

Déployer des actions de «aller vers»

L'objectif de cette action est de mettre en place ou de renforcer de nouvelles approches sur le quartier, celles de « l'aller vers » en direction de tous les publics, notamment les femmes, demandeurs d'emploi et habitants du quartier.

Il convient de mener des actions communes (co-construction) et régulières sur le territoire, au plus proche du quartier et des habitants en recherche d'emploi. Le projet est également destiné à contribuer au décroisement des pratiques avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, en s'appuyant sur de vastes partenariats et coopérations.

Impliquer les entreprises

Les actions proposées, en particulier celles associant les entreprises au travail sur la **découverte des métiers** et de leurs évolutions et la construction d'un projet professionnel ont pour objet de répondre à deux problématiques spécifiques : La faiblesse des réseaux professionnels et sociaux des publics habitants QPV, puis l'autocensure dans l'orientation et l'accès à certaines filières professionnelles ou plus globalement à l'emploi.

Le rôle que peuvent jouer les entreprises dans les quartiers est majeur. Il ne s'agit pas seulement de proposer de l'emploi mais au-delà de permettre aux habitants de trouver leur voie.

Il s'agit par ailleurs de développer et structurer les relations École-entreprise et de viser à favoriser l'insertion professionnelle surtout pour les élèves qui sortent du système éducatif, à mieux accompagner les jeunes dans leur orientation notamment en allant à la rencontre de métiers et à préparer les jeunes dans leur entrée dans le monde du travail.

Valoriser les parcours d'habitants

On porte souvent sur les quartiers populaires des regards stéréotypés et/ou négatifs. Malheureusement, cette vision est souvent subie par les habitants qui y vivent ou qui en sont originaires. Pourtant, les quartiers sont incarnés par des habitants engagés et solidaires, des profils très diversifiés dont de nombreux parcours de réussite (personnelle ou professionnelle) de femmes et d'hommes, démontrent à quel point l'image de ces quartiers est faussée.

Nombre d'habitants ont des parcours inspirants pour les plus jeunes où tous ceux qui portent l'envie d'entreprendre ou d'avancer en confiance.

L'une des pistes serait la mise en place d'un système de **marrainage/parrainage** permettant d'accompagner notamment les plus jeunes dans leur évolution. Le marrainage/parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi en étant accompagnées par des professionnels en activité ou retraités, bénévoles, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Cette action renforcerait l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle.

Orientation 2 / Ouvrir des espaces de rassemblement couvert et encourager les initiatives

Un espace aménagé couvert s'offre, de fait, comme lieu de socialisation et de rencontres. Il crée l'opportunité pour les habitants de mieux s'approprier l'espace public autour de lieux communs. Accueillant des usages multiples, cet espace est une opportunité pour retisser des liens, favoriser le vivre ensemble et l'entraide, inviter à l'échange ou lancer de nouvelles initiatives spontanées sans qu'elles deviennent pour autant conflictuelles ou nuisibles.

Création d'un kiosque aux Renardières

Une proposition serait de créer un espace de rassemblement couvert, ouvert et disponible pour toutes et tous, habitants et plus jeunes. Il doit être un espace central, intergénérationnel et animé.

L'espace public est ouvert à tous les citoyens et un lieu de type kiosque doit être un réel lieu de création de liens sociaux. L'appropriation de cet espace permettrait de valoriser plus largement l'appropriation de l'espace public et ses dynamiques afin qu'il ne reste pas seulement une zone de circulation, de passage, mais un réel lieu de vie, identifié comme tel.

Cet espace pourrait accueillir des événements tels que des animations qui permettraient aux habitants de mieux s'emparer du lieu : espaces de jeux et d'ateliers, abris pour théâtre de rue ou spectacles d'élèves... les possibilités sont nombreuses. Ces animations doivent encourager la mixité sociale et genrée, avec une plus grande présence de femmes.

Ce kiosque peut être considéré comme un catalyseur du bien-vivre dans le quartier, si ce n'est son incarnation. L'enjeu est donc de veiller au bon déroulement des usages afin que ces derniers ne soient pas des facteurs d'exclusion ou génèrent des nuisances.

Les habitants devront donc s'impliquer dans l'utilisation et l'animation de cet espace sans qu'il devienne un lieu de squat. La coordination des actions pourrait se faire par la maison de quartier, accompagnée par la ville et par les acteurs du périmètre d'intervention. Ce lieu pourrait se situer à proximité de la MDSP et de la salle polyvalente.

Le soir venu, les habitants plus âgés laissent la place aux jeunes qui viennent s'approprier les espaces publics. La pergola de la résidence autonomie est très souvent occupée. Les jeunes ne se montrent pas violents mais s'imposent sur les lieux jusqu'à tard le soir et laissent derrière eux différents déchets. Le constat est le même concernant l'entrée de la maison des solidarités. Afin de diminuer les nuisances, il faudrait également proposer un ou plusieurs autres lieux de regroupement, voire un local que les jeunes pourraient occuper ponctuellement sur le secteur forêt-Renardières.

Enfin, le projet d'aire égalitaire, actuellement porté par le PRU et la GUSP, pourrait venir compléter la réflexion portée sur la création d'un espace ouvert, sous l'orientation "conforter la place aux femmes dans les quartiers" .

Optimiser la mise à disposition de salles aux habitants

Plusieurs équipements sont présents sur le quartier. Des salles existent, mises à disposition d'habitants ou utilisées par les structures de proximité pour organiser des animations avec la population. Ces espaces pourraient être plus largement utilisés par les habitants : salle polyvalente des renardières, secteur jeunes, cabane du lac et sa salle d'animation, objéthèque, logement de Coubertin.

Ces lieux peuvent aider à la prise d'initiatives et faire émerger des projets. Les familles peuvent être mobilisées afin qu'elles s'emparent des lieux comme des espaces d'initiatives.

A l'heure actuelle, il ne semble pas nécessaire de créer de nouveaux espaces fermés, mais d'optimiser les prêts de salles. Il conviendra d'accompagner la volonté des habitants et leurs besoins en animation de quartier et d'utiliser tous les leviers qui faciliteront la mise en œuvre de ces projets.

Mettre en place une expérimentation de type "budget participatif"

Le budget participatif est un processus dans lequel des citoyens peuvent décider de l'affectation d'une partie du budget de leur collectivité territoriale pour leur territoire. Le budget participatif est souvent perçu comme innovant car il attribue, en règle générale, un pouvoir décisionnaire aux habitants. Depuis 2022, la ville de Châtellerault expérimente le budget participatif.

Une expérimentation de type budget participatif serait vertueuse dans le quartier Lac Renardières Coubertin.

Aller vers les publics, vers des pratiques hors les murs

L'aller-vers nécessite de renouer avec une démarche proactive, au plus près des habitants. Le repérage des publics dits "invisibles", est devenu un enjeu décisif. Ce n'est pas parce que des droits et l'offre de services existent que les personnes les connaissent et en bénéficient. Ce n'est pas parce que des dispositifs dédiés sont mis en œuvre qu'ils touchent les publics. Aussi, la démarche d'aller-vers vise à raccrocher les personnes éloignées, dite « invisibles » et d'aller à leur rencontre, directement dans leur environnement de vie le plus proche.

Les animations de rues peuvent, au moins partiellement, être pensées sous l'angle de « l'aller-vers » et se traduire par des actions hors les murs, hors du cadre habituel et formel des institutions (dans la rue, en pied d'immeuble, sur des espaces publics fréquentés...).

Même s'il est réducteur d'associer l'aller-vers aux pratiques d'itinérance, il peut être intéressant de développer des équipements mobiles permettant d'investir l'espace public et de faciliter la rencontre avec les habitants : Vélos, triporteurs, camionnettes, trottinettes permettent de sortir des murs de structures et d'aller encore plus loin dans la proximité avec les habitants, notamment ceux qui ne franchissent pas la porte des structures administratives, sociales ou culturelles.

Orientation 3 / Conforter la place des femmes dans le quartier

De manière générale, les femmes sont confrontées à de nombreuses entraves au principe d'égalité. Un certain nombre de femmes des QPV subissent une inégalité de traitement en raison de leur sexe d'une part, et d'autres facteurs (origine réelle ou supposée, lieu d'habitation...). Il est important de rappeler l'égalité femmes/hommes a été identifiée par le Président de la République « grande cause nationale » lors du précédent quinquennat. Malheureusement, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les femmes sont d'autant plus confrontées aux entraves du principe d'égalité. Cette réalité est présente partout. Dans le secteur du Lac Renardières Coubertin la question est posée. Comment pouvons-nous agir ? Une dizaine d'actions ont été proposées.

La place des femmes dans l'espace public

Il existe une différence d'appropriation de l'espace public dès le plus jeune âge (y compris dans les cours de récréation des écoles maternelles) : les hommes ont tendance à l'occuper par plaisir et sont davantage statiques, alors que les femmes l'évitent ou y passent par nécessité.

Pour mieux comprendre comment les femmes vivent le quartier, l'organisation de **marches exploratoires**, diurnes ou nocturnes, permettrait d'interroger des groupes de femmes et de jeunes filles volontaires sur l'accès aux espaces publics, leurs cheminements et leur sécurité réelle ou ressentie, et de proposer des transformations, des aménagements.

Suite à la démolition des Programmes Sociaux de Relogement (PSR), qui s'est déroulée entre octobre 2021 et mars 2022, une emprise importante a été libérée. Celle-ci a notamment permis la réalisation d'aménagements de convivialité, d'espaces verts, d'une agora, de modules sportifs... En complémentarité, il est proposé la réalisation d'une **aire égalitaire** afin de poursuivre l'effort en termes d'équipements adaptés à tous les habitants. Une méthodologie particulière est en construction, avec la gestion urbaine et sociale de proximité, permettant de recenser les besoins de la population et des partenaires, et ainsi concevoir un espace qui corresponde le mieux aux usages.

La concertation pourra se faire avec le conseil citoyen, le secteur famille (CSC, MJC), les publics accompagnés par la prévention spécialisée et de façon élargie avec le secteur jeune, le foyer logement, les riverains et les usagers... Cette implication de tous dès le début de la démarche pour une meilleure appropriation du lieu.

Cette démarche pourra servir d'appui méthodologique aux services et partenaires souhaitant réaliser un projet à visée participative.

Développer et améliorer les modes de communication pour favoriser l'égalité femmes/hommes

Plusieurs outils et structures existent déjà à Châtelleraut. Des lieux et des professionnels dédiés à ces sujets peuvent apporter des réponses et accompagner les personnes en demande d'informations ou de soutien (ex : CIDFF). Toutefois il est nécessaire de mieux informer et de multiplier les supports de

communication (relais médias, lettres d'informations, flyers, affichage, publicités dans des lieux communs etc.). Le relai d'information doit aussi être possible dans les accueils de loisirs et les écoles.

Il serait aussi intéressant d'utiliser le site internet ou les réseaux sociaux de la ville de Châtellerauld ainsi que ceux des partenaires locaux, avec une déclinaison par thématiques des sujets de l'égalité femmes/hommes.

Développer la prévention et la sensibilisation sur le sexisme

Des actions de prévention et de sensibilisation sur le sexisme permettraient aux plus jeunes garçons et jeunes filles de les questionner sur les conséquences, souvent invisibles et pourtant bien réelles, de la parole et de l'acte sexiste.

D'une manière générale, le sexisme empêche l'autonomie des femmes en les associant automatiquement aux questions relatives à la maternité (entrave à la maîtrise de leur corps, mariages forcés, inégalité dans le partage de la charge domestique...).

L'important est de prévenir et sensibiliser dès le plus jeune âge avec une attention particulière pour les élèves de 4ème et 3ème. Ces actions peuvent être plus largement ouvertes aux familles afin d'éveiller leur conscience et de répondre à leurs questions.

Ces actions doivent permettre de faire changer les mentalités et de prévenir les violences et le harcèlement sexuel. Ces sujets peuvent être traités dans les écoles, les accueils de loisirs, les secteurs jeunes, et au sein des collèges.

Engager des actions contre les violences intrafamiliales

En 2021 en France, 88% des mis en cause pour violence conjugale sont des hommes et depuis le début de la crise sanitaire, les violences à l'égard des femmes et des filles ont augmenté.

Aussi, l'intérêt est fort dans le quartier de développer des outils visant à prévenir et à détecter des situations de violence.

Le **violentomètre** est un outil d'auto-évaluation, avec 23 questions rapides à se poser qui permettent de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire, si elle est violente.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24				
Respecte les décisions et les goûts					T'ignore des jours quand il est en colère					Contrôle tes sorties, habits, maquillage					T'isole de ta famille et de tes amis					"Prends les pleurs" lorsque quelque chose lui déplaît				Ménace de se suicider à cause de toi			
Accepte tes amis et ta famille					Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose					Rabaisse tes opinions et tes projets					Fouille tes textos, mails, appels					Te touche les parties intimes sans ton consentement				Ménace de diffuser des photos intimes de toi			
A confiance en toi					Est content quand tu te sers épanouie					Se moque de toi en public					Insiste pour que tu envoies des photos intimes					Te pousse, te tire, te giflé, te secoue, te frappe				T'oblige à regarder des films pornos			
S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble					Est jaloux en permanence					Te manipule					T'isole de ta famille et de tes amis				Ménace de se suicider à cause de toi				T'oblige à avoir des relations sexuelles				
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...												

Bien qu'il ait été conçu au départ pour les adolescentes et les jeunes femmes, le violentomètre est un outil qui s'adresse à toutes et tous, femmes et hommes quel que soit leur âge. Diffuser cet outil à travers les structures associatives du quartier permettrait à des familles de parler de leur situation intrafamiliale, et de repérer des personnes vivant cette violence et d'y remédier par une orientation adaptée ou un accompagnement spécifique.

Une communication précisant les numéros essentiels à appeler en cas de danger et/ou de violences pourrait accompagner la démarche.

Mettre en place des systèmes de gardes d'enfants adaptés aux besoins des familles

L'impossibilité de faire garder ses enfants est l'un des premiers freins à lever pour permettre aux familles et en particulier les femmes d'accéder à l'emploi. L'objectif est qu'elles parviennent à développer leur indépendance. D'autant qu'il y a beaucoup de familles monoparentales et qu'aucun équipement répondant à ce besoin existe dans le quartier.

Des structures d'accueil pourraient ainsi proposer des ateliers pour les enfants dans le but de libérer, au moins ponctuellement, les parents (à l'occasion d'un entretien professionnel par exemple). L'installation d'une halte garderie dans le quartier répondrait à cette demande.

Pour un mode de garde répondant à l'absence régulière des parents, la création d'une crèche parentale dans le quartier ou le développement de crèches collectives notamment en entreprises est une solution imaginée par les habitants. Elle permettrait également une meilleure mobilité sociale, de faciliter des déplacements et de nouvelles possibilités pour s'approprier l'espace public.

Engager la responsabilité des pères au sein de la cellule familiale

Des actions telles que des ateliers parentalité s'adressant directement aux pères pourraient être proposés. Ces ateliers visent à accompagner les pères dans le renforcement du partage des tâches domestiques et de l'organisation du foyer familial, notamment autour du quotidien de l'enfant et permettre aux mères de s'émanciper.

Le but des ateliers parentalité n'est pas thérapeutique. Il s'agit de partir des questions apportées par les parents et de faire émerger, par la confrontation et le partage d'expériences avec les autres, des pistes de réflexion. L'enjeu est ainsi de créer une dynamique où le parent est actif, participatif et devient plus expert de sa situation.

Renforcer le lien famille/enfants et le lien entre l'école et les partenaires avec la famille

Le lien entre les familles et l'école ne va pas de soi, il est toujours à tisser. Renforcer la collaboration entre les différents acteurs de l'éducation contribue à la réussite scolaire et à l'épanouissement d'un enfant. L'enjeu principal serait d'aider les parents à mieux s'impliquer dans les apprentissages scolaires de leurs enfants et de s'investir davantage dans la vie de l'école. Il s'agit aussi d'épauler les enfants dans leur scolarité, leurs orientations et lutter contre l'absentéisme ou le décrochage scolaire.

De plus, favoriser les échanges entre parents et enfants en partageant une activité permettrait aussi aux parents de voir évoluer leur enfant, que chacun trouve sa place et s'investisse en se respectant mutuellement, générant ainsi un environnement sain autour de l'enfant.

Les actions mises en œuvre permettraient également de valoriser les compétences des parents et d'aborder des sujets larges qui touchent les familles en adoptant le bon discours en s'appuyant sur les professionnels du réseau de partenaires.

Favoriser la mobilité des femmes

La mobilité est un sujet important surtout lorsque le quartier est en marge des centralités. C'est le cas du quartier lac, Renardières, Coubertin. Les femmes étant les premières utilisatrices des transports en commun, les modalités de transports pèsent davantage sur leurs possibilités de déplacement et leur liberté.

La première réflexion lancée serait de développer des moyens de transport, en commençant par une circulation plus tôt le matin des bus.

La mise à disposition de moyens de transports doux, comme le prêt/la location de vélos, est particulièrement adaptée à ce quartier. Ce service est d'ailleurs proposé par le pôle mobilité tout comme le prêt de scooters. Ce service pourrait être plus largement déployé dans le quartier notamment au profit des femmes, ainsi que des démarches plus globales d'accompagnement à la mobilité.

Améliorer l'accès au sport et à la culture des jeunes filles et des femmes

Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre : promouvoir la mixité fille-garçons dans l'utilisation des équipements sportifs, mais aussi réserver des espaces ou créneaux non-mixtes (réservés aux femmes) pour favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs des jeunes filles.

Favoriser les actions de médiation (sportive, culturelles), notamment par des intervenantes femmes favoriserait la participation de filles. Enfin, faire venir une grande variété de clubs sportifs et acteurs culturels dans les écoles, en valorisant tout autant les parcours des jeunes filles et les pratiques féminines inspirantes, serait favorable à leur développement.

Orientation 4 / Valoriser le rôle de l'école

L'école sert à instruire les élèves, à leur transmettre des connaissances, mais son rôle dépasse largement ces seuls aspects. Prendre en charge les élèves, c'est aussi prendre au sérieux l'enjeu de contribuer à une co-éducation des enfants.

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants. Il est important que les parents accompagnent le travail personnel des enfants et qu'ils prennent en compte les objectifs et les contraintes liées à la scolarité de leurs enfants. Si les parents sont tenus

régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants au travers des livrets et des bulletins scolaires, le lien parents/écoles peut s'ouvrir à des rencontres impliquant les familles.

Plusieurs moyens d'actions sont privilégiés par le national :

- rendre effectif le droit d'information et d'expression des parents en les aidant à se familiariser avec l'école et à comprendre ses enjeux, et en encourageant leur participation à la vie de l'école ou de l'établissement, notamment leur candidature aux élections de parents d'élèves.
- favoriser les échanges entre les professionnels et les parents en développant des partenariats, en particulier avec les associations, de manière à favoriser le croisement des regards et des savoirs.
- assurer la cohérence et la visibilité des actions de soutien à la parentalité dans la mesure où il existe une grande diversité de dispositifs, dont découle une importante offre de services et d'actions.

Ces orientations, portées sur le quartier, devraient contribuer à faire évoluer les représentations (l'image) de l'école par les habitants, mais aussi plus globalement les représentations de l'école sur le quartier.

Accompagner les familles sur les temps de transition et développer l'aller-vers

Cette orientation vise à lancer une démarche d'aller-vers et d'accompagnement des familles (parents et enfants) sur les temps de transition (1ère scolarisation, entrée au CP, passage du CM2 à la 6ème) au cours d'une année scolaire :

- Prévoir une organisation spécifique le jour de la rentrée (présence renforcée de partenaires éducatifs).
- Organiser des temps d'informations aux parents et des visites avant la rentrée (mars/avril).
- Expérimenter une action de parrainage (ou cordée) entre un 6ème et un CM2 pour expliquer, rassurer, transmettre...et accompagner au mieux la transition.

Il est proposé d'organiser un groupe de travail avec les acteurs éducatifs du quartier et tenter de lancer un programme en expérimentant tout d'abord la démarche sur un établissement scolaire et sur une transition (entrée au CP ou entrée en 6ème).

Promouvoir les réussites

Le quartier, déjà riche d'expériences, peut s'appuyer sur ces initiatives, les promouvoir et s'en inspirer pour les étendre et les reproduire autour de la communauté éducative. Les démarches comme "1001 territoires" ou celle conduite depuis plusieurs années par la MJC "Les Renardières j'en suis fier" y contribuent.

Ces démarches permettent de fédérer des initiatives existantes dans le quartier, tout en impulsant de nouvelles dynamiques locales et collectives, en complément des accompagnements individuels déjà en place.

Il s'agit de renforcer la co-éducation, en restaurant la confiance entre les acteurs de l'éducation et en donnant la possibilité aux parents les plus éloignés du système éducatif de mieux l'appréhender, pour mieux l'investir.

Ces initiatives valorisent l'image du quartier et de ses équipements éducatifs et sociaux, et renforcent le sentiment d'« appartenance » des habitants à leur quartier.

Accueillir les nouveaux enseignants et accompagner leur intégration dans le quartier

Un soin particulier pourrait être apporté aux nouveaux enseignants qui intègrent les établissements scolaires et qui arrivent dans le quartier.

Plusieurs séances d'accueil peuvent être mises en place comme l'organisation d'un parcours découverte sur une journée ou sur une demie-journée (exemple rallye du quartier ou escape game) ou des temps conviviaux (sur la pause méridienne) pour organiser des actions d'interconnaissance (ex : jeux) et des temps "conseil de maîtres".

Remettre en place un programme de type « Démon »

Démon (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un programme d'éducation musicale à l'échelle nationale, qui a été déployé sur Châtelleraut il y a quelques années. Il a permis la découverte de la musique et l'apprentissage d'un instrument à de nombreux enfants notamment issus des QPV. Alliant plaisir, lien social et musicalité, l'expérimentation a été considérée comme une réussite par tous les acteurs de la communauté éducative.

La remise en place d'un programme comme Démon pourrait renforcer l'accès à l'offre culturelle dans le quartier, en lien avec les écoles, les acteurs socio-éducatifs et culturels du territoire.

Orientation 5 / Préserver la nature et engager les transitions

Cette orientation vise à valoriser et agir pour la préservation de la nature au sein du quartier : communiquer sur la propreté des quartiers avec les habitants, permettre l'engagement citoyen dans la transition écologique, maintenir et entretenir les espaces verts et plus globalement l'espace public, poursuivre les actions d'embellissement du quartier, favoriser la biodiversité, développer une forme de résilience...

Le sujet des transitions est par ailleurs un axe transversal du contrat de ville qui fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la politique de la ville.

Développer le nettoyage citoyen et sensibiliser à la propreté

Les opérations de nettoyages citoyens réunissent les habitants riverains, associations et tous les bénévoles sensibles au cadre de vie et à l'environnement. Ils organisent de façon ponctuelle le nettoyage d'un lieu dans leur quartier. Dans le quartier, ce type d'actions déjà menées avec le conseil citoyen, pourrait se développer, à raison de 3 ou 4 journées dans l'année, par exemple lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ou le world clean up day, et ainsi devenir des rendez-vous annuels pour les habitants du quartier.

Le partenariat est important dans ce projet. Hormis l'intérêt écologique il est aussi pertinent s'il engage des personnes éloignées des associations environnementales et de la préoccupation écologique.

Pour des jeunes bénéficiant de l'accompagnement spécialisé (prévention spécialisée), pour tous les enfants scolarisés, ces journées sont des opérations éducatives à la citoyenneté, permettant de sortir les jeunes de leur cadre habituel, de les sensibiliser aux gestes citoyens, au tri des déchets, au respect de leur environnement, de les rendre fiers de leur contribution sociale, mais aussi de créer une cohésion de groupe.

Il faut associer très largement les partenaires, prévoir au préalable des temps de rencontres, profiter des temps de préparation de la SERD par le service gestion des déchets et bien communiquer.

Lutter contre le jet par les fenêtres

La pratique du jet par les fenêtres est malheureusement couramment observée en QPV. Des programmes de lutte visant à prévenir et à sensibiliser les habitants sont nécessaires pour comprendre le phénomène et tenter de réduire l'acte du jet. Plusieurs actions comme la promotion du compostage collectif, l'apprentissage du tri des déchets et la sensibilisation globale du cadre de vie et de l'environnement, peuvent venir compléter les autres démarches. Qu'elles soient curatives et visant simplement à renforcer le nettoyage des pieds d'immeubles, à la mise en place d'un accompagnement psychosocial pour les résidents présentant des troubles psychiques ou la mise en œuvre d'actions répressives pour sanctionner les auteurs des jets. Une démarche formalisée visant à lutter contre la présence de ces déchets en pied d'immeubles reste à définir (plan gradué, actions ciblées...).

Valoriser la nature du quartier et poursuivre la végétalisation en impliquant les habitants

Prendre le temps d'observer la nature est aussi une façon d'apprendre à l'aimer et à la respecter, d'autant que de nombreuses espèces végétales méritent d'être observées (exemple : orchidées).

Cette action vise à valoriser la flore présente dans les quartiers et plus globalement la nature environnante. Lors de sorties nature et d'ateliers de reconnaissance, les habitants pourraient parcourir leur quartier et leurs abords en suivant un circuit balisé ou formalisé sur un livret de balade découverte.

Des animations autour de cette balade balisée pourraient être organisées. L'été, ce parcours pourra également recenser l'ensemble des îlots de fraîcheur à la disposition des habitants.

Par ailleurs, le conseil citoyen a entamé en 2023 un travail sur le balisage d'un **parcours patrimonial et botanique** de 6 kilomètres dans le quartier Lac-Renardières-Coubertin. Cette balade réalisable à pied ou à vélo sera riche en découvertes. Des panneaux viendront documenter la promenade qui verra le jour à partir de 2024.

Pour aller plus loin, sur un modèle inspiré de Terra aventura, un parcours citoyen «nature» de type «géocaching» pourrait voir le jour dans le quartier. Avec l'aide d'une application, les habitants pourraient suivre leur chemin au fur et à mesure des caches ou des indices découverts. Ce parcours pourrait être "libre" ou guidé par des associations proposant la balade aux familles et aux jeunes du quartier.

Par ailleurs, la ville de Châtellerault poursuit la végétalisation de ses quartiers, notamment par la plantation d'arbres. Les habitants souhaitent travailler en lien avec les services de la ville afin d'élaborer un plan de plantation d'arbres fruitiers et réaliser des semis de prairies fleuries. Des ateliers d'identification et de sensibilisation à la gestion différenciée pourraient accompagner la démarche et des panneaux d'informations pourraient être réalisés avec les enfants et les jeunes du quartier.

Repenser le parcours "forêt"

Avec son parcours d'1,5 km à peine sur un terrain pratiquement plat et ses soixante-deux espèces d'arbres, la balade dans la forêt au départ du lac est une invitation à la reconnexion à la nature pour les habitants du quartier. La proximité avec la forêt domaniale est un réel atout d'autant qu'un arboretum géré par l'Office National des Forêts a été créé il y a 32 ans sur 3 hectares. Ce parcours de découverte est accessible à tous.

Toutefois, plusieurs améliorations doivent être réalisées pour faciliter la balade et guider les promeneurs. Le balisage doit d'abord être actualisé et plusieurs outils peuvent aussi être imaginés (plan de circuit, livret découverte...) et réalisés autour de l'arboretum. Les habitants et notamment les jeunes pourraient contribuer à la réalisation de ce projet.

Poursuivre l'aménagement du jardin partagé

La création du jardin partagé du quartier des Renardières résulte de l'initiative de quelques habitants du quartier, avec l'accompagnement de la MJC Horizons sud et de la ville de Châtellerault. Soutenu par l'État (France relance), la ville et habitat de la Vienne, le jardin a été livré au printemps 2022. Le site est aujourd'hui animé par la MJC.

Ce jardin doit permettre aux habitants du quartier de se former au jardinage, de se réunir autour de moments conviviaux et de créer ou recréer du lien social et intergénérationnel. Il se veut également être un vecteur d'échanges de compétences et de connaissances. La gestion du jardin partagé ainsi que toutes les actions sont prévues dans le respect de la gestion des pratiques liées au développement durable.

Pour améliorer les aménagements de cet espace et accompagner la dynamique partenariale, un **chantier participatif** (jeunes et adultes) pourrait être réalisé et des partenariats reconduits autour d'un collectif de jardiniers et d'acteurs locaux.

Installation de toilettes sèches au Lac et à Baden Powell

Les habitants souhaitent mener une réflexion autour de la possibilité d'installer de façon permanente des toilettes sèches au lac et à la plaine de jeux Baden Powell. L'évaluation des besoins, le choix de l'aménagement, le mode de suivi et de gestion du site sont des points préalables à étudier pour la faisabilité du projet. Enfin, pour sa réalisation, un partenariat avec les **chantiers d'insertion** peut être imaginé.

Situé de l'autre côté de l'avenue Jean Moulin et le long de la Vienne, le secteur Coubertin porte des similitudes fortes avec le quartier prioritaire du Lac et des Renardières. Anciennement "quartier de veille", il n'entre pas dans la géographie prioritaire mais pourrait bénéficier de l'appellation "poche de

pauvreté” donnée aux secteurs auxquels une attention particulière doit être donnée. Ce secteur pourra bénéficier à la marge de certaines actions portées par le contrat de ville.

Récapitulatif des enjeux du secteur Lac Renardières Coubertin :

Orientations structurantes ●→ Pistes d’actions

Développer l'accès à l'emploi et l'insertion ●→

Renforcer les partenariats, déployer des actions d'aller-vers, impliquer les entreprises, valoriser les parcours (marrainage/parrainage)

1

2 : Ouvrir des espaces de rassemblement couvert et encourager les initiatives ●→

Optimiser la mise à disposition de salles pour les habitants, notamment les jeunes, créer un nouvel espace (kiosque), budget participatif, hors les murs

Conforter la place des femmes dans le quartier ●→

dans l'espace public (marches exploratoires, aire égalitaire), développer la prévention + sensibilisation sur le sexisme et la lutte contre les violences intrafamiliales, soutenir des dispositifs de gardes adaptés, valoriser et renforcer le rôle des pères, Renforcer les liens intrafamiliaux et avec l'école, favoriser la mobilité des femmes, favoriser l'accès au sport et à la culture

3

4 : Valoriser le rôle de l'école ●→

Accompagner les familles sur les temps de transition et développer l'aller-vers, promouvoir les réussites, accueillir les nouveaux enseignants et accompagner leur intégration dans le quartier, remettre en place un programme de type « démos »

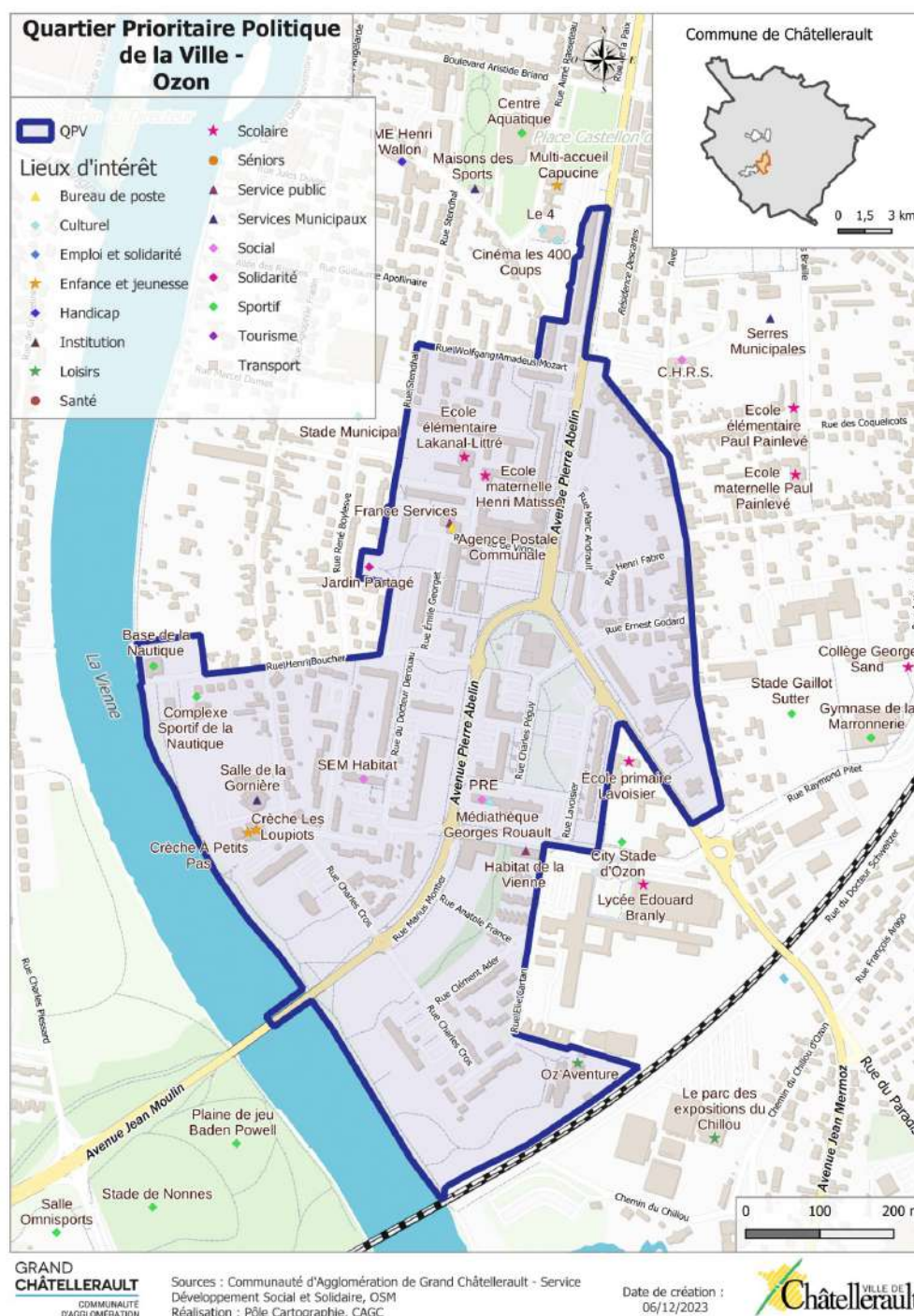
Préserver la nature et engager les transitions ●→

Développer le nettoyage citoyen et sensibiliser à la propreté, lutter contre le jet par les fenêtres, valoriser la nature, poursuivre la végétalisation en impliquant les habitants, relancer le parcours forêt, poursuivre la création du parcours patrimonial et botanique, poursuivre l'aménagement du jardin partagé, installation de toilettes sèches

5

5.2 Secteur Ozon

Le secteur de Ozon répond à toutes les caractéristiques connues des quartiers nés à l'après-guerre avec la création des grands ensembles. Au début des années 2000, ce quartier très vieillissant a entamé une transformation forte. Il a bénéficié d'une vaste opération de rénovation urbaine avec la restructuration en profondeur du quartier par l'aménagement des espaces publics, la démolition et la requalification de nombreux logements vétustes du parc social, la mise en œuvre opérationnelle du principe de résidentialisation et l'amélioration des équipements socio-culturels. De nombreux acteurs associatifs sont présents dans ce quartier créant un potentiel fort autour des coopérations et de la dynamique de quartier.



Une concertation a été menée auprès des habitants au premier semestre 2023, permettant de rapporter les éléments suivants :

Ozon vu par les habitants

Mots d'habitants



Principaux atouts

- **Générosité** - fraternité - **solidarité**
- Mixité - **diversité**
- Ambiance
- Proximité des **commerces**
- Centre social

...

Avis du conseil citoyen

- Reconstruire au plus vite une offre de type **CSC** pour accompagner les habitants
- Renforcer les **actions éducatives** hors les murs
- Organiser des sessions de **recrutement** dans le quartier, renforcer les chantiers **insertion/loisirs**...
- Créer des **événements** festifs et de **lien social**

Priorités

- **Animations** / lien social
- **Centre social**
- Jeux pour **enfants**
- **Incivilités**
- **Commerces**
- Propreté

Les séminaires du 23 mai et 15 juin 2023 ont permis de partager les constats, de préciser les priorités et dégager certaines pistes opérationnelles.

Le quartier d'Ozon a connu des bouleversements majeurs en 2023 préfigurant un contexte particulier pour le nouveau contrat de ville «engagements quartier 2030» : fermeture du centre social emblématique du quartier, émeutes urbaines, décès d'un jeune par arme blanche. Ces difficultés lourdes et cumulées ont amené à mettre à jour les orientations portant des enjeux forts pour le quartier.

Pour le quartier de Ozon, 5 orientations structurantes et 25 pistes d'actions ont été proposées par les habitants et acteurs du quartier :

Orientation 1 : Accompagner la restructuration d'une offre d'animation et de lien social

Orientation 2 : Favoriser l'accès aux droits pour tous et toutes

Orientation 3 : Engager une dynamique globale sur l'emploi et la formation

Orientation 4 : Renforcer des actions pour la jeunesse

Orientation 5 : Valoriser l'image du quartier

Orientation 1 / Accompagner la restructuration d'une offre d'animation et de lien social

Pendant près de 60 ans, le centre socio-culturel de la plaine d'Ozon a été un acteur central du quartier. Depuis sa fermeture courant 2023, court le risque d'un délitement du lien social avec les habitants du quartier. Le nouveau contrat de ville « Quartiers 2030 » s'inscrit dans le contexte d'une situation complexe et d'une organisation de proximité à reconstruire. Dès la fermeture du CSC, les partenaires associatifs et institutionnels ont su coopérer, et mettre en place rapidement certaines actions pour pallier certains besoins essentiels de la population. Pour autant, au regard des compétences et des moyens disponibles, cette démarche ne peut se substituer à celle d'un centre social. L'objectif à terme est de repenser la proximité dans ce quartier, au regard des besoins des habitants dont les attentes sont fortement exprimées.

La mise en place d'animations (socio-culturelles, artistiques, sportives...), favorisant la vie de quartier et le lien social, est une priorité identifiée sur le quartier d'Ozon. Ces actions doivent être régulières et multi-partenariales et doivent s'adresser à tous (jeunes, personnes âgées, familles, personnes isolées...).

Des événements d'ampleur et marquants pour le quartier au petit événement de proximité, tous ont un intérêt. Un certain nombre de pistes opérationnelles ont été énoncées par les partenaires et les habitants.

Créer un nouvel espace de vie sociale

Faisant suite à la mise en liquidation de l'association CSC Ozon, prononcée par le tribunal judiciaire de Poitiers en septembre 2023, les habitants et les partenaires (associatifs, institutionnels) s'accordent sur la nécessité de reconstruire au plus vite une structure de proximité dans le quartier historique d'Ozon.

Cette nouvelle structure "de type centre social" devra être à l'image du quartier et doit se construire avec l'ensemble des partenaires et avec les habitants. Elle doit tirer les enseignements du passé et travailler un nouveau modèle économique.

En concertation avec l'Etat, la ville de Châtellerauld et la CAF ont enclenché une démarche visant à la préfiguration d'un nouvel espace de vie social. Un appel à projet a été lancé au dernier trimestre à destination des 3 fédérations d'éducation populaire de la Vienne. Elles ont été invitées à se positionner pour l'accompagnement de cette démarche. Le chantier doit démarrer au premier trimestre 2024, en impliquant les habitants et les tous les acteurs associatifs et institutionnels concernés.

La collectivité souhaite assurer une continuité avec la réouverture rapide de ses locaux, anciennement occupés par l'ex centre socio-culturel. Plusieurs projets sont en cours d'élaboration dans les locaux du 1 rue Emile Littré, en cœur de quartier : une maison France Services portée par la MSA, une agence postale

communale et une mairie annexe doivent s'implanter dans le bâtiment au premier semestre 2024. Des permanences associatives reprendront progressivement leur place (accès aux droits...).

Courant 2025, les partenaires espèrent qu'un nouvel espace de vie sociale pourra également ouvrir dans ces locaux. L'équipe projet politique de la ville se mobilisera pour ce projet majeur du quartier qui sera conduit sur les 2 premières années du contrat de ville.

Relancer une coordination locale de quartier

Il apparaît nécessaire, pour construire des projets sur le quartier relevant du lien social et de l'animation (mais pas que !) d'installer une nouvelle coordination locale. Les "cellules de proximité", imaginées par les partenaires du contrat de ville à l'échelle de tous les QPV, pourra jouer ce rôle à Ozon.

Ces cellules permettront d'échanger des informations, de renforcer l'interconnaissance entre les partenaires, de faire émerger des coopérations nouvelles, de mutualiser, des moyens de créer des projets...

Les habitants y auront leur place, représentés notamment par le conseil citoyen et d'autres collectifs d'habitants, ainsi que tous les partenaires clés associatifs et institutionnels.

Renouer le lien avec les habitants sur leurs besoins en termes d'animation et de lien social

Il s'agit de renforcer la participation et l'implication citoyenne dans le quartier, en commençant par interroger les habitants sur ce qu'ils souhaitent pour leur quartier et libérer leur parole : Quels sont les besoins et les envies en termes d'animations ?

Au-delà de recueillir un avis, il est essentiel de préserver des moments formels ou informels d'échanges avec la population suite aux bouleversements vécus dans le quartier en 2023. Cela pourra prendre différentes formes (présence en pied d'immeuble, sortie d'école, sur le marché, diffusion de questionnaire, boîtes à idées, relais par les associatifs et institutions intervenant sur le quartier...

L'appui du conseil citoyen d'Ozon et de la mission "médiation citoyenneté et vie locale" sera essentielle.

Cette démarche citoyenne devra également permettre de mobiliser différemment les habitants du quartier et de les impliquer directement dans les projets proposés.

Enfin, une démarche de type "maison du projet citoyen" pourrait se mettre en place, permettant aux associations et collectifs d'habitants de créer des projets pour le quartier, de tester des activités (ateliers, animation...), d'être un lieu d'expositions ou d'organisation de soirées, d'événements variés.

Créer un service à domicile pour les habitants du quartier (livraison courses)

Ce service s'adresserait à des personnes isolées, âgées ou en difficulté, qui ne peuvent sortir de chez elles pour faire leurs courses en raison de certaines fragilités et pour lesquelles les autres solutions d'aide sont inaccessibles voire inexistantes.

En aucun cas, ce dispositif bénévole ne remplacerait les autres services existants (service d'aide à domicile, dispositif de livraison et commande en ligne dans les magasins...). Elle serait complémentaire à l'offre existante et n'interviendrait que ponctuellement. Si le besoin devenait récurrent, la personne serait réorientée vers des solutions plus durables.

En général portée par une association de type "CIF SP", les jeunes et/ou habitants du quartier pourraient plus largement contribuer au déploiement de ce service, en renforçant un réseau de bénévoles sur les quartiers. Il serait intéressant d'envisager en complément la possibilité d'associer à ce service gratuit la commande de plats à emporter (exemple du restaurant solidaire "le goût des autres").

Mobiliser les entreprises (RSE) dans des actions de bénévolat

Plus que jamais les associations ont besoin de bénévoles pour assurer sur le terrain leurs missions d'intérêt général, mais aussi pour les accompagner dans un contexte qui demande des compétences diversifiées et du professionnalisme. Dans ce contexte, l'incitation à l'engagement bénévole des salariés devient un champ d'actions en tant que tel, pour les entreprises ou fondations d'entreprises.

Le lien entre les associations et le monde de l'entreprise n'est peut être pas si évident et pourtant, il est possible de nouer des partenariats pérennes et faire de l'entreprise un vecteur de l'engagement citoyen.

Un lien est donc à tisser entre les acteurs locaux, acteurs de l'accès aux droits et des solidarités, et les entreprises pour toutes les actions à développer dans le quartier (ordi solidaires, actions de bénévolat diverses, parrainage, permanences écrivain public...).

Organiser des événements de proximité récurrents

Afin de renouer le lien social au sein du quartier, la régularité d'actions est importante, qu'ils soient de petite ou plus grande envergure. Ces actions rythment la vie locale et fédèrent les habitants autour d'une identité de quartier.

Il est important de combiner de "petites" actions ou événements en cercles restreints, permettant à un petit groupe de personnes d'interagir et de créer des liens (exemple café des voisins, ateliers repair, ateliers couture ou cuisine...) et de plus "grandes" actions ou événements fédérateurs pour une plus grande partie de la population (exemple fête de quartier...).

Plusieurs pistes ont été envisagées : événement sportif (2024 serait l'occasion avec l'année olympique), associatif (exemple : festival du goût, fête de quartier) ou événement culturel (exemple : fête musicale...).

Certains événements proposés par la collectivité sur la manu ou boulevard blossom pourraient être déclinés dans les quartiers (exemple : Jazzelerault, Manurban..)

Quels que soient les événements, de petite ou grande ampleur, il est nécessaire d'associer différents partenaires associatifs, institutionnels pour encourager et accompagner les initiatives des habitants.

Créer des animations plus inclusives et mettant en avant la diversité culturelle du quartier

Il convient de travailler à des animations ou actions qui s'adressent à toutes et tous dans leur diversité : hommes et femmes, jeunes et anciens, de différentes catégories et communautés...

Le quartier d'Ozon est connu pour sa grande diversité culturelle. Certaines animations pourraient mettre en valeur la richesse interculturelle du quartier et valoriser les coutumes, savoirs-faire, plurilinguisme... autour de moments conviviaux (exemple repas partagé et partage linguistique)

Ce type d'événements pourrait sortir des seules limites du quartier et être organisé en inter-quartiers, autour de manifestations comme la quinzaine contre les discriminations, la semaine de la diversité, le carrefour des peuples...

Un partenariat avec la DILCRAH pourra être recherché, car ce type d'événements permettrait de contribuer à la lutte contre les discriminations. De même, un partenariat avec la DRAC permettrait d'intégrer au projet des contributions artistiques (ex: Résidences d'artistes...).

Orientation 2 / Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous

L'accès aux droits constitue un enjeu primordial pour les habitants des quartiers prioritaires. Identifié comme une priorité nationale, le contrat de ville 2024-2030 de Grand Châtelleraut a retenu ce sujet comme un axe transversal. Lors des séminaires du premier semestre 2023, le sujet a plus particulièrement été identifié comme une priorité pour les habitants et partenaires du quartier d'Ozon.

La crise sanitaire de 2020 a accentué l'éloignement d'un certain nombre d'habitants de leurs droits (fermeture de services publics, crainte du virus, accélération de la dématérialisation,...). Alertés par la situation, plusieurs partenaires de proximité ont mis en place plusieurs solutions à compter de 2021 : doublement des temps de permanences administratives des maisons de quartier, permanences juridiques généralistes par Infodroits, permanences de conseillers numériques France service, permanence du toit du monde...

Compte tenu de la liquidation du CSC Ozon, cette question est plus que jamais centrale dans le quartier, générant des inquiétudes nombreuses chez les habitants et les professionnels et bénévoles de terrain. Heureusement, certains projets structurants sont en cours d'élaboration (France services...).

Pérenniser des actions juridiques et numériques

Jusqu'en décembre 2022 des permanences globales étaient mises en place à Ozon (maison de quartier, infodroits, conseillers numériques, écrivains publics...). Ces permanences hebdomadaires étaient complètes et le bilan très positif.

Compte tenu de difficultés institutionnelles et associatives (csc Ozon), ces permanences ont été moins coordonnées en 2023. Lors des concertations, les habitants ont demandé la stabilisation de mesures

d'accès aux droits au sein du quartier, couplant des permanences individuelles (avec ou sans RV) et des ateliers semi-collectifs. La présence, sur un même créneau horaire, de professionnels du droit (conseil juridique) et de professionnels du numérique (CNFS) a prouvé son efficacité pour répondre aux demandes des habitants. Il serait pertinent d'aller plus loin en proposant des ateliers conjoints, comme cela a été expérimenté dans d'autres territoires.

En plus de temps de permanences hebdomadaires tout public, des ateliers à thèmes seraient utiles pour aborder en collectif des sujets de préoccupations fréquents : le logement, la santé ou la mobilité. Ils pourraient être proposés sous des formats conviviaux (ex : café en matinée, apéritifs en début de soirée...). De même, il serait intéressant de développer des actions pour un public cible comme les jeunes : des initiatives de type "rallye" ou "parcours citoyen" pourraient leur permettre de découvrir de façon ludique leurs droits et devoirs. Une expérience déjà menée sur le territoire par Infodroits et la ville (projet cité éducative) pourrait être reconduite et adaptée par tranche d'âge. Des expositions et rencontres débats pourraient compléter l'offre, en milieu scolaire ou dans d'autres structures jeunesse du territoire. Ce type d'actions pourrait être conduit par des experts en droits et en partenariat avec des partenaires de la formation et de l'insertion (exemple ODA).

Accompagner la mise en place d'un pôle de services publics sur le quartier d'Ozon

Le besoin de renforcer l'accès aux droits pour les habitants des QPV a été réaffirmé depuis 2020 par plusieurs acteurs de proximité. La mise en place d'un espace France services, étudiée dès 2020, s'est imposée comme une nécessité en 2023, compte tenu du renforcement des inégalités et de la fermeture annoncée du CSC Ozon.

La ville de Châtellerault a participé aux réflexions pilotées par l'Etat, le Département et d'autres opérateurs publics et privés.

Au regard des demandes et besoins des habitants, un projet de **France service** est en création. Il serait porté par la MSA et l'ouverture est annoncée pour le 1er semestre 2024, au sein des locaux de l'ex CSC Ozon. L'objectif est de rapprocher le service public des usagers (Finances Publiques, ANTS, Pôle emploi, CAF, CPAM, assurance retraite...).

Compte tenu des violences urbaines de juin 2023 ayant notamment détruit l'agence postale d'Ozon et devant la fréquentation en forte diminution de la Poste sur le territoire ces dernières années, le groupe La poste ne souhaitait pas remettre en place une agence dans le quartier. Cependant, compte tenu des besoins des habitants, la ville a décidé de porter un projet d'**agence postale communale** en concertation avec La Poste, dans les mêmes locaux que la France services. Enfin, une **mairie annexe** sera remise en place dans le quartier d'Ozon (fermée depuis 2017).

On constate qu'un effort important est mené par la collectivité et les partenaires (Etat, MSA...) pour constituer un **pôle d'accès aux droits** dans le quartier sud de la ville. Il sera possible d'annexer à cette dynamiques d'autres **offres complémentaires de services institutionnelles ou associatives**, tel que cela a été suggéré lors des temps de concertations inter-acteurs pour l'élaboration du contrat de ville

(permanences d'accès aux droits, permanences AS et PMI, permanences psychologiques du PRE, permanence du Pôle mobilité...)

A termes, le site de l'ex centre social accueillera le futur espace de vie sociale et d'autres associations de proximité.

Enfin, en complémentarité d'une offre *in situ*, l'accès aux droits pourrait sortir des murs des équipements de proximité traditionnellement occupés pour "aller vers" la population, en pied d'immeuble (minibus, triporteur, caravane...), devant les lieux fréquentés... Cela permettrait ainsi de lutter contre diverses situations de renoncement aux droits. Cette proposition pourrait d'ailleurs être déployée dans tous les quartiers prioritaires de la ville.

Mieux communiquer sur l'offre d'accès aux droits et renforcer l'interconnaissance entre acteurs

Cette piste émane de plusieurs constats autour de l'accès aux droits : manque de connaissance des acteurs porteur d'interventions d'accès aux droits, manque de connaissance précise du contenu de leur accompagnement sur l'accès aux droits, absence de coordination (exemple intervention sur des créneaux identiques), manque de lisibilité pour les habitants...

Afin de mieux agir pour les habitants les plus fragilisés, il conviendrait de renforcer l'interconnaissance, de partager sur les pratiques respectives, de travailler davantage en complémentarité pour répondre à des besoins spécifiques.

La mise en place d'un réseau a été évoquée. L'un des objets de travail de ce réseau pourrait être la réalisation d'un annuaire ou plaquette "Qui fait quoi dans l'accès aux droits" à Châtellerauld, permettant de mettre en relation les habitants avec la ou les structures appropriées pour une meilleure prise en charge de leurs besoins, en complémentarité de Soliguide (plateforme en cours de déploiement à l'échelle de la Vienne). Les professionnels pourront aussi réfléchir ensemble aux améliorations souhaitées pour une meilleure accessibilité des droits.

Renforcer la présence d'écrivains publics

Les écrivains publics sont un maillon essentiel de l'accès aux droits. Ils apportent leur aide à tous ceux qui expriment des difficultés à rédiger des courriers, textes ou demandes écrites diverses. Les besoins sont très nombreux et variés mais concerne fréquemment l'accès aux droits. Il existe à Châtellerauld très peu d'écrivains publics bénévoles qui interviennent dans les quartiers prioritaires.

Pour développer cette offre, un appel à bénévolat pourra être lancé par la collectivité et les partenaires de proximité. Des particuliers mais aussi des entreprises au titre de la RSE (heures de bénévolat) pourraient être sollicités pour donner du temps.

Les écrivains publics peuvent aussi exprimer le souhait de rencontrer les professionnels de l'accès aux droits. Dans ce cas, il serait intéressant de prévoir des immersions, des visites des différentes structures qui accompagnent ou soutiennent l'accès aux droits.

Renforcer l'accès aux droits en santé – lutter contre le renoncement aux soins

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de sa vie.

Les rapports de l'Observatoire national de la politique de la ville de 2016 et 2019 soulignent ainsi que les habitants des quartiers prioritaires rencontrent fréquemment des problématiques de santé liées à la précarité : surpoids des enfants, affections bucco-dentaires non prises en charge, grossesse des souffrances psycho-sociales.... Le renoncement aux soins pour raisons financières y est plus fréquent, et le recours aux dépistages moins élevé que pour le reste de la population (source : santé.gouv.fr).

Il est proposé d'organiser dans le quartier des informations collectives sur la santé (ex : dépistage, vaccination...) et des ateliers santé avec des professionnels qualifiés sous forme ludique et non culpabilisatrices (ex : semaine santé d'OFC) sur des sujets variés comme l'alimentation, le sommeil, les addictions, l'activité physique et sportive...La mise en place prochaine d'un nouveau CLS - ASV sur le territoire de Châtellerauld devrait permettre de relancer ce type d'actions.

Poursuivre l'expérimentation "Ordis solidaires"

L'opération ordis solidaires vise à lutter contre la fracture numérique sur tout le territoire de l'agglomération Grand Châtellerauld. Cette expérimentation menée durant une année a été initiée par la collectivité et l'association Médiation entre 2022 et 2023.

L'objectif du projet est de collecter auprès d'entreprises ou institutions du matériel informatique opérationnel (PC complets) en bon état et pas trop ancien, puis de le reconditionner afin d'en doter des familles qui ne sont pas équipées. Le re-conditionnement est assuré par des bénévoles. Plusieurs structures de proximité (maisons de quartier, PRE, travailleurs sociaux, conseillers numériques, SIAE...) peuvent être prescriptrices.

Une quarantaine de familles ont pu bénéficier de ces dons en 2023, dont un certain nombre d'habitants. Cette expérimentation pourrait être pérennisée et quelques axes de progression ont été identifiés (stockage, prescription...).

Orientation 3 / Engager une dynamique globale sur l'emploi et la formation

Le besoin d'une dynamique globale (et coordonnée) sur la formation et l'emploi est clairement identifié dans le quartier.

La coordination autour des acteurs de l'économie, de l'emploi et de l'insertion est un axe transversal de ce contrat de Ville. Une cellule bi-annuelle constituée des professionnels et acteurs locaux se réunira pour qu'une déclinaison de leurs actions vivent dans les quartiers de façon coordonnée. La question de l'emploi pourra également être abordée lors des cellules de proximité Ozon.

Réunir et faire rencontrer les acteurs de l'emploi-formation en intra-quartier

Les acteurs de l'emploi, de l'économie et de la formation pourraient développer en intra-quartier l'interconnaissance et partager leurs actualités, afin de renforcer les coopérations et de mutualiser des outils. S'il conviendrait de travailler entre structures, l'idée serait de renforcer les ponts entre ces structures et les habitants du quartier (informations collectives à destination des habitants).

Il est proposé de s'inspirer du modèle "ESSpresso" : temps d'interconnaissance qui ont pour but de favoriser le développement d'activités et le partenariat entre les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, structures d'insertion, ESAT...) et les autres acteurs socio-économiques d'un même territoire. Lors de ces rencontres, chaque participant obtient 5 rendez-vous d'affaires de 20 à 30 minutes avec d'autres professionnels inscrits, pour se faire connaître et développer son réseau de partenaires.

Il serait aussi intéressant de créer un lieu central et commun à ces structures dans le quartier, comme une antenne de l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP).

Développer les visites apprenantes, immersion et faciliter les stages

Les visites apprenantes permettent à des porteurs de projets, des professionnels de l'AIOA ou des habitants (jeunes, demandeurs d'emploi...) de visiter des entreprises et de rencontrer leurs dirigeants. Les immersions permettent d'avoir une meilleure connaissance des métiers du territoire, de déconstruire des idées reçues sur certains domaines d'activités ou sur les habitants de QPV, de s'immerger dans le monde professionnel.

Les stages, dès la 3ème, sont des temps obligatoires du parcours scolaire. Ils sont généralement le premier pas vers la découverte du monde professionnel pour les jeunes. Ils permettent à ces jeunes de s'immerger dans le milieu du travail, de se projeter dans la vie active, voire parfois de trouver une orientation professionnelle. Aussi, l'enjeu est fort autant pour les jeunes que pour les entreprises.

Il serait intéressant de développer un réseau de référents dans les structures publiques et privées pour accueillir les stagiaires à tous niveaux (stages de 3ème, lycées, BTS...).

Ces actions seraient pertinentes à destination de tous les quartiers prioritaires. Une démarche est en réflexion entre les services jeunesse, ESS et les ressources humaines. Elle devra s'associer à d'autres démarches existantes (exemple : CLEE...).

Organiser des temps conviviaux / innovants pour rapprocher entreprises et habitants dans le quartier

Il apparaît intéressant d'organiser des temps de rencontre dans le quartier, au sein de structures associatives ou institutionnelles de proximité. Exemple : des témoignages d'entrepreneurs, de salariés des entreprises du territoire, de dirigeants d'entreprises... pour parler de leur parcours, de leur emploi, autour d'un petit déjeuner ou d'un apéritif.

Certaines initiatives de ce type ont pu être menées ces dernières années (exemple avec le collectif Médiacité - APEE, Médiation, espace Mendès-France, entreprises locales...). Ce type d'actions est à encourager. Un relais serait également possible avec des structures comme ODA formation, au travers de sa structure administrative (coopérative d'activité et d'emploi ACEASCOP).

Il serait également intéressant de s'appuyer sur des actions de type "du stade à l'emploi" (France Travail), des tables rondes ou job dating associant employeurs et chercheurs d'emploi, des simulations d'entretiens....

Accompagner les dynamiques de création ou de reprise d'activités

La politique de la ville soutient depuis de nombreuses années le développement d'actions de création ou reprise d'activité pour les habitants des quartiers prioritaires ou dans les QPV. L'installation de l'ADIE en cœur du quartier d'Ozon depuis 2022 a pu renforcer le développement de cette dynamique. L'implantation de l'APEE sur le territoire de Châtelleraut propose un accompagnement complémentaire.

Les partenaires du droit commun et de la politique de la ville doivent continuer de soutenir des actions de ce type et valoriser la créativité des quartiers (exemple : trophée des quartiers, talents des cités....)

Une proposition complémentaire serait d'installer une **boutique éphémère** (point de vente temporaire pour "tester" son activité) en cœur de quartier d'Ozon (exemple Littré, place Churchill), au sein d'un local mis à disposition ou d'un algeco par exemple.

Un **marché de créateurs** pourrait également être organisé. Lors d'un événement dédié, un espace pourrait être mis à disposition pour la présentation de produits artisanaux (faits à la main) de créateurs de Châtelleraut.

Orientation 4 / Renforcer des actions pour la jeunesse

La jeunesse est mise en avant comme une priorité, dans le quartier d'Ozon comme dans les autres quartiers. Elle croise généralement d'autres enjeux opérationnels (activités ou animations spécifiques, espaces dédiés pour les jeunes, meilleure reconnaissance de leur implication en tant qu'acteurs du territoire...).

La place de la jeunesse dans le quartier de Ozon doit faire l'objet d'une réflexion partagée, bien au-delà du contrat de ville. Le terme « jeune » occulte d'ailleurs la diversité des situations sociales qu'une même tranche d'âge peut connaître : scolarisés en filières générales, technologiques ou encore professionnelles, jeunes actifs, chômeurs ou déscolarisés, jeunes filles ou jeunes garçons, etc. Effectivement, les jeunes sont comme leurs aînés, ils ont des profils variés que la seule tranche d'âge ne peut résumer. Mais ils se construisent, ils constituent l'avenir, marquent le quartier par leurs usages et sont parfois confrontés à de lourdes difficultés. Les enjeux sont forts.

Au titre du quartier d'Ozon, les professionnels de terrain, habitants et représentants institutionnels ont élaboré plusieurs pistes d'actions.

La constitution d'un réseau de parrains-marraines

Ce dispositif a été cité comme une aide individuelle et de proximité entre un.e jeune (et éventuellement sa famille) et son parrain ou sa marraine.

Le parrainage de jeunes ne concernerait pas une aide à la scolarité ou à l'apprentissage, mais aurait pour but de permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs capacités, de faciliter leur ouverture culturelle, permettant d'améliorer l'estime de soi et de s'acheminer ainsi vers plus d'autonomie pour réussir (recherche de stage, de formation ou d'emploi).

Il conviendrait de constituer dans un premier temps un réseau d'une douzaine de marraines et de parrains, ayant vécu ou vivant actuellement dans le quartier, figures locales identifiées pour leur parcours d'engagement, professionnel.les expert.es d'un domaine d'activité ou issus d'une entreprise locale , intervenants dans différents domaines ou ayant des compétences diverses.

Cet accompagnement serait destiné aux jeunes ayant la volonté de réussir, mais dont les parents n'auraient pas la capacité de les aider. L'accompagnement pourrait s'inscrire en articulation avec les acteurs de la communauté éducative. C'est d'ailleurs une priorité définie dans le cadre de la cité éducative des quartiers sud, qui pourrait apporter son appui.

En parallèle, une aide pourrait être proposée aux parents, afin de les soutenir dans l'accompagnement de leur enfant.

La mise en place du projet de parrains /marraines et leur mise en réseau avec des jeunes pourrait être portée par une association ou être directement soutenue par les institutions.

Encourager la mobilité des jeunes

La mobilité est l'un des freins à l'autonomie, notamment l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes. Les jeunes issus de familles très modestes n'ont pas nécessairement la possibilité d'acquérir cette compétence. Si la famille est elle-même peu mobile, le jeune risque d'être lui-même peu enclin à la mobilité au-delà de son quartier ou de la ville.

Plusieurs actions pourraient aider les jeunes à développer leur capacité à se déplacer (ateliers ludiques, mises en situation, échanges culturels, séjours...). Il est nécessaire de penser la mobilité à plusieurs échelles, en fonction des jeunes, de leurs pratiques et de leurs projets. Les actions à mettre en œuvre doivent d'abord permettre de faciliter les déplacements locaux, en inter-quartiers, puis hors du territoire.

Ce type d'action nécessitera la mobilisation d'acteurs jeunesse, d'acteurs ressources et dispositifs de la mobilité (ex : pôle mobilité de l'ADSEA, pôle mobilité internationale du 4, dispositifs régionaux, jumelage, bourses..).

La mobilité des jeunes c'est aussi promouvoir et accompagner des projets d'échanges internationaux, des projets partagés avec de la mixité sociale et culturelle (exemple : projets solidaires, projets sportifs). Pour les jeunes, l'objectif est de s'ouvrir au monde, sortir du quartier, s'autoriser et renforcer son sentiment d'appartenance.

Encourager les projets portés par les jeunes

Avant de penser à accompagner les jeunes dans leurs projets, il faut aller à leur rencontre, les écouter, entendre leurs envies et capter leurs idées, les encourager à construire un projet à leur image...

Les jeunes apprécient de s'investir ou de s'engager dans des formes moins traditionnelles, que ce soit dans des associations ou collectifs informels. Ces formes, beaucoup plus difficiles à repérer et à mesurer, sont pourtant celles qui témoignent le mieux de la vitalité de l'engagement des jeunes. Si des dispositifs existent (service civique, service national universel, bourses...) et fournissent une aide financière aux initiatives, ils ne concernent cependant qu'une certaine partie des jeunes, généralement la plus diplômée et informée. Il faut aussi des professionnels disponibles pour assurer l'accompagnement nécessaire aux publics plus défavorisés.

Plusieurs professionnels de jeunesse, dans ou à proximité immédiate du quartier, sont actuellement en mesure d'accompagner des jeunes dans leurs envies et projets (structures Information jeunesse, socio-éducatives, de médiation ou prévention, sportives...)

La volonté est de stimuler l'engagement citoyen des jeunes filles et jeunes garçons dans le quartier d'Ozon et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Plusieurs lieux ou espaces pourraient être des "incubateurs" dans le quartier pour aider les jeunes à concrétiser et tester leur projet avec des professionnels du territoire.

Au cours du premier semestre 2024, les élus de la Ville de Châtellerault iront à la rencontre de jeunes pour entendre leurs envies, besoins et idées pour la ville et ses quartiers, dans le cadre d'un temps fort "paroles aux jeunes".

Orientation 5 / Valoriser l'image du quartier

Malgré une vaste opération de renouvellement urbain ayant transformé le quartier d'Ozon, le quartier souffre toujours d'une mauvaise image par des habitants résidant en dehors du quartier voire de la ville. Aussi, un effort doit être fait pour que cette image évolue et que les regards changent sur Ozon.

Si on entend aujourd'hui que "le quartier a bien changé" c'est parce que le cadre de vie, le confort et le paysage du quartier ont nettement changé.

Pour autant les efforts sont à poursuivre. Les seuls aménagements ne suffisent pas. Pour maintenir ce cadre de vie et continuer à l'améliorer, c'est une approche "projet" autour de la propreté, de l'environnement et du vivre-ensemble qu'il faut mener (programmes de sensibilisation, actions de prévention...) et construire cette démarche sur une attention sociale positive et engageante.

C'est valoriser les bons usages, les bonnes pratiques et les initiatives, plutôt que de focaliser sur les dégradations et les incivilités. Cette démarche doit s'engager sur le long terme pour voir opérer des changements significatifs.

Il serait intéressant de valoriser la richesse du quartier dans sa diversité, par les témoignages de personnes au parcours inspirant, par la valorisation de dynamiques associatives ou habitantes et de multiplier les formats : témoignages écrits (habitants, professionnels entrepreneurs, étudiants...), portraits photos, vidéos, podcasts...

En recensant ce qui existe dans le quartier, il est possible de s'inspirer de ce qui a déjà été fait.

Afin de mettre en lumière les talents, un concours pourrait être organisé sur le quartier avec des récompenses à la clé (Ex : talent des cités, table ronde de l'orientation avec OFC...).

Proposer des visites du quartier

Dans ce quartier, il y a des choses à voir ! C'est un quartier cosmopolite mais pas déconnecté de la nature, avec une coulée verte, les bords de la Vienne en proximité. Des parcours thématiques culturels ou sur le thème de la nature "Découvre mon quartier !" pourrait être imaginé par les habitants et pour les habitants et dépasser les limites du quartier d'Ozon en rejoignant d'autres parcours.

Ce parcours pourrait être réalisé avec des habitants volontaires, jeunes et moins jeunes du quartier. Une cohorte d'ambassadeurs pourrait voir le jour, pouvant devenir "greeter" (personne proposant de découvrir un quartier, une ville à travers ses connaissances, anecdotes personnelles, coins insolites...).

Ce parcours pourrait constituer une vraie programmation avec des visites découvertes accompagnées et guidées ou des visites libres. Cette programmation pourrait combiner un aspect artistique (ateliers théâtre, musique, contes sur l'espace public) ou allier ludique et pédagogie (Exemple de Chatel express ou des visites contées de Châteauneuf).

Valoriser et communiquer autrement sur les actions du quartier

Au moyen d'un teaser, nous pourrions attirer l'attention et susciter la curiosité des habitants sur un projet de quartier. Ces bandes annonces proposeraient des images du quartier, des références au projet en cours. Elles seraient volontairement courtes, percutantes et énigmatiques, diffusées quelques semaines ou quelques jours avant la présentation officielle du projet du quartier sur les réseaux sociaux et sur tous les canaux de médias vidéos disponibles. De manière générale, il faut s'appuyer sur les nouveaux moyens de communication et mieux adapter notre communication à notre public.

Embellir les rues

L'opération de renouvellement urbain dont a bénéficié le quartier d'Ozon ne fait pas tout. Il faut à présent maintenir un cadre de vie agréable, garantir les aménagements réalisés le plus longtemps possible et accompagner les habitants dans les nouveaux usages d'une ville rénovée. Il y a un "après" qu'il faut imaginer et construire pour que le quartier vive bien, en lien avec la gestion urbaine et sociale de proximité et le cadre de vie.

Toutes formes d'actions et de projets sont possibles. Ils peuvent être imaginés par les habitants. Par exemple, à l'image des balcons fleuris, valoriser les rues par le fleurissement des pieds de murs, des concours de fleurissement, décoration des fenêtres, dessins à la craie dans la rue...

Réaliser des graffs géants

Ce projet viserait à créer des fresques, des œuvres uniques, esthétiques de street art sur les bâtiments du quartier. Il existe plusieurs styles et techniques différentes. Le choix est vaste. Il serait possible d'avoir recours à des nouveaux artistes locaux ou en fonction du souhait et du lieu du graff, à des artistes de street art plus connus. Il existe un certain nombre d'artistes graffeurs expérimentés et reconnus dans le département. Certains sont d'ailleurs intervenus sur divers transformateurs ou bâtis de la ville (via des chantier loisirs ou éducatifs).

L'objectif est de favoriser la création artistique, d'embellir la ville et ses quartiers et de permettre la rencontre entre des artistes et le public.

Ces œuvres pourraient par exemple représenter des personnalités châtelleraudaises ou des habitants anonymes. Elles permettraient de mettre en avant la richesse et la diversité culturelle du quartier.

Poursuivre les actions de propreté dans le quartier

Les actions curatives de nettoyage sont régulièrement conduites par le service propreté urbaine et par l'association "Action Ozon" (convention avec les bailleurs et avec la ville).

Si ces interventions sont nécessaires au maintien de la propreté du quartier, elles doivent s'accompagner d'actions de sensibilisation visant à promouvoir les bonnes pratiques et limiter les incivilités et les dégradations. Une réflexion autour des aménagements doit aussi être menée, en lien avec le service des déchets. Bien que cette action concerne tout le quartier, elle vise en priorité la place Churchill. Plus globalement, il s'agit aussi de poursuivre la végétalisation du quartier.

Récapitulatif des enjeux du secteur Ozon :

Orientations structurantes ●→ Pistes d'actions

Accompagner la reconstruction d'une offre d'animation et de lien social ●→

Soutenir la préfiguration d'un nouvel espace de vie social (2024-2025), relancer une coordination locale de quartier, renouer le lien avec les habitants, créer un service à domicile (livraison courses), mobiliser les entreprises dans le bénévolat, organiser des événements récurrents de proximité, créer des animations inclusives, mettre en avant la diversité culturelle !

1

2 : Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous ●→

Pérenniser des actions juridiques et numériques, Accompagner la mise en place d'un pôle de services publics (France services, Agence postale communale, mairie annexe...), Mieux communiquer sur l'offre d'accès aux droits, renforcer l'interconnaissance entre Acteurs, renforcer la présence d'écrivains publics, renforcer l'accès au droit en santé, lutter contre le renoncement aux soins, poursuivre l'expérimentation « ordis solidaires »

Engager une dynamique globale sur l'emploi et la formation ●→

Réunir et faire rencontrer les acteurs en intra-quartier, développer les visites apprenantes et les immersions, faciliter les stages, organiser des temps conviviaux et innovants pour rapprocher les entreprises et les habitants, accompagner les dynamiques de création ou reprises d'activité (boutiques éphémères, marché de créateurs..)

3

4 : Renforcer des actions pour la jeunesse ●→

Constitution d'un réseau de parrains-marraines, encourager la mobilité des jeunes, encourager les projets portés par les jeunes et valoriser l'engagement

Valoriser l'image du quartier ●→

Proposer des visites du quartier avec un réseau d'ambassadeurs d'habitants, valoriser et communiquer autrement sur les actions, embellir les rues, poursuivre les actions de propreté et de végétalisation, réaliser des graffs géants.

5

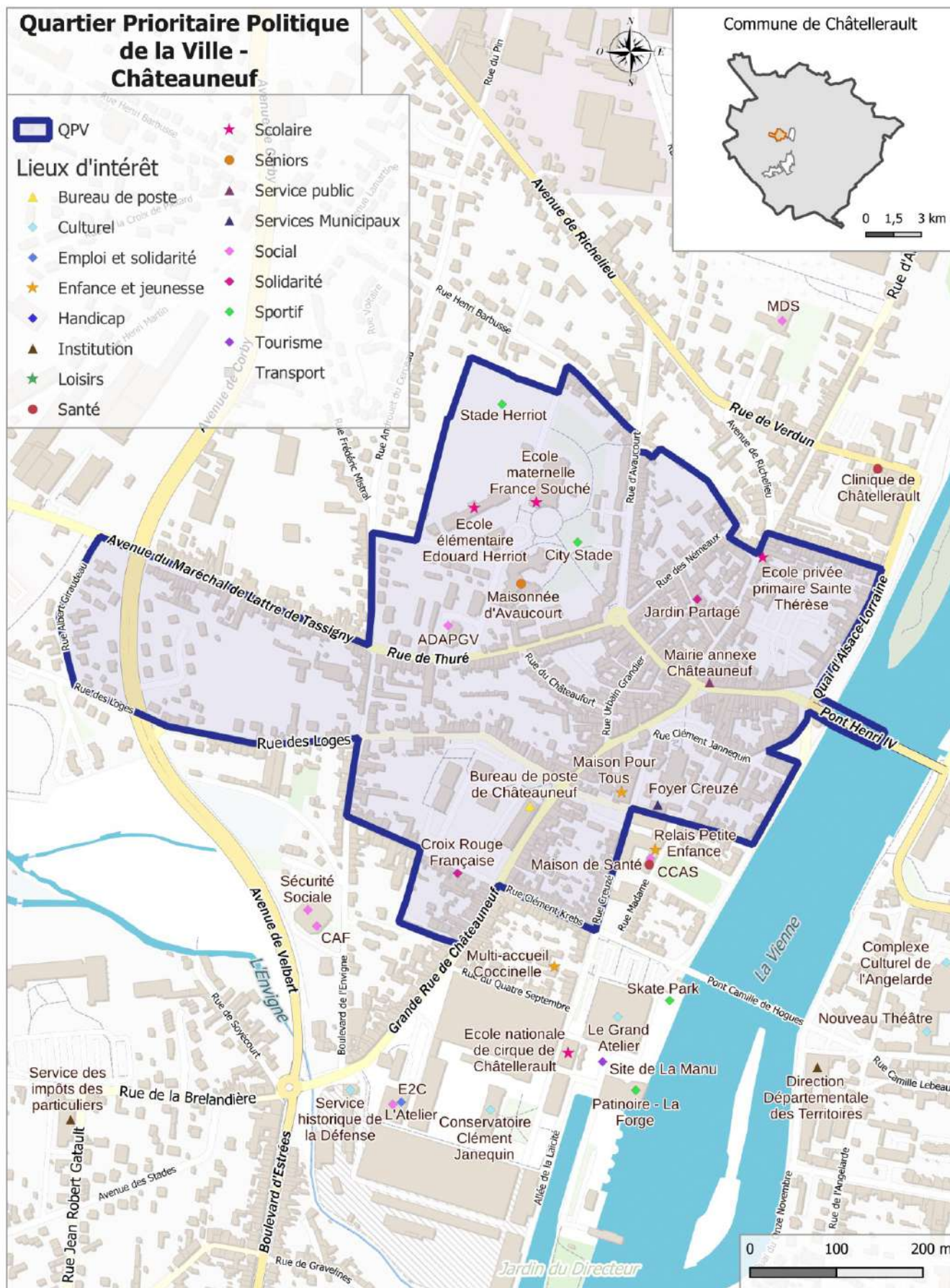
5.3 secteur de Châteauneuf

A Châteauneuf, les caractéristiques de ce quartier historique (ancienne manufacture d'armes...) sont encore bien différentes des autres secteurs en quartiers prioritaires. Après la rénovation urbaine d'Ozon, du Lac et des Renardières, les regards se tournent aujourd'hui vers le quartier de Châteauneuf dont les problématiques complexes s'articulent autour de l'habitat, du cadre de vie mais aussi de l'animation sociale et culturelle.

Concernant les préoccupations liées à l'habitat et au cadre de vie, l'État et la Ville de Châtellerault échangent, sur de potentiels enjeux de rénovation urbaine dans le quartier de Châteauneuf. Au-delà du traitement historique de grands ensembles en difficulté, plusieurs territoires s'interrogent sur la transformation de quartiers historiques et de centres anciens. Celles-ci sont intervenues de manière complémentaire aux dispositifs en cours afin de bénéficier d'une superposition de moyens financiers et humains. Ces dispositifs sont Action Cœur de Ville (ACV), le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, appelé dispositif OPAH RU.

Châteauneuf qui fait bien sûr partie du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), dispose d'un potentiel résidentiel, notamment pour attirer des propriétaires occupants et des ménages avec enfants. C'est pourquoi, il semble opportun avec le recul que nous disposons sur la stratégie déjà déployée sur le centre-ville, de travailler les mêmes outils en les adaptant si besoin.

Pour Châteauneuf, Il s'agit de réaliser un plan stratégique local d'aménagement comprenant une partie habitat (privé/public) et des aménagements urbains (établissements scolaires, espaces publics, équipements historiques comme la maison pour tous...), en s'appuyant sur les études à venir de la nouvelle OPAH-RU et celle sur les immeubles stratégiques. Par ailleurs, si les pistes d'actions ciblées dans le contrat de Ville sont très ouvertes et consistent à une rénovation globale du bâti sur le quartier, à revaloriser le patrimoine et à réaménager l'espace public, à cureter et à revégétaliser elles pourraient être réfléchies sous l'angle des transitions.



Au cours de la concertation menée au premier trimestre 2023, les habitants ont donné leur avis sur le quartier :

Châteauneuf vu par les habitants

Mots d'habitants



Pas d'apport
complémentaire du
conseil citoyen

Principaux atouts

- Bords de Vienne**
- Tranquillité – qualité de vie
- Commerces**/services de proximité
- Marché**
- Emplacement** (proximité C-V)

Priorités

- Bâti / Cadre de vie
- Commerces
- Propreté
- Animations
- Incivilités/délinquance

Lors des ateliers du 23 mai et du 29 juin 2023, les partenaires se sont accordés pour le quartier Châteauneuf sur 4 orientations structurantes et plus de 28 pistes d’actions ont été proposées par les habitants et acteurs du quartier :

Orientation 1 : Agir sur l’habitat et le cadre de vie

Orientation 2 : Soutenir et renforcer l'offre jeunesse

Orientation 3 : Développer l'emploi, l'insertion et l'économie locale

Orientation 4 : Renforcer le vivre ensemble et la participation citoyenne

Orientation 1 / Agir sur l'habitat et le cadre de vie

Pour Châteauneuf, le projet serait de créer un programme de renouvellement urbain avec un schéma directeur pour le quartier, englobant l’habitat et les espaces publics voire privés, pour faire converger les dynamiques déjà engagées, vers un cap commun s’inscrivant dans un plan pluriannuel d’investissements. C’est aussi de renforcer l’articulation “urbain” et “social” à travers la mobilisation de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et repenser l’attractivité des commerces du quartier.

Préalablement à la constitution d'un potentiel programme de renouvellement urbain, il s'agit aujourd'hui d'identifier les enjeux de Châteauneuf aux confins des quartiers Sud et du Centre-Ville et dont les sujets portent autant sur la restructuration d'un habitat ancien et dégradé que sur la requalification des grands ensembles vieillissants appartenant aux bailleurs sociaux.

Néanmoins, ce quartier semble présenter le potentiel le plus élevé pour une mutabilité du foncier vers une renaturation et une requalification des espaces et des logements. L'importance de la demande de logement en centre-ville, témoigne d'une nécessaire action dont Châteauneuf pourrait être le levier.

Réhabiliter le bâti et revaloriser le patrimoine

Dans ce quartier, les dispositifs se superposent (OPAH RU, Action cœur de Ville...) et plusieurs études sont menées comme celle sur les immeubles stratégiques. Il s'agirait à présent de trouver l'articulation de ces dispositifs et d'engager des opérations de curetage, d'ouverture des espaces et de renaturation, de réhabilitation de logements privés et du parc social géré par les bailleurs sociaux, ainsi que la maîtrise de la mixité sociale à long terme. Le mode opératoire sera différent suivant les caractéristiques des îlots du quartier.

Une partie de l'habitat du cœur de quartier est ancien et typique de l'organisation du quartier avec des parcelles très imbriquées les unes aux autres et desservies par des venelles. Cet espace appartient au carrouet de Châteauneuf (ensemble de dédales, de venelles et d'impasses mêlant l'habitat et le commerce dans un espace restreint).

Malgré quelques opérations de curetage réalisées en 2013 (démolition d'immeuble incendié et danger d'effondrement) et en 2016 (habitations dégradées), il reste dans le quartier de nombreuses habitations inoccupées et très largement dégradées. Elles représentent une opportunité de démolition et de curetage pour aérer, végétaliser et requalifier l'îlot et valoriser son patrimoine architecturale et historique. La réalisation de petits aménagements pour organiser le stationnement des résidents et la création d'espaces verts ou de convivialité, favoriserait le contrôle social de fait par l'augmentation des flux et réduirait les problématiques de prévention situationnelle.

De même, le patrimoine des bailleurs SEM et Habitat de la Vienne est vieillissant. Il ne répond plus totalement aux besoins actuels (notamment en termes de développement durable et d'accessibilité) et favorise, dans certaines zones, les problématiques de prévention situationnelle (deal, nuisances sonores...). Une intervention dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine serait attendue. Par ailleurs, la reconnexion de ces îlots avec le centre historique de Châteauneuf est nécessaire et un travail sur le traitement énergétique des bâtiments doit être aussi mené.

Enfin, des réhabilitations sont attendues concernant le groupe scolaire Herriot-Souchet (faible performance énergétique, effectifs importants), ainsi que la requalification de la Maison Pour Tous (MPT). La mise en œuvre d'une opération de rénovation de ce bâtiment serait nécessaire, au regard des besoins concernant l'animation socio-éducative et sociale du quartier répondant à une dynamique de centre bourg. L'intégration d'un projet de tiers lieux serait également une opportunité.

Enfin, un axe de travail important porte sur l'habillage des vitrines des rez-de-chaussées des commerces et la transformation de ceux qui n'ont plus de vocation commerciale. Ce type d'actions pourrait être réalisée avec la contribution de chantiers jeunes ou chantiers d'insertion. Cette action vise à promouvoir la richesse patrimoniale et commerciale du quartier historique, à attirer les clients et les visiteurs, à susciter l'installation de nouveaux porteurs de projets et à embellir le quartier.

Travailler sur le bâti est une chose mais le programme doit s'inscrire dans une démarche globale incluant également les espaces publics et l'animation sociale.

Réaménager l'espace public

Une attention particulière devra être portée aux aménagements extérieurs qui doivent entrer dans le vaste programme de rénovation urbaine du quartier (voirie, esplanade sécurisée, espaces verts et végétalisation...)

La proximité des services et commerces participe du haut potentiel d'attractivité des 4 îlots du quartier. Le public senior et familial qui y réside doit avoir la possibilité de s'y déplacer simplement et de manière intuitive, à pied ou par l'usage des mobilités douces. Des aménagements et des cheminements adaptés pourraient donc être envisagés, notamment pour relier les îlots ou quartiers.

Certains espaces, lieux emblématiques du quartier pourraient redevenir des lieux de rencontres, créateurs de liens sociaux et d'une vie de quartier plus dynamique, plus vivante. Ils seraient aussi plus verts avec la création de lieux végétalisés, en intégrant la nature partout dans l'espace public (squares, rues et cœur d'îlots végétalisés). Un vaste programme de renaturation pourrait concerner tout le quartier, du cœur d'îlots jusque dans les cours d'écoles (projet de cours "oasis").

Globalement, ce sont des **espaces ouverts conviviaux** en cœur de quartier qu'il faut créer et aménager avec des tables et des bancs, des jardins (partagés ou individuels), des points d'eau, des arbres pour créer des îlots de fraîcheur, et des jeux (tables de ping-pong etc.).

Certains espaces centraux dont on peut facilement identifier le potentiel, aujourd'hui exclusivement dédiés au stationnement et à la circulation, pourraient permettre d'offrir un rôle pivot, à la façon d'une "place de village". La présence de bars et de commerces est un atout de taille pour l'attractivité du centre bourg. La création de restaurants y serait attendue. Cet espace aujourd'hui trop minéral pourrait être agrémenté de poches d'espaces verts, d'espaces ombragés, pour répondre aux enjeux de renaturation en ville.

D'autres espaces extérieurs exigent plus de clarté et nécessitent la mise en œuvre d'une **résidentialisation** (espaces verts, modules de jeux à compléter ou changer...).

Tous ces aménagements pensés autour de l'articulation d'une démarche ambitieuse pour un cadre de vie agréable et une démarche permettant également de renforcer le vivre ensemble doivent contribuer à redynamiser le quartier et à créer du lien social.

Sur un programme d'ampleur mené à Châteauneuf, les habitants pourraient contribuer à toutes les étapes du projet de quartier. De sa définition à sa mise en œuvre avec des temps de coconstruction et des concertations avec les habitants. La GUSP pourrait être mobilisée en complémentarité d'une démarche de rénovation urbaine. Les aménagements proposés devront maximiser les impacts positifs sur la santé et en minimiser les impacts potentiellement négatifs (cf. démarche évaluation d'impact sur la santé - EIS).

Plusieurs mesures pourraient également faciliter les déplacements inter-quartiers via des transports en commun spécifiques. Les habitants ont évoqué la création d'une navette gratuite qui circulerait entre Châteauneuf et le centre-ville.

Renforcer les initiatives pour embellir le quartier

Comme dans le quartier d'Ozon, il est proposé d'apporter de la couleur via des chantiers de graffs avec les jeunes du quartier. L'échelle inter-quartier est intéressante. Elle permettrait de créer un événement comme un concours de street'art.

Certaines de ces œuvres pourraient suivre des thèmes comme par exemple celui des discriminations. Ces chantiers pourraient avoir lieu ou être inaugurés à l'occasion de la quinzaine contre les discriminations et s'inscrire dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville de Châtellerauld. Cet événement aurait pour objectif de poursuivre la mise en place de cette politique transversale en s'appuyant sur le tissu associatif local.

D'autres événements plutôt festifs pourraient avoir lieu. "Plus belle ma rue" mobiliserait des artistes. Un porteur de projet doit être identifié pour impulser et animer la dynamique. D'autres projets autour de l'embellissement pourraient construire des partenariats et être imaginés par les habitants et notamment le conseil citoyen.

Créer un espace "tiers-lieu"

Cet espace tiers lieu servirait à faire émerger des projets : notamment ceux des habitants pour leur quartier. L'objectif de cet espace serait de faire naître les initiatives et la parole citoyenne autour des projets du quartier, pour concerter et co-construire avec les habitants. Ce tiers lieu pourrait également servir de lieu d'animation "ouvert" aux habitants (jeunes et moins jeunes). Il pourrait permettre d'imaginer et enrichir les programmes de rénovation urbaine du quartier et à penser les projets d'animation (culturel, de loisir...).

Plusieurs locaux pourraient être pressentis à l'occupation de ce tiers lieu comme par exemple les locaux de l'ancienne pharmacie dont la destination n'est actuellement pas fixée. Ce projet pourrait être également rattaché au projet de rénovation de la Maison pour Tous.

Orientation 2 / Soutenir et renforcer l'offre jeunesse

La politique jeunesse du quartier reste à reconstruire. C'est l'un des objectifs fixés par la maison pour tous après la réalisation d'un diagnostic local de jeunesse. Le projet vise à soutenir et développer l'offre jeunesse au sein du quartier, en associant tous les acteurs concernés (écoles, structures de prévention spécialisée, Mission locale, Résidence Habitat jeunes, ADAPGV,...) en apportant des moyens complémentaires qui permettront d'accompagner diverses initiatives jeunes et actions jeunesse.

Développer un projet jeunesse structurant

L'action jeunesse doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale et sur une structure porteuse. A Châteauneuf, cette mission est celle de la Maison pour Tous.

Concernant l'axe jeunesse, les associations et la collectivité peuvent poursuivre l'accompagnement de la Maison pour Tous dans la déclinaison de ce projet. Ce projet devra avoir pour ambition d'écouter et de responsabiliser les jeunes dans la mise en place d'actions dédiées et de les accompagner vers l'autonomie.

Pour cela, il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échanges accessibles à tous pour que les jeunes soient en capacité d'organiser leur temps libre (projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire).

Des temps forts peuvent ponctuer le parcours des jeunes et rendre dynamique le projet social de la MPT. Ces moments mettront en lumière les jeunes et leur capacité à faire.

Les sujets qui touchent la jeunesse sont nombreux. Il faudra évidemment y répondre au regard des besoins, dans un quartier qui pourrait amorcer une période de changements marquants dans les prochaines années. Il faudra poursuivre la mobilisation des jeunes dans la construction du quartier de demain, renforcer la mobilité des jeunes, développer des projets éducatifs (exemple création d'une radio locale), renforcer l'accès au sport....

Ouvrir un espace culturel ou une annexe de la médiathèque

La ville de Châtellerault dispose de plusieurs équipements culturels, notamment de 3 médiathèques-ludothèques dans les quartiers prioritaires de la ville (Ozon, centre-ville et Lac). Ces équipements sont parfois jugés trop éloignés des habitants et professionnels éducatifs de Châteauneuf. De ce fait, des partenaires ont exprimé le souhait de mieux équiper leur quartier, en proposant d'y créer une annexe de la médiathèque à Châteauneuf ou espace culturel mobile ouvert à tous (exemple bibliobus) et avec des créneaux récurrents (les jours de marché et le mercredi par exemple).

L'objectif serait de rapprocher les habitants du livre et de créer des animations (contes, lectures...). Si cet espace de culture devait voir le jour, il serait nécessaire de l'articuler avec les structures et dispositifs culturels existants sur le quartier.

Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes

Accompagner les jeunes par le biais de projets structurants avec des thématiques qui répondent aux besoins et aux attentes des jeunes et des familles comme par exemple la santé, la citoyenneté, l'engagement citoyen, la vie sportive et culturelle du territoire, la mobilité.... Tout ce qui concourt à l'émancipation.

La construction de la parentalité est un processus complexe. Il l'est d'autant plus quand le parent n'est encore qu'un adolescent. Aussi, un accompagnement spécifique de soutien à la parentalité consisterait à accompagner les très jeunes parents dans leur transition d'adulte et dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

L'extension du périmètre de la cité éducative à ce quartier contribuerait à ce type de démarches.

Développer des équipements de proximité pour les jeunes

Des volontés ont été exprimées par des jeunes et d'autres habitants du quartier pour développer les équipements de proximité comme la création d'espaces de convivialité partagés et la réhabilitation du stade de football Herriot.

La GUSP, en lien avec les services de droit commun de la collectivité (sport, cadre de vie...), pourrait travailler à la création ou l'amélioration de ces équipements en lien avec les habitants.

Optimiser la communication à destination des jeunes

Plus encore que leurs aînés, les jeunes se méfient de la parole institutionnelle et utilisent leurs propres canaux d'information (réseaux sociaux, chaînes Youtube...).

C'est une génération adepte des tendances, qui a grandi avec internet ou les réseaux sociaux et fortement exposés aux influenceurs. Aussi, la communication institutionnelle doit pouvoir s'adapter et mieux porter des messages via une communication claire, directe et compréhensible, une démarche collaborative avec des projets et des objectifs, le développement de la pensée critique et la recherche d'information et une démarche créative, innovante.

Communiquer avec les jeunes constitue un défi car ces futurs adultes sont déjà des citoyens et ils ont des attentes et des envies bien marquées. L'objectif serait pour ces jeunes, d'avoir accès aux informations locales, celles de leur quartier et plus largement celles de la ville en espérant aiguïser leur sens critique et encourager leur engagement dans la vie locale et la participation citoyenne.

Orientation 3 / Développer l'emploi, l'insertion et l'économie locale

Les habitants partenaires ont identifié l'importance de concrétiser cette priorité "emploi- économie" par son incarnation au sein d'un espace d'intelligence collective ou "tiers lieu" : renforcer les alliances, optimiser l'offre de services aux habitants dont les jeunes, renforcer la transversalité entre les partenaires, cibler les personnes dites "invisibles", associer les personnes et appréhender les freins à l'emploi...

Valoriser les vitrines vides

Comme dans le centre-ville, de nombreux commerces ont quitté le quartier laissant des vitrines vides, notamment entre le pont Henri IV et le cœur du quartier autour de la place de la République.

Les cellules commerciales inoccupées sont pour les habitants, un marqueur d'une activité commerciale de proximité en déclin. Bien que cette réalité ne puisse être occultée, il est possible de rendre ces vitrines plus attrayantes et d'envisager des projets visant à les embellir que ce soit par le biais de photos/magnet réalisées par un imprimeur, apposées sur les vitrines. Il est aussi possible de valoriser les usages temporaires sur le principe des commerces éphémères (y compris pour les mini-entreprises mentorées sur le territoire) et voir la réalisation d'expositions valorisant le patrimoine historique (artistes, expos, vitrophanie, etc.).

Ce projet peut être à l'image de celui déjà mené dans le centre-ville où cinq vitrines ont été transformées en galerie d'art grâce à un partenariat avec l'école d'art plastique, l'artothèque et les propriétaires des locaux. Pour ces commerces laissés vacants, les objectifs étaient de créer une meilleure qualité esthétique au linéaire marchand, de limiter les effets négatifs sur les commerces aux alentours (continuité visuelle et attractive) et de mettre l'art à la portée de tous. Cette même démarche pourrait inspirer celle de Châteauneuf.

Bien entendu, une action doit aussi être menée pour voir revenir des commerces correspondant aux besoins des habitants (commerces manquants) et au regard des locaux disponibles.

Châteauneuf manque d'une offre de restaurants autre que de la restauration rapide. Il serait opportun d'accompagner et de développer ce type d'activité pour une installation au cœur du quartier, en commençant par l'expérimentation dans un des espaces vides facilement réaménageable.

Valoriser les commerces historiques et atypiques du quartier

Plusieurs commerces historiques sont présents dans le quartier de Châteauneuf : une herboristerie, une quincaillerie et une coutellerie/armurerie.

Des événements pourraient être créés pour valoriser les commerces traditionnels d'hier et aujourd'hui, à l'occasion par exemple des 10 ans de la quincaillerie. De plus, il faudrait étudier le potentiel de la pharmacie qui va probablement être revendue par la Maison pour Tous, par exemple en créant un espace de coworking et un WEB café.

Enfin, il serait intéressant de créer une signalétique ludique et originale pour mieux identifier ces commerces et plus globalement tous les commerces du quartier.

Amplifier les immersions en entreprises

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel permettent de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, de confirmer un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement. Ce dispositif s'adresse à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé. Le tout en lien avec la stratégie France Travail dans le département.

Permettre la présence de structures de l'entrepreneuriat sur le marché

Plusieurs structures de l'entrepreneuriat sont actives sur le territoire du Châtelleraudais et pourraient se développer davantage dans les quartiers prioritaires. A Châteauneuf, nous pourrions utiliser le marché du samedi comme un lieu de rencontres des habitants avec les structures de l'entrepreneuriat qui pourraient avoir leur stand (ADIE, CAE ACEASCOP, APÉE, Mission locale etc.).

L'ERIP est un espace d'information gratuit, ouvert à tout public, quel que soit l'âge ou la situation : actif, demandeur d'emploi, scolaire etc. Porté par la mission locale nord Vienne, il s'adresse à toute personne qui se questionne sur son projet professionnel, et assure une écoute et un service personnalisé, en fonction du besoin et de la situation de chacun. L'ERIP pourrait réaliser des permanences sur le marché.

Développer des actions mobilité

La mobilité représente un réel frein à l'insertion professionnelle, à l'accès à l'emploi. Les raisons sont variées : appréhension à prendre les transports en commun, difficulté à prendre un billet de train, méconnaissance des solutions de transports, financement du permis de conduire, absence de véhicules pour rejoindre son lieu de formation ou de travail, coût d'achat et d'entretien d'un véhicule etc. Certaines personnes renoncent donc à un travail ou une formation faute de moyen de transport pour se déplacer.

C'est autour d'une réflexion et d'une stratégie globale que la levée de ces freins sera possible. A titre d'exemples, plusieurs actions peuvent être menées : organiser des ateliers mobilité, proposer des visites apprenantes d'entreprises ou de commerces en inter-quartiers, organiser des déplacements sur des manifestations emploi-formation, aménager des parkings à vélos, créer des ateliers de réparation et une station de recharge pour les véhicules électriques.

La création d'un garage solidaire dans le quartier permettrait à des personnes en situation de précarité d'entretenir ou de faire réparer leur véhicule à moindre coût ou d'être formé par un mécanicien professionnel. Un tel garage se distingue par sa capacité à pratiquer des prix très attractifs qui tiennent compte des revenus et du quotient familial. Cette création contribuerait certainement à faciliter la mobilité de ses habitants.

Expérimenter des solutions d'emploi pour les jeunes

Cette expérimentation pourrait se dérouler sur 24 mois avec un modèle permanent qui serait une hybridation entre la mini-entreprise (EPA) et la Coopérative Jeunesse de services (CJS). Elle permettrait de développer des activités permettant l'emploi des jeunes tout en organisant un accompagnement autour de sujets tels que : la santé, l'entrepreneuriat, etc.

Lever les freins pour l'accès à l'emploi des femmes seules

Les familles monoparentales sont confrontées à des difficultés spécifiques pour concilier vie privée et vie professionnelle. Elles sont plus exposées au risque de pauvreté que les autres familles. La monoparentalité est aussi un enjeu d'égalité femmes-hommes (à plus de 90% il s'agit de mères seules). Bien évidemment, les freins se cumulent dans ce cas et l'accès à l'emploi est particulièrement difficile. Afin de pallier ces difficultés, plusieurs dispositifs d'accompagnement pourraient être créés. Tout d'abord des ateliers peuvent être proposés (atelier sur la confiance en soi, atelier de préparation d'un entretien d'embauche...). Des places en halte garderie pour déposer leur enfant dans l'urgence pourraient aussi s'ouvrir et des dispositifs spécifiques à la mobilité pourraient être prévus.

Orientation 4 / Renforcer le vivre ensemble et la participation citoyenne

Il s'agirait de mobiliser des actions de proximité permettant de soutenir les actions mises en oeuvre ou souhaitées par les acteurs du quartier : Impulser, accompagner et dynamiser les actions initiées par les habitants ; Participation des habitants aux animations du site de la Manu ; renforcer la prise en charge de certaines problématiques sociales (alcoolisme, addictions, violences conjugales...) ; Prendre en compte tous les habitants du quartier ; Favoriser l'intergénérationnel ; Soutenir les animations et la vie de quartier.

Développer les cafés/rencontres

Les cafés rencontres sont des espaces de discussion conviviaux et de partage. Ils peuvent s'installer partout, dans un café, une salle associative, dans la rue, en sortie d'école, en pied d'immeuble, dans différents espaces publics, sur le marché....

Il serait possible de s'inspirer de démarches déjà existantes comme les "cafés parents" qui ont lieu toutes les 2 semaines, et l'ouvrir ponctuellement à différents partenaires de l'emploi, de la jeunesse, de la mobilité...

Mettre en place des événements d'envergure favorisant le vivre ensemble

Les actions favorisant le vivre ensemble sont essentielles dans un quartier comme celui de Châteauneuf. Ces événements pourraient prendre des formes multiples, qu'ils soient culturels, éducatifs et pédagogiques ou festifs : événement autour du cirque, quinzaine contre les discriminations, événements festifs mettant en valeur les femmes, ateliers de prévention santé...

Une fête annuelle de quartier ou un carnaval annuel serait aussi un moment important pour fédérer les habitants du quartier, de se retrouver, de partager. Ces rendez-vous réguliers créent l'identité du quartier.

Globalement le souhait des habitants est de soutenir et de développer des actions dites populaires afin de créer des rendez-vous réguliers pour la population et surtout de maintenir les manifestations populaires existantes. Certaines pourraient trouver des déclinaisons dans le quartier (ex: Jazzellerault).

Déployer des actions de sensibilisation au tri et au ramassage des déchets

Maintenir le quartier propre n'est pas chose facile. Il incombe à la collectivité de nettoyer, de ramasser les déchets alors que dans bien des cas, la responsabilité des habitants est défaillante. Les habitants jettent sans toujours respecter les consignes de tri voir abandonnent leurs déchets sur l'espace public. Ce qui dégrade fortement le cadre de vie.

Ces incivilités sont nombreuses et des actions doivent être menées pour sensibiliser les habitants et les inciter à adopter les bonnes pratiques. Ces actions de sensibilisation peuvent se faire dans un cadre ludique et festif (jeux de piste, animations, temps familiaux, concerts, repas partagés) mais aussi dans un cadre plus institutionnel comme dans les écoles. Le conseil citoyen ou des habitants pourraient concourir à la réalisation de panneaux de sensibilisation, avec le soutien de la GUSP.

Remettre en place des balades patrimoniales alternatives

Ces balades, qui ont été animées pendant quelques années au sein du quartier, ont connu beaucoup de succès. Elles permettaient de découvrir ou redécouvrir le quartier de Châteauneuf, sous un autre angle. Il serait possible de proposer d'autres initiatives de ce type, portées par la MPT ou par des habitants historiques du quartier (façon *greeters*). Elles pourraient prendre la forme de parcours thématiques et s'adresser à tout ou partie des habitants (exemple : visite contée pour les enfants, rallye culturel pour les jeunes, terra aventura pour les familles ou touristes...).

Des liens peuvent être faits avec Châtel express ou avec des projets de valorisation du quartier portés par les habitants dans le cadre du budget participatif.

Poursuivre le budget participatif

Un budget participatif sera engagé une deuxième année consécutive en 2024 à Châteauneuf. Il favorisera la participation citoyenne et l'engagement des habitants pour leur quartier. Si cette expérimentation est concluante, la question se posera de reconduire la démarche dans le quartier et/ou sur d'autres quartiers.

Créer des référents-citoyens dans chaque rue

Les habitants pourraient s'impliquer davantage dans la vie de leur quartier. Pour commencer, ils pourraient devenir des référents-citoyens, des ambassadeurs de leur rue. C'est en allant à leur rencontre, en faisant du porte à porte que ces habitants relais pourraient être identifiés puis mobilisés. Ils pourraient par ailleurs rejoindre le conseil citoyen.

Accueillir les nouveaux habitants

Lorsque des nouveaux habitants s'installent dans le quartier, leur bonne intégration est primordiale. Pour cela, des temps d'accueil pourraient être organisés, avec notamment des visites du quartier, la présentation des acteurs locaux (institution et associations...) et des activités touristiques et ludiques. A cette occasion les nouveaux habitants seraient invités à s'investir dans la vie locale par un engagement citoyen.

Des supports peuvent être conçus tels que des livrets d'accueil ou des guides. Il s'agit de faire en sorte que ces habitants parviennent à se sentir chez eux dans un nouvel environnement et de les encourager à rester.

Proposer des ateliers hors les murs

L'intérêt du "hors les murs" est d'aller vers les publics, plus seulement de les faire venir. En général on cherche à toucher les personnes les plus éloignées voire les publics "empêchés". Qu'ils soient symboliquement éloignés et qu'ils ne se sentent pas concernés voir illégitimes ou que l'éloignement soit d'ordre géographique ou financier.

En tout cas, le "hors les murs" est l'occasion de surmonter des obstacles, des freins, de rechercher des formes de médiation innovantes et surtout, adaptées à de nouveaux contextes. La particularité de ce type de médiation est de rechercher le non-public, celui qui ne franchit pas spontanément les portes des institutions du quartier, pour essayer de le transformer en un public actif.

C'est l'occasion de créer la rencontre autrement, en tentant qu'elle se fasse sans que l'habitant ait fait la démarche, la volonté première. Il est ainsi plus facile d'exercer un rôle social et de conquérir, d'attirer l'attention en rendant accessible des moments souvent abrités dans les locaux habituels et créer la curiosité et peut être l'intention d'aller plus loin.

Pour cela, il s'agit d'investir les lieux où ces publics se trouvent et de les utiliser comme vecteurs de sociabilité. Ces temps peuvent être des ateliers de cuisine, des débats, des spectacles ou des espaces de conseils (santé, prévention...). Dans tous les cas, ces temps "hors les murs" devront s'adapter à l'objectif visé et s'inscrire dans une démarche de coopération avec les acteurs locaux.

Repérer et valoriser des talents du quartier

Les habitants des quartiers populaires sont créatifs, les différentes cultures qui s'y côtoient pourraient profiter d'espaces d'expression et d'échange. Ce sont ces savoirs-faire, ces compétences qu'il faut aller chercher et promouvoir. Des moments peuvent leur être consacrés comme à l'occasion de festivals comme Manurban (animations, scène ouverte : opportunité pour des artistes débutants) et la mise à disposition de lieux d'expression comme par exemple de façades, de vitrines pour la réalisation de créations artistiques.

Il est d'abord nécessaire d'aller chercher les talents les plus variés et faire en sorte qu'il soit possible de les amener à partager leurs compétences et d'organiser en coopération avec les acteurs des quartiers, des moments d'expression.

Développer des actions intergénérationnelles

Les bénéfices des rencontres intergénérationnelles sont multiples. Pour les plus âgés, cela permet de rompre l'isolement. Ils pourront partager leur expérience de vie et prodiguer des conseils aux plus jeunes. Les personnes âgées seront stimulées cognitivement et dans certains cas ces rencontres peuvent apporter du réconfort et du bien-être. Pour les plus jeunes, les avantages sont pluriels. Ces rencontres doivent leur permettre de prendre conscience des différences, du temps qui passe et les encourager au respect d'autrui. C'est également l'occasion pour eux d'apprendre à s'adapter à l'autre en fonction de leurs difficultés. Des activités (café mobile, ateliers de dessins, d'histoire et des temps de jeux...) à la maisonnée ou dans les écoles, voire hors les murs comme les bords de Vienne pourraient être imaginées.

Développer le plan Angela

Le plan Angela est un dispositif contre le harcèlement de rue. Les commerçants et tous les acteurs du quartier peuvent accueillir les personnes qui se sentent harcelées, les mettre en sécurité dans l'attente d'une intervention de la police. Il s'agirait de développer davantage le réseau de lieux sûrs partout dans le quartier, comme c'est le cas en centre-ville. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut toucher tout le monde. Si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, suivie dans la rue, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires et demander « Angela ». Ces établissements sont identifiés grâce à un sticker en vitrine.

Mettre en valeur les initiatives citoyennes de Châteauneuf en inter-quartiers

L'idée serait de remettre en place un journal de quartier comme celui qui existait dans les années 2000 (le petit doigt). Par ailleurs, il est possible de mieux valoriser les initiatives en inter-quartier dans une lettre plus globale et pourquoi pas la "lettre de la politique de la ville".

Récapitulatif des enjeux du secteur Châteauneuf :

Orientations structurantes ●→ Pistes d'actions

Agir sur l'habitat et le cadre de vie ●→

Réhabiliter le bâti et revaloriser le patrimoine, réaménager l'espace public, renforcer les initiatives pour embellir le quartier, créer un espace « tiers lieu »,

1

2 : Soutenir et renforcer l'offre jeunesse ●→

- : Développer un projet jeunesse structurant, Ouvrir un espace culturel ou une annexe de la médiathèque, renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes,
- : développer des équipements de proximité pour les jeunes,
- : optimiser la communication à destination des jeunes

Développer l'emploi, l'insertion et l'économie locale ●→

Créer un espace d'intelligence collective « tiers lieu », renforcer l'offre de services emploi-formation notamment en aller vers (ex : marché) à destination des « invisibles », Soutenir et renforcer la dynamique commerciale (commerces historiques et atypiques, restauration...),

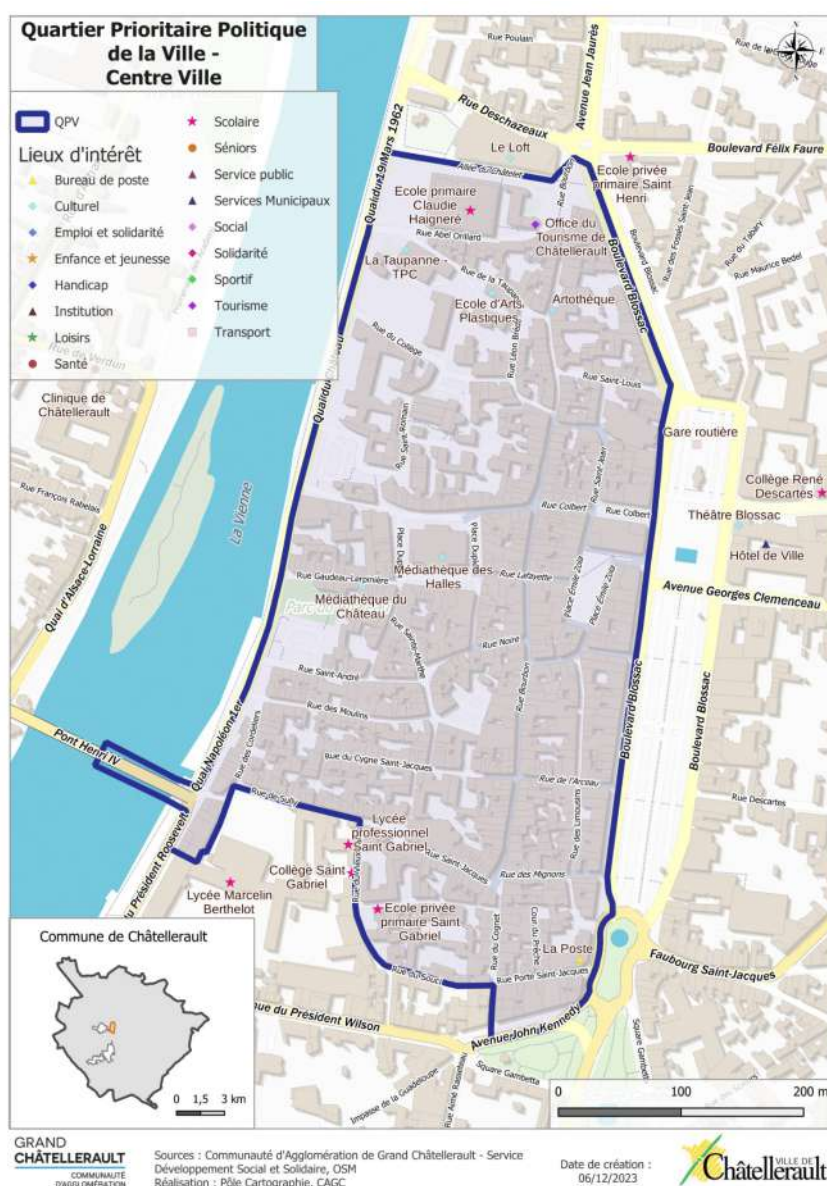
3

4 : Renforcer le vivre ensemble et la participation citoyenne ●→

- : Développer les cafés/rencontres, mettre en place des événements d'envergure favorisant le vivre ensemble, déployer des actions de sensibilisation au tri et au ramassage des déchets,
- : remettre en place des balades patrimoniales alternatives, poursuivre le budget participatif,
- : créer des référents-citoyens dans chaque rue, accueillir les nouveaux habitants, proposer des ateliers hors les murs, repérer et valoriser des talents, développer des actions
- : Intergénérationnelles, développer le plan Angela, mettre en valeur les initiatives citoyennes

5.4 Le secteur du centre-ville

Le secteur centre-ville, fort de sa situation dans la ville et de son histoire, connaît toutefois des difficultés importantes. Comme ailleurs dans la ville, des aménagements ont fait évoluer le quartier mais certaines problématiques centrales notamment liées à l’habitat et au vivre ensemble sont encore très ancrées. Des difficultés pour lesquelles plusieurs dispositifs répondent et notamment “action cœur de ville”. Le plan “Action cœur de ville” est un grand plan national pour les villes moyennes qui vise à inciter les acteurs du logement et de l’urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l’implantation d’activités en cœur de ville afin d’améliorer les conditions de vie. A Châtelleraut, ce plan est plus particulièrement focalisé sur le périmètre du centre-ville (et les abords de Châteauneuf) à travers différentes études et outils déployés, dans le but de concentrer les efforts en ingénierie et financiers pour améliorer l’attractivité résidentielle du cœur de ville. Pour une bonne cohérence, les fiches actions de ce plan ont été croisées avec les pistes d’actions travaillées lors de la concertation.



Dans le cadre de la concertation menée auprès des habitants au premier semestre 2023, voici les retours des habitants concernant leur quartier :

Le centre-ville vu par les habitants

Mots d'habitants



Pas de conseil citoyen
centre-ville

Principaux atouts

- Commerces
- Écoles
- Tranquillité
- Bords de Vienne
- Marché
- Parc/jeux
- Services

• • •

Priorités

- Animations / lien social /**
action sociale
- Propreté**
- Commerces**
- Cadre de vie/ **Bâti**
- Parking/stationnement

Au titre des séminaires qui se sont tenus les 23 mai et 29 juin 2023, les partenaires ont identifié pour le quartier centre-ville 6 orientations structurantes et 23 pistes d'actions ont été proposées par les habitants et acteurs du quartier :

Orientation 1 : Favoriser l'emploi et l'économie

Orientation 2 : Encourager et renforcer les dynamiques citoyennes

Orientation 3 : Créer un espace de type “tiers lieu” ou un espace de vie sociale

Orientation 4 : Développer l'animation et le lien social

Orientation 5 : Agir sur l’habitat et le cadre de vie

Orientation 6 : Garantir la tranquillité publique

Orientation 1 / Favoriser l'emploi et l'économie

Le centre-ville est un quartier d'activité commerciale importante. Du soutien aux dynamiques commerciales, à la valorisation des métiers et à l'accompagnement résidentiel des salariés, les difficultés économiques des enseignes du centre-ville conjuguées au caractère "prioritaire" du quartier ont guidé les réflexions des habitants et des acteurs locaux lors des ateliers de mai et de juin 2023.

Développer la présence ponctuelle d'acteurs de l'emploi sur des sites fréquentés

Plusieurs lieux du centre-ville sont des espaces adaptés pour déployer une démarche d'aller vers et proposer de l'événementiel autour des sujets de l'emploi.

Organiser la venue d'acteurs de l'emploi sur des temps fréquentés par les habitants comme sur la place Duplex les jours de marché permettrait de créer des liens entre les organismes de l'emploi, de l'insertion et les habitants en tentant de toucher les personnes les plus éloignées. Cette démarche d'aller-vers peut entrer dans une stratégie et un programme d'actions concertés entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion, en mutualisant leurs moyens, au déploiement de leur présence hors les murs. Cette collaboration des acteurs et l'animation du réseau doit être l'une des orientations fortes de ce contrat de ville.

Mettre en place des actions visant à accompagner le parcours résidentiel

Certains commerçants rapportent la difficulté de leurs salariés à se loger dans l'hyper centre, faisant frein au salariat (particulièrement pour les postes à fortes amplitudes comme la restauration limitant les services du soir...). Considérant le sujet du logement comme condition essentielle à la stabilisation dans un emploi, l'offre de logements en centre-ville, aujourd'hui déficitaire, doit pouvoir s'adapter pour accueillir des salariés ou des demandeurs d'emplois.

Ces logements doivent être accessibles selon les niveaux de ressources et d'autonomie (Résidence habitat jeunes, parc social, parc privé). C'est aussi une offre de qualité avec des logements meublés qu'il faut pouvoir proposer.

Créer un tiers lieu qui accueille des partenaires de l'emploi et de l'insertion

Le projet de création de tiers lieu est développé dans le 3ème axe "créer un espace multiple de type tiers-lieu et un espace de vie sociale". Ce projet, notamment à destination des jeunes et d'autres publics, doit

aussi prendre en compte les besoins spécifiques de l'emploi et de l'insertion. Il pourra aussi être ouvert aux acteurs de la formation et de l'orientation.

Valoriser les métiers et les projets

Certains secteurs économiques connaissent une forte croissance et proposent des emplois (ex : les nouvelles technologies). Par ailleurs, certains secteurs d'activité font face à une véritable pénurie de main-d'œuvre (Hôtellerie-restauration, industrie, artisanat, transport...). Souvent trop méconnus ou au premier abord pouvant désintéresser, ces métiers et ces filières peuvent réellement plaire aux jeunes.

Il faut casser la mauvaise image de certains métiers et encourager les jeunes ou les personnes en reconversion à s'y intéresser. Valoriser les métiers qui peinent à recruter est un vrai défi, mais c'est également une opportunité de promouvoir des carrières gratifiantes et inspirantes. Certains de ces métiers sont d'ailleurs représentés dans le centre-ville. Les entreprises et les professionnels présents pourraient promouvoir leur savoir-faire et espérer créer des vocations.

Des projets naissent et se développent dans le quartier et mériteraient aussi d'être valorisés par une communication accrue.

Ce projet devrait notamment être travaillé avec la fédération des acteurs économiques (FAE), l'Etat, les chambres consulaires et l'agglomération de Grand Châtellerault.

Soutenir les dynamiques commerciales

La vie commerciale rythme et structure l'espace urbain. Le commerce de proximité est un facteur de vitalité. Malgré ce rôle important, on observe depuis plusieurs années un ralentissement de la dynamique commerciale en centre-ville. Une déprise commerciale qu'il semble difficile de contrer tant les facteurs sont nombreux (décroissance démographique, concurrence du commerce en zone périphérique, développement du e-commerce, périurbanisation...).

Soutenir les commerces d'aujourd'hui implique de penser à ceux de demain. Aussi pour lutter contre la vacance commerciale dans le centre-ville, de nombreuses initiatives peuvent être mises en place dans une logique d'innovations des pratiques et des stratégies urbaines. Tout d'abord faciliter, accompagner et simplifier l'installation des commerces dans le centre-ville est une première étape pour rendre accessible la création de nouvelles enseignes. Des mesures qui s'inscrivent dans la lignée du plan d'action "cœur de ville".

Les actions en faveur des commerces du centre-ville doivent permettre de favoriser la renaissance d'une vie de quartier différente et fondée sur les échanges, et sur des liens sociaux plus développés.

L'animation de la vie de quartier, qu'elle soit socio-culturelle ou commerciale, doit permettre de créer du lien entre les entreprises et les habitants. Il faut donc valoriser les commerces de proximité, les savoir-faire locaux et lancer des actions variées et attirantes. Cela ne peut toutefois pas se réaliser sans accompagner la réflexion par un réel travail sur le cadre de vie urbain.

***Orientation 2 /* Encourager et renforcer les dynamiques citoyennes**

La dynamique citoyenne est une entrée importante à considérer et à valoriser dans le développement des quartiers. L'implication de ceux qui y vivent est certainement le premier levier d'une démarche réussie. Pour garder les citoyens mobilisés et encourager d'autres habitants à s'investir, il est nécessaire de leur laisser la place et d'organiser leur structuration (conseil citoyen, tables de quartier, cellule de proximité), et de soutenir leurs initiatives.

Créer des espaces de citoyenneté et développer l'engagement citoyen

La proposition est de créer un ou plusieurs lieux dans le quartier où l'expression citoyenne peut s'exprimer (tiers lieu citoyen). Ces espaces doivent être des lieux fédérateurs du centre-ville favorisant toutes formes de dynamiques citoyennes. Plusieurs organisations sont possibles pour diversifier la nature de la parole et l'expression de la citoyenneté : conseil citoyen, tables de quartier, comité ou conseil de quartier.

Ces structures, garantes de la mobilisation citoyenne des différents acteurs du quartier, pourraient occuper un local en centre-ville. Il faut par ailleurs veiller à considérer l'activité citoyenne et ses projets sans focaliser et porter toute l'attention sur les rues centrales, mais penser plus largement à l'échelle du quartier.

Cette organisation citoyenne doit aussi permettre d'aller à la rencontre des habitants, aller les chercher, les faire se rencontrer et réfléchir avec eux sur les manières d'être des citoyens actifs du centre-ville.

Les actions citoyennes doivent valoriser l'engagement, le volontariat, l'acte citoyen pour qu'il soit reconnu et qu'il pèse dans les décisions locales mais aussi pour encourager d'autres habitants à s'engager davantage dans la citoyenneté. Un travail peut être mené avec les acteurs locaux et les élus pour asseoir et accompagner le mieux possible cette démarche citoyenne. Plusieurs formes de valorisation sont proposées : mettre en lumière les bonnes pratiques lors de temps forts (ex JNCF), valoriser les

compétences et les parcours à partir de portraits d'habitants et d'engagements exemplaires, développer le partage et les rencontres entre les habitants et les associations, impliquer les établissements scolaires dans une démarche de valorisation de l'engagement citoyen.

Pour soutenir les initiatives citoyennes, la collectivité pourrait développer son accompagnement. D'abord en laissant la place aux associations qui souhaitent s'investir dans le quartier puis en apportant un soutien.

Développer l'identité du quartier

Tout quartier est-il « nécessairement » porteur d'une identité ? ou bien toute division territoriale de la ville doit-elle être marquée, au-delà de sa fonction, par une dénomination propre et un sentiment d'appartenir à quelque chose ? C'est peut être ce qui est recherché dans le centre-ville, s'attacher à son quartier c'est en prendre soin et c'est aussi en être fier. On s'y investit et les interactions, les liens sont motivés et motivants. Pour cela, il pourrait s'agir de s'engager dans une pratique proche du marketing territorial. Cette démarche permettrait de valoriser le quartier et de le rendre plus attractif. Elle doit être accompagnée de la mise en place de mesures connexes propres au centre-ville (animations, vie commerciale, action sur la mémoire du quartier...). Des actions qui doivent marquer la singularité et le dynamisme de ce quartier "carrefour des peuples", de sorte à reconnaître et à valoriser ses spécificités comme une richesse qui lui est propre et qu'on trouve plus difficilement ailleurs que dans le centre-ville.

Développer des actions "parcours citoyen"

A partir du retour de l'expérience déjà menée sur le territoire, il est proposé de prolonger la démarche du parcours citoyen et de construire des temps spécifiques (temps dédiés en petits groupes pour les jeunes pour favoriser l'accès aux droits, mieux comprendre le rôle des institutions, mais aussi faire connaître les devoirs du citoyen). Cette proposition est une action transversale à tous les quartiers. Elle est d'ailleurs une piste d'action inscrite pour le quartier d'Ozon qui porte la volonté de développer le parcours citoyen. Par ailleurs, le parcours citoyen pourrait être proposé à des jeunes en décrochage et ayant fait l'objet de rappels à l'ordre. Un travail de pédagogie pourrait être réalisé pour ces jeunes autour de nouveaux partenariats (travail avec des structures qui peuvent accueillir des TIG).

Accompagner les nouveaux habitants

Les nouveaux habitants pourraient être accueillis avec un soin particulier (cérémonie d'accueil, visite du quartier, présentation des acteurs locaux...). C'est aussi le meilleur moment pour accompagner les bons usages du quartier et partager les codes du bien vivre ensemble.

Orientation 3 / Créer un espace de type "tiers-lieu"

ou un espace de vie sociale

Même si le centre social des minimes intervient dans le secteur centre-ville, le quartier n'offre pas de structures centrales pour les habitants et plus spécifiquement de lieux tournés vers les jeunes.

L'idée de la création d'un espace de type tiers lieu ou un espace de vie sociale est portée par la volonté de créer une dynamique sociale et populaire dans le quartier et de faire des propositions qualitatives. Que ce soit un lieu d'expression citoyenne, un espace de vie pour tous les publics, un lieu de service pour les jeunes, les familles... un lieu où la culture s'exprime et se développe..., les contours de cet espace peuvent être multiples.

Créer un tiers-lieu d'accueils multiples

Cette proposition est une projection du lieu imaginée en inter-acteurs et par les habitants en ateliers.

Ce lieu doit permettre d'accueillir des publics variés (espace jeunes, mais aussi des familles, des personnes âgées, des demandeurs d'emploi...). Il doit permettre l'orientation voire l'accompagnement des publics avec des permanences de services publics (ex : France Travail, CAF...), de la médiation numérique (CNFS), des animations socio-éducatives pour créer et renforcer les liens. Il est aussi apparu la nécessité de proposer des actions d'accompagnement à la parentalité au regard des problèmes rencontrés à l'école Haigneré. Ce lieu pourrait également proposer des espaces de coworking pour des professionnels indépendants.

Concernant la jeunesse, ce lieu doit pouvoir accueillir les jeunes pour de l'animation socioculturelle, des permanences d'acteurs de la jeunesse (pôle Info jeunesse du 4, mission locale...) autour d'un espace de convivialité connecté. Cet accueil peut être prévu pour des groupes accompagnés, ou être conçu pour des moments d'accueil en autonomie.

Dans l'idéal, cet équipement découpé en plusieurs espaces distincts couvrirait une surface d'environ 200m² répartis par type d'accueil laissant aussi la possibilité de mutualiser certains espaces : 100 m² pour la jeunesse, 50m² pour tous les habitants, les familles et 50m² pour du coworking. Une autre forme de découpage pourrait être imaginée avec une répartition de l'accès à 40% jeunesse, 40% habitants/familles, 20% coworking.

La coordination pourrait être assurée par la maison de quartier de secteur (CSC Minimes), la ville ou une toute autre structure privée (appel à manifestation d'intérêt). Une démarche conduite en 2024 devra

permettre de préciser les contours du tiers lieu et d'ouvrir le chantier.

Créer un espace de vie sociale

La création d'un espace de vie sociale permettrait de définir et de mettre en œuvre un projet social spécifiquement sur le quartier du centre-ville afin de travailler sur les questions de jeunesse, de vie de quartier, de liens aux habitants/familles et d'espace de travail partagé.

Il faut au préalable identifier les besoins et les attentes des habitants ainsi que des jeunes qui vivent ou qui transitent au centre-ville pour proposer un projet en adéquation avec la cible et envisager de lancer un appel à projet à une fédération (CSC ou MJC) afin de porter un projet d'animation sociale sur le quartier du centre-ville et de poser une réflexion sur la gouvernance.

Orientation 4 / Développer l'animation et le lien social

L'animation et la vie sociale sont l'un des leviers centraux identifiés pour tous les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Les possibilités sont nombreuses et peuvent être menées dans le cadre d'une animation portée ou co-conduite par la politique de la ville.

Organiser des événements festifs fédérateurs, culturels et sportifs

Le projet est de développer des petites actions et des événements en centre-ville pour créer une identité de quartier, recréer ou renforcer l'attachement des habitants pour leur quartier, concourir au mieux vivre-ensemble ou simplement animer la vie du quartier et créer du lien social. Que ce soit des temps ponctuels de plus ou moins grande envergure ou des moments réguliers dans l'année (au-delà de certains déjà existants comme par exemple les festivités de Noël ou la braderie) ils doivent permettre aux habitants du centre ville de créer du lien et de vivre leur quartier autrement.

Plusieurs exemples d'actions ont été proposées : cafés citoyens, fête interculturelle "carrefour des peuples", rallye des métiers du centre-ville, journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, le "centre-ville en fête" (1 week-end par an avec portes ouvertes, petits concerts dans les rues), activités sportives de rues, fête des voisins, festival des artistes peintres (+ collectif artiste, EAP...), événement type manurban en centre-ville, les "apéros Duplex", rendez vous musicaux hebdomadaires durant l'été, une action "tous dehors" lors de la grande braderie (associant services publics, association, table de quartier, stands d'élus...)

Préalablement, les habitants pourraient être consultés sur le type d'animations et d'actions qu'ils aimeraient voir dans leur quartier.

Le projet du tiers-lieu ou l'espace de vie sociale pourrait devenir le point d'appui pour lancer ces projets. Comme ailleurs dans les quartiers de Châtellerault, les projets doivent émaner de la coopération des acteurs, de la participation citoyenne avec l'objectif de fédérer et de valoriser le quartier.

Renforcer les moyens humains pour piloter des projets

Pour rapprocher l'offre culturelle et les habitants du quartier un poste de médiateur culturel pourrait être créé afin de développer de nouvelles actions avec les habitants et les acteurs ressources.

Plus largement, une équipe serait constituée pour animer le tiers lieu ou l'espace de vie sociale et pourrait contribuer à dynamiser le réseau de partenaires locaux et faciliter l'émergence de nouveaux projets.

La place et le rôle du centre social des minimes est aujourd'hui central pour le quartier. Il faut donc prendre la mesure des choix et des nouvelles orientations pour le centre-ville et si nécessaire renforcer ou redéployer les moyens du centre social pour lui permettre d'intervenir plus fortement sur le centre-ville.

Développer des actions éducatives pour les enfants et les familles

La ville de Châtellerault est labellisée « Cité éducative » pour les quartiers sud depuis septembre 2021 « Lac - Renardières – Ozon - Coubertin ». L'expérimentation de 3 ans arrivant à son terme, les copilotes ont engagé une demande de renouvellement de la labellisation pour la période 2024-2027. Compte tenu des enjeux, partagés à l'échelle du quartier nord, les copilotes ont sollicité une extension du périmètre de la cité éducative pour le quartier "Centre ville- Châteauneuf".

Pour rappel, les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle (0-25 ans), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Des actions au long cours devraient être mises en œuvre dans le quartier pour permettre de renforcer l'accompagnement à la parentalité en centre-ville, dans et hors les murs. Il est proposé de créer des actions éducatives ponctuelles ou pérennes comme par exemple "La rue aux enfants", une "Dictée pour tous", un rallye culturel pour et par les enfants (livret de découverte du centre-ville à travers le regard des enfants)...

Déployer des actions de solidarité valorisant l'interculturalité

Le centre-ville de Châtellerault est composé d'une diversité d'habitants. Un grand nombre de personnes en difficultés vivent ou occupent le quartier. C'est d'ailleurs pourquoi le centre-ville est en quartier prioritaire depuis 2014. Pour les personnes isolées voire marginalisées (personnes en situation de précarité, personnes âgées, en situation de handicap, SDF...) des actions doivent se renforcer : un espace d'accueil et d'écoute pourrait voir le jour dans le quartier (soupe populaire, dons, hébergement, écoute et accompagnement psychologique...).

Par ailleurs, une certaine mixité culturelle est représentée en centre-ville. Un certain nombre de conflits de voisinage (tapage nocturne, incivilités) et problématiques aux abords des écoles sont constatés. Certaines démarches permettant de renforcer le dialogue et la compréhension entre les communautés seraient essentielles. Des actions d'animations et de partage permettraient de faire rencontrer les cultures, d'approprier les fonctionnements et les repères de chacun en prenant en compte les différences. C'est aussi l'occasion de s'écouter et de mieux se comprendre pour favoriser le respect et le vivre-ensemble.

Orientation 5 / Agir sur l'habitat et le cadre de vie

En centre-ville, les enjeux liés à l'habitat ancien et dégradés sont nombreux. Plusieurs dispositifs sont à l'œuvre (OPAH RU, Action cœur de ville). Ces démarches contribuent activement à agir sur l'habitat et le cadre de vie.

Lutter contre l'habitat indigne et soutenir les opérations de rénovation du bâti

Une **OPAH-RU** a été engagée fin 2012 pour une durée de 5 ans, prorogée jusqu'en 2019. Les résultats étaient encourageants avec 136 logements réhabilités. Suite à des études conduites en 2018 (étude pré-opérationnelles, immeubles stratégiques..), une convention a été signée sur la période 2019-2024 pour l'OPAH-RU de **redynamisation des centres anciens**, avec pour volonté la réhabilitation de 140 logements (21 immeubles).

Les principaux objectifs restent identiques : remise sur le marché de logements vacants, réhabilitation de l'habitat dégradé et indigne, développement de la mixité sociale, revalorisation du patrimoine et rénovation énergétique. Pour favoriser les réhabilitations et attirer des investisseurs, le dispositif conserve son caractère très incitatif.

L'Opération de Rénovation Immobilière portant sur 21 immeubles concerne des biens à des emplacements stratégiques qui sont pour la plupart mixtes (commerce en RDC et logements vacants aux étages). La majorité des immeubles stratégiques y sont intégrés pour transformer l'image du cœur de ville et contribuer à sa redynamisation.

Afin de poursuivre l'accompagnement à la réhabilitation du foncier en cœur de ville, une étude pré-opérationnelle OPAH-RU est lancée en 2024. Elle viendra qualifier les objectifs et les potentiels en matière de réhabilitation des logements. Les opérations immobilières de la prochaine OPAH-RU contribueront très certainement à requalifier significativement l'habitat des centres anciens d'ici la fin du contrat de ville en 2030. Toutefois, il faudra traiter en complémentarité les espaces publics et la dynamique sociale pour s'engager vers des solutions pérennes.

Un travail de collaboration avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pourrait également répondre à ces objectifs.

La **lutte contre l'habitat indigne** est une priorité de l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'habitat et de la santé, en lien avec le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2021, la Collectivité, dans le cadre de l'OPAH-RU, a l'obligation dans le cadre de l'arrêté d'insalubrité de se substituer au propriétaire défaillant par l'hébergement ou le relogement des occupants.

Le territoire participe activement au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ainsi qu'à une cellule locale du PDLHI : commission de lutte contre l'habitat indigne, accompagnement social les personnes repérées dans des situations d'habitat indigne...

Le programme **Action Cœur de Ville** réfléchit également à trouver des outils pour réussir un traitement de toutes les situations ou présomptions de situation d'habitat indigne qui englobe la totalité de ces aspects : social, sanitaire, technique, juridique et financier.

La démarche globale, amène à plusieurs réflexions : "permis de louer" pour éviter les marchands de sommeil, limitation des découpages de maisons en très petits logements (réglementaire PLU et SPR, permis de diviser, OAP, droit de places de stationnement), inciter le changement des destinations commerciales en logement et ou en commun. Une étude de faisabilité sur les aérations des cœurs d'îlot permettrait de montrer le potentiel en matière d'îlots de fraîcheur et de pouvoir faire évoluer le SPR.

Les études conduites en 2018 sur les immeubles stratégiques ont permis d'identifier 15 ensembles immobiliers pour la redynamisation du cœur de ville. Chaque ensemble s'est vu doter d'une fiche descriptive avec une sortie de projet potentiel (fonction, activité, typologies...) permettant ainsi de leur attribuer des fonctions précises.

L'objectif est de concentrer les efforts sur un périmètre restreint pour obtenir un résultat visible susceptible de changer l'image du centre-ville, ainsi que de s'assurer d'une réhabilitation pertinente, autrement dit de valoriser un foncier sous exploité, voire non exploité.

Des aides spécifiques sont proposées, qu'il s'agisse d'une prime par logement dans le cadre de l'OPAH-RU, ou d'une majoration du pourcentage de subvention pour l'aide communale au ravalement de façade. Enfin, les cellules commerciales vacantes sont nombreuses dans le centre-ville. Un accompagnement des propriétaires est nécessaire pour envisager avec eux le devenir de ces locaux (occupations provisoires et baux de quelques mois pour expérimenter des actions et des nouveaux services, valorisation des vitrines...). Cette démarche est portée par la direction économique.

Les démarches engagées par la collectivité depuis près de 15 ans sur le centre-ville sont essentielles et doivent être poursuivies dans la durée. Les professionnels de la politique de la ville doivent y être associés pour garantir la cohérence de tous les dispositifs et ne pas oublier l'aspect social ou d'animation.

Mettre en adéquation l'offre et la demande de logements

Dans certains secteurs du centre-ville, le marché du logement est tendu. Il y existe peu de logements sociaux gérés par les bailleurs.

La demande de logements n'est pas forcément bien satisfaite et des familles sont confrontées à des difficultés importantes pour se loger et assurer leur parcours résidentiel. Certains ménages sont contraints de se rapprocher de propriétaires peu scrupuleux, louant des logements quelques fois indignes.

Aussi, une partie des droits de réservations en QPV en lien avec action logement pourrait être mobilisée pour ramener des actifs en centre-ville.

Il est nécessaire d'identifier les besoins des habitants et de déployer tous les dispositifs favorables à la création ou réhabilitation de nouveaux logements (accompagner les investisseurs, proposer des aides bonifiées...).

Réaménager les espaces publics

La rénovation de l'habitat et la mise en valeur patrimoniale, l'aménagement des voiries, des espaces publics et du stationnement, le maintien de petits commerces ou le développement des services et des animations de quartier...le champ d'actions est vaste pour la revitalisation du centre-ville.

Plus qu'ailleurs, c'est un quartier où convergent les habitants et l'espace public s'affirme comme l'un des

nombreux points d'entrées visant à la redynamisation du quartier.

L'aménagement de l'espace public peut permettre d'amplifier l'attractivité d'un lieu, de diversifier les usages, de favoriser les rencontres, ainsi que la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les aménagements du centre-ville doivent permettre d'ouvrir davantage l'espace public, de concevoir des espaces végétalisés et de créer des "respirations" en cœur de ville et dans certains équipements. C'est aussi revaloriser des espaces existants comme par exemple, en re-délimitant l'entrée de l'école (résidentialisation), en travaillant sur l'accessibilité (problématique des escaliers) et en assurant la continuité des cheminements pour tous.

Ces aménagements pourraient permettre d'installer davantage d'espaces extérieurs et d'aires de jeux pour les enfants et les jeunes (aires de jeux, équipement sportif ou récréatif...), à travailler en mode projet avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Le design actif réalisé en juillet 2022 dans les rues du centre-ville serait à renouveler (dessins au sol invitant aux déplacements et à l'activité physique). C'est une expérience à renforcer, avec la possibilité d'un chantier jeunes pour peindre des cheminements au sol, jeux, etc.

Un focus pourrait être spécifiquement fait sur les cheminements piétons et cyclables en centre-ville. Même si la difficulté est de concilier tous les usages, la continuité piétonne et cyclable est aussi à penser pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec poussettes.

La participation citoyenne et l'accompagnement de la Gestion Urbaine et Sociale Proximité sont dans tous les cas le socle de la conception de ces aménagements.

Développer des actions de propreté et lutter contre les incivilités

Le dépôt sauvage de déchets est un fléau qui touche tous les quartiers.

C'est d'abord un problème environnemental, dans la mesure où les déchets abandonnés risquent de ne pas être pris en charge par les filières concernées, d'autant qu'une partie importante de ces déchets sont recyclables (bouteilles en plastiques, canettes...).

Il s'agit également d'un problème économique, privant la ville de ressources qui pourraient être valorisées ailleurs que dans l'accroissement des interventions de ramassage complémentaire. C'est aussi un fléau esthétique, impactant la qualité de vie des citoyens. Enfin, cela représente un risque sanitaire avec le développement de nuisibles (rats, pigeons...) et autres nuisances fortes (coulures, odeurs, risque d'incendies, emprise sur l'espace public...). Par ailleurs, la salissure de l'espace public peut aussi créer un sentiment d'insécurité.

Parce que trop de déchets et en particulier des déchets alimentaires et d'emballage salissent les rues, il est proposé de généraliser les corbeilles double flux dans le quartier et ainsi de valoriser le tri. De plus,

déposer ses sacs poubelles directement sur le sol avant la collecte est une consigne donnée aux habitants du centre-ville non dotés de contenants (bacs, bornes enterrées...).

Si plusieurs leviers doivent être actionnés comme renforcer le nettoyage et améliorer la gestion des déchets, améliorer l'aménagement et les équipements des espaces, développer l'intervention coercitive et des opérations de sensibilisation à la propreté urbaine doivent aussi être menées en parallèle.

Ce type d'opérations, déjà conduites par la collectivité, doivent être poursuivies sans relâche pour intégrer la vie quotidienne des habitants. Pour commencer, il est proposé de sensibiliser massivement toutes les classes dans les écoles et les établissements scolaires.

Le projet et la démarche doivent être préparés avec les services compétents (Déchets, préventions et sécurités), sans oublier l'accompagnement de la GUSP.

Agir sur le Stationnement

Les villes sont régulièrement interpellées avec la question du stationnement dans les quartiers les plus attractifs, notamment les centres-villes.

Ces quartiers suscitent une demande toujours croissante de stationnement. Or, la croissance de l'offre de stationnement s'avère incompatible avec la densité des centres. Si d'apparence le problème est moins prégnant à Châtellerault, la ville ne fait pas exception, bien que le ratio nombre d'habitant/place de parking soit non négligeable.

Les habitants font remonter des difficultés pour se stationner et souhaitent engager des réflexions pour améliorer les capacités de stationnement et pour lutter contre le stationnement sauvage ou l'appropriation d'emplacements par certains.

Il est donc proposé de lancer une réflexion globale sur le sujet du stationnement. Quelques propositions sont déjà émises comme prévoir un nombre de places de stationnement en rapport au nombre de logements (quotas), communiquer sur tous les parkings disponibles dans le quartier (localisation, nombre de places...), permettre aux commerçants d'offrir la gratuité des places à leur clientèle, et au delà de l'action coercitive (verbalisations), sensibiliser les habitants et les usagers aux bonnes pratiques pour un stationnement plus respectueux du voisinage et sans appropriation de l'espace public.

Orientation 6 / Garantir la tranquillité publique

Des problématiques liées à la tranquillité publique sont communes à tous les quartiers, mais le centre-ville connaît quelques spécificités.

La vacance commerciale, l'effet de désertification et la salissure des rues reviennent souvent comme éléments dominants du sentiment d'insécurité. Un sentiment majoré par la présence de sans domicile fixe ou marginaux sur l'espace public. Enfin, les troubles de voisinage et notamment les bruits nocturnes (cris, musique forte...) créent des tensions entre les habitants.

Prévenir le harcèlement et les violences sexistes

Prévenir les faits de harcèlement et d'agissements sexistes doit se faire le plus en amont possible et doit pouvoir s'adresser à tous, dès le plus jeune âge, mais aussi aux jeunes et aux adultes.

Il est proposé de réunir les acteurs locaux du social et de la prévention/médiation pour construire des actions de prévention spécifiques permettant de prévenir les situations à risques ou de lutter contre les comportements pouvant porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité.

Aux vues des problèmes de harcèlement, des actions spécifiques comme le plan « angela » devront être renforcées auprès des commerces et des services publics du centre-ville. L'objectif est de créer un réseau de lieux sûrs où toute personne peut se réfugier. Une trentaine de commerces sont déjà sensibilisés et mobilisés. Reste à développer et à animer le réseau, y compris auprès des institutions.

Aller vers les marginaux pour favoriser le vivre ensemble

Le centre-ville de Châtellerault, comme dans d'autres territoires, identifie un nombre important de marginaux, personnes comportant des troubles psychologiques importants, mendiants, personnes sous l'emprise de drogue ou d'alcool... Les conflits d'usages sont nombreux, gênant les usagers du centre-ville et les commerçants.

Au-delà d'actions conduites par la police municipale et nationale, les associations caritatives, travailleurs sociaux et autres professionnels du lien social pourraient soutenir des démarches de dialogue avec les marginaux, connaître leurs préoccupations afin d'avoir une approche adaptée. Le but étant de les accompagner, de les orienter vers un logement, parfois vers des soins, et in fine, les réinsérer.

Organiser des rencontres avec des professionnels du droit

Pour faire tomber les représentations et la la défiance à l'égard de la justice, il est proposé d'organiser des rencontres avec des professionnels du droit, hors les murs de la justice ou en immersion, au sein même du tribunal en assistant par exemple à des audiences.

Récapitulatif des enjeux du secteur centre-ville :

Orientations structurantes ●→ Pistes d'actions

Favoriser l'emploi et l'économie ●→

Développer la présence ponctuelle d'acteurs de l'emploi sur des sites fréquentés, mettre en place des actions visant à accompagner le parcours résidentiel, créer un tiers lieu qui accueille des partenaires de l'emploi et de l'insertion, valoriser les métiers et les projets, soutenir les dynamiques commerciales et créer du lien habitants/entreprises

1

2 : Encourager et renforcer les dynamiques citoyennes ●→

Créer des espaces de citoyenneté et développer l'engagement citoyen, développer l'identité de quartier, développer des actions « parcours citoyen », accompagner les nouveaux habitants

Créer un espace de type « tiers lieu » ou un espace de vie sociale ●→

Créer un tiers lieu d'accueils multiples pour tous les publics, créer un espace de vie sociale permettant de définir un projet social pour le quartier

3

4 : Développer l'animation et le lien social ●→

Organiser des événements festifs fédérateurs, culturels et sportifs, Renforcer les moyens humains pour piloter des projets, développer des actions éducatives pour les enfants et les familles, déployer des actions de solidarité valorisant l'interculturalité

Agir sur l'habitat et le cadre de vie ●→

Lutter contre l'habitat indigne et soutenir les opérations de rénovation du bâti, mettre en adéquation l'offre et la demande de logements, réaménager les espaces publics, développer des actions propreté et lutter contre les incivilités, agir sur le stationnement

5

6 : Garantir la tranquillité publique ●→

Prévenir le harcèlement et les violences sexistes (plan angela), aller vers les marginaux pour favoriser le vivre-ensemble, organiser des rencontres avec des professionnels du droit

6 | LA GOUVERNANCE

A l'occasion de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023, les acteurs ont été interrogés sur les points forts et les points faibles de la gouvernance de la politique de la ville.

Les acteurs se retrouvent tous dans la définition proposée par Patrick LE GALES, qui fait autorité sur le sujet. Selon le politiste, la notion de Gouvernance peut être définie comme *« un processus d'agrégation, de coordination et de direction d'acteurs, de groupes sociaux et d'organisation en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement »*.

Sur le premier point, c'est-à-dire la capacité du contrat de ville à fédérer un groupe d'acteurs, l'ensemble des personnes interrogées s'accordent à dire que l'ambition est atteinte : *« On essaye de travailler en commun, de n'oublier personne »*. Mission accomplie. Sur le second point, les avis sont plus nuancés sur la capacité du contrat de ville à mettre en débat des objectifs : *« On manque d'espaces de réflexion, de critique constructive »* pour s'accorder sur des priorités. Résultat : *« comme tout est prioritaire, rien ne l'est vraiment »*.

Cet enjeu central de la gouvernance reste un horizon, plus ou moins lointain, même si chacun s'accorde sur cette absolue nécessité de faire émerger des objectifs communs « opérationnels ». Une bonne gouvernance doit permettre d'atteindre ce niveau d'exigence. Sans lequel, il reste difficile de mobiliser dans la durée un collectif de projets.

De façon synthétique, les acteurs sollicités par cette évaluation ont tendance à résumer la Gouvernance du contrat de ville comme :

- *Une succession d'instances centrées sur la programmation, selon l'enchaînement « Appel à projets, Cotech et Copil », avec un co pilotage Etat et « Agglo/ville », qui n'arrive pas tout à fait à concerner l'ensemble des signataires.*
- *Un concept qui passe sous silence le travail d'animation et de coordination du quotidien au plus près du terrain. Ce travail invisible de tricotage et de sur-mesure, n'est pas mentionné dans les pages du contrat de ville qui parlent de Gouvernance. Et pourtant, c'est dans cette capacité des acteurs à créer du collectif, à fabriquer du projet, que s'écrit la gouvernance d'un contrat de ville, à condition de réussir à articuler cette proximité de terrain aux instances de décision.*

Les acteurs estiment que la gouvernance manque d'espaces de réflexion stratégique, pour « prendre de la hauteur » et sortir de la logique de reconduction d'actions, et pour laisser plus de place à l'expérimentation. Pour le contrat de ville 2024-2030, les acteurs se rejoignent sur la nécessité de définir une gouvernance plus ambitieuse, qui permettra à l'écosystème de « retrouver du sens », « en prenant davantage la température dans les quartiers » pour appuyer les projets « au bon endroit et au bon moment ».

De la même manière, sur le thème de la gouvernance, il convient de rappeler l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 qui rappelle que les contrats “Quartiers 2030” doivent reposer sur une concertation élargie au plus grand nombre. Mobiliser tous les acteurs est essentiel. S'il est important pour les principaux acteurs de signer le contrat “Quartiers 2030”, c'est surtout l'implication de tous qui est recherchée ainsi que la mobilisation des financements du droit commun en quartier prioritaire, avant ceux des crédits spécifiques.

L'instruction rappelle également l'importance de la mobilisation des habitants, tant dans l'élaboration des contrats que dans leur suivi, en étant associés aux instances de gouvernance, et leur évaluation, à partir d'indicateurs simples et opérationnels.

Cette gouvernance renouvelée reposera enfin sur une articulation poussée avec les dispositifs et politiques publiques existantes dans un esprit de recherche d'une convergence des moyens et des actions en faveur des QPV.

A partir de ces constats, la gouvernance “Quartiers 2030” propose des évolutions.

6.1 Le Pilotage collectivité / Etat

Localement, la compétence politique de la ville est assurée par l'EPCI. C'est donc l'agglomération de Grand Châtellerault qui joue le rôle de pilote dans l'élaboration et l'animation du contrat de ville. Toutefois, le contrat de ville est construit sur la force du binôme collectivité/Etat installé depuis de nombreuses années et qui a démontré la pertinence de cette proximité.

Grand Châtellerault est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences intercommunale.

La ville de Châtelleraut est chargée, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville » (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 – article 6).

Grand Châtelleraut et la ville de Châtelleraut ont une organisation mutualisée pour certaines compétences. Le service référent est le Développement Social et Solidaire, de compétences ville et agglomération.

Au sein du service, plusieurs missions contribuent à la politique de la ville, notamment :

- la responsable du service Développement Social Solidaire,
- le chargé de mission politique de la Ville,
- le coordinateur de la gestion urbaine et sociale de proximité,
- le chargé de mission participation citoyenne

A cette équipe projet, sont notamment associés d'autres directions ou services : économie, éducation, aménagement du territoire, préventions et sécurités,... notamment via des coordonnateurs (Economie sociale et solidaire, Cité éducative et programme de réussite éducative, programme de rénovation urbaine et action cœur de ville, contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, contrat local de santé et atelier santé ville, maisons de quartiers et convention territoriale globale, etc).

Du côté de l'Etat, les copilotes sont représentés à 2 niveaux : la préfecture via le délégué du préfet à la politique de la ville et la Sous-Préfecture de Châtelleraut.

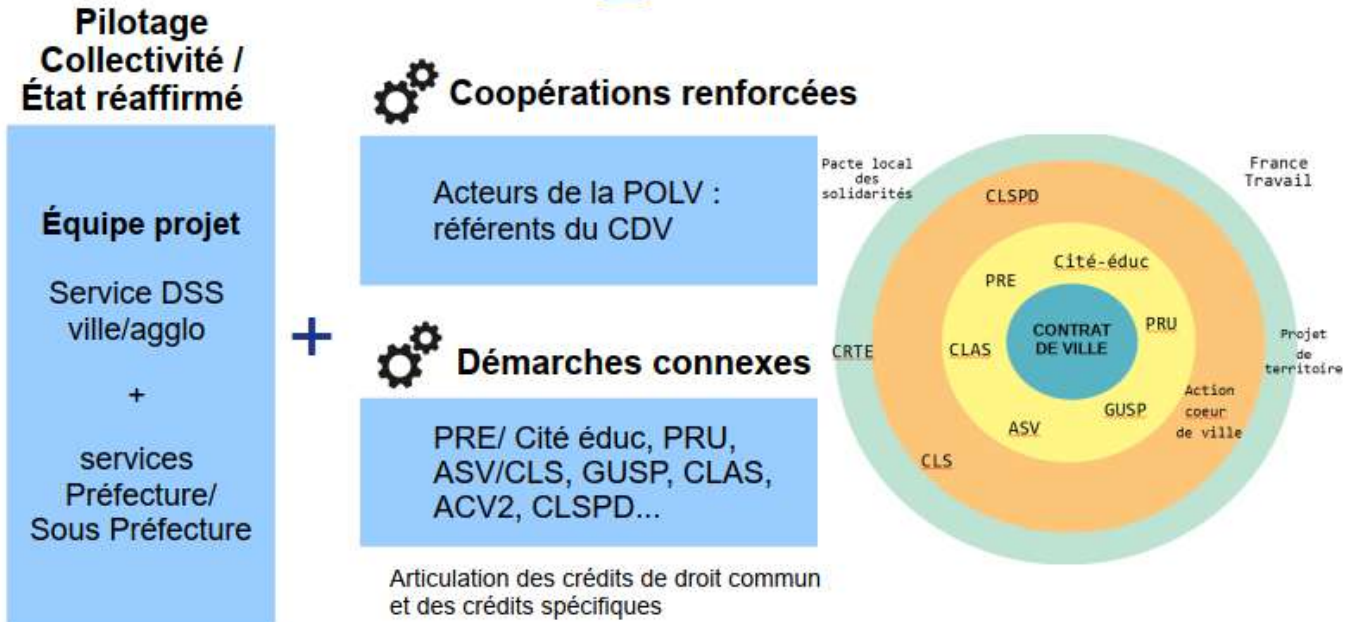
Dans le cadre du contrat de ville, le rôle de la Préfecture et de la Sous-Préfecture est réaffirmé. Le président de Grand Châtelleraut et le Sous-Préfet de Châtelleraut sont les co-pilotes du contrat. Ils constituent un comité de pilotage, instance décisionnaire et stratégique. Ce comité de pilotage réunit les représentants institutionnels des signataires au contrat ainsi que d'éventuels membres reconnus pour leur expertise au service de la cohésion du territoire.

Pour un contrat agile, qui s'adapte en permanence aux réalités des quartiers, l'ensemble des acteurs de la politique de la Ville doivent rester engagés et mobilisés au sein d'une gouvernance dynamique, autour d'une coopération renforcée, au plus près des habitants. Plusieurs instances permettent de croiser et d'installer ces coopérations.

Gouvernance du contrat de ville

Préconisations : + Coopérations + Souplesse + Aller-vers + Partenariat emploi + Indicateurs positifs

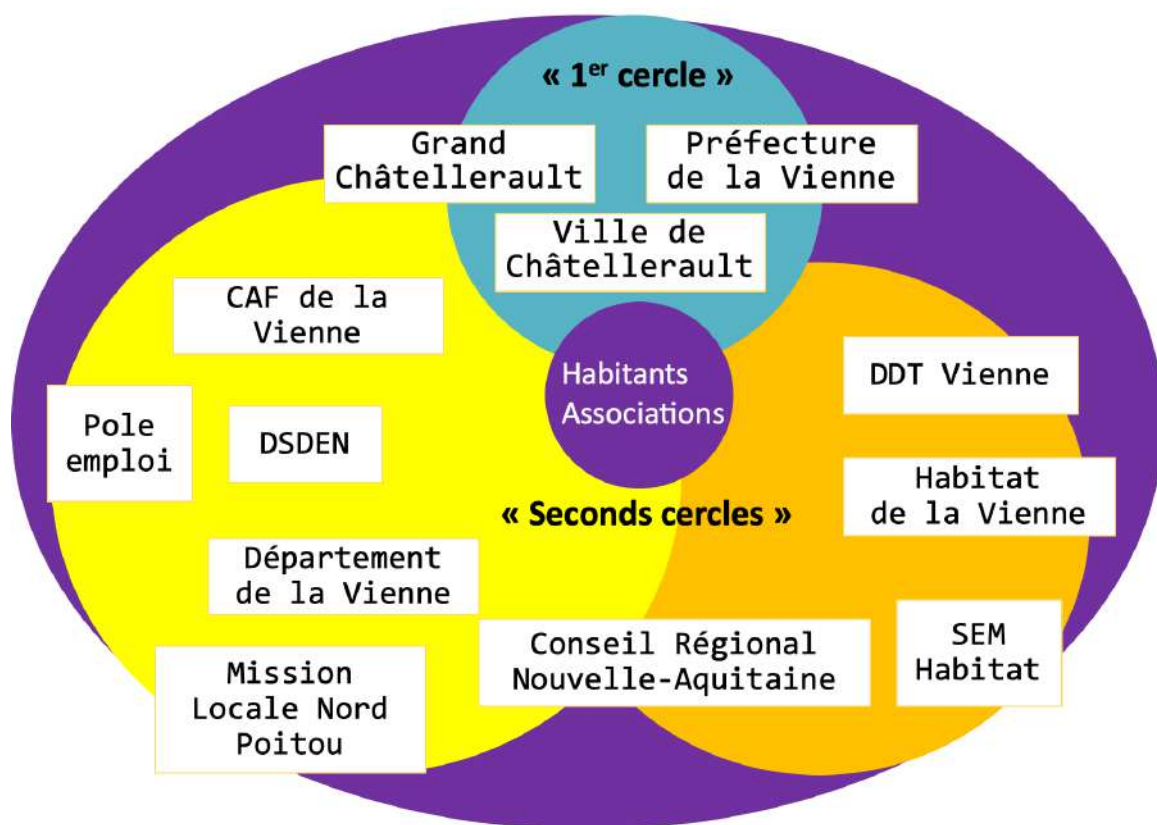
=



6.2 Les instances de pilotage

Sur le plan organisationnel, le contrat de ville repose sur un processus de travail, lié à la mise en œuvre de son programme d’actions. Ce processus constitue aujourd’hui la colonne vertébrale de la gouvernance du contrat de ville. Il s’inscrit dans un environnement « politico-administratif » complexe, qui met en mouvement et interpelle divers dispositifs thématiques et autres politiques sectorielles (contractuelles pour la plupart) dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’emploi, de la prévention, de la parentalité et du renouvellement urbain. Ces « entrées thématiques » se croisent sur le terrain des QPV, à partir de dispositifs préalablement cités (ASV, ORU, PRE, Cité Éducative, CLSPD, GUSP ...), de projets fédérateurs ou de publics cibles.

L’enjeu de la gouvernance est de réunir les copilotes, les partenaires institutionnels de l’emploi, du social et de l’urbain **au service des habitants** et des associations, dont les projets permettent de répondre aux besoins des personnes et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.



6.2.1 Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par l'État et par Grand Châtelleraut. Il est composé des représentants politiques et institutionnels des signataires du contrat, ainsi que de représentants des conseils citoyens.

Si le contrat de ville trace les grandes orientations, le comité de pilotage peut être amené à préciser et à faire évoluer les objectifs et les modalités d'actions sur toute la durée de validité du contrat. Cela sera notamment le cas au moment de l'évaluation à mi-parcours, mais aussi au regard d'éventuelles actualités et des besoins évolutifs des habitants des quartiers de Châtelleraut.

L'objectif du COPIL est de valider les orientations et les programmations du contrat de ville et de valider le rapport annuel (n-1).

Le COPIL a lieu 1 fois par an et peut se réunir exceptionnellement en fonction des besoins.

La politique de la ville s'articule avec d'autres politiques publiques. Les pilotes ainsi que les membres du comité de pilotage du contrat de ville, auront la mission, dans le cadre des instances de pilotage de ces différentes politiques publiques, lorsqu'ils y participent, de croiser leurs objectifs stratégiques avec la

politique de la ville et de faire état de leur déclinaison en faveur des quartiers prioritaires.

Chaque membre du comité de pilotage du contrat de ville s'engage à nommer un service et un ou plusieurs professionnels référents du contrat de ville :

- Département
- Région
- CAF
- Éducation nationale
- DDETS
- SDJES
- DDT
- ARS
- TGI
- DDSP
- DDFE
- BDT
- CMA
- CCI
- Bailleurs sociaux : HDLV / SEM
- MLNV
- France Travail
- BPI

6.2.2 Le Comité technique

Instance de suivi et d'animation, le Comité Technique est composé des services de la politique de la ville de l'Etat (délégué du Préfet), de Grand Châtellerault, de responsables techniques, financiers et/ou opérationnels des signataires du contrat et de représentants des conseils citoyens.

Le COTECH se réunit une à deux fois par an, afin de faire des propositions liées aux orientations stratégiques pluriannuelles, d'affiner les priorités annuelles, de donner son avis sur la programmation (examen des dossiers au titre de l'appel à projet) et de suivre l'état d'avancement des démarches en cours.

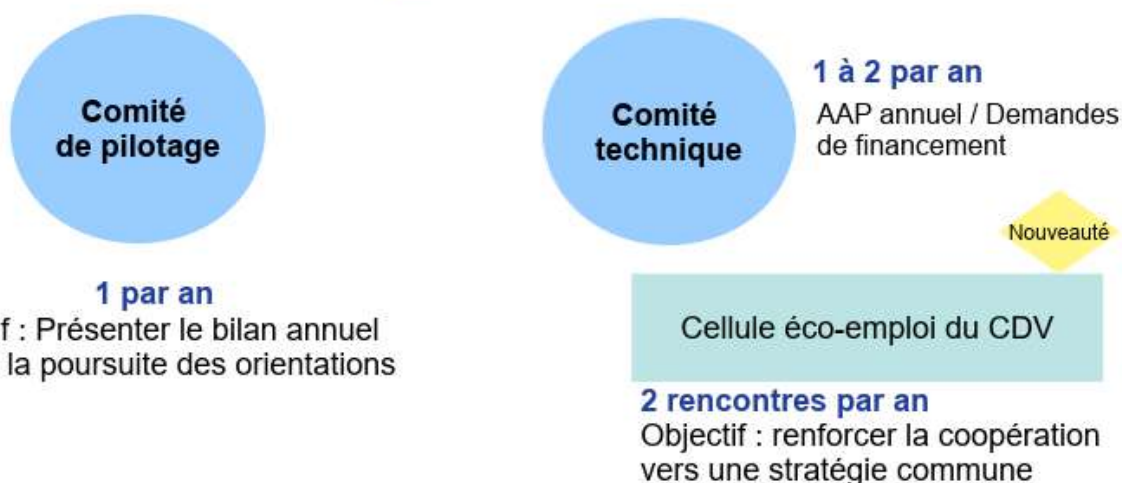
Le premier COTECH de l'année se réunit généralement pour l'instruction des demandes annuelles de financement de l'appel à projets. Un second COTECH peut être organisé en cours d'année pour examiner de nouvelles demandes de subvention ou aborder un sujet spécifique.

Gouvernance du contrat de ville

Instances

Préconisations : + coopération + Souplesse + Aller-vers + partenariat emploi + indicateurs positifs

=



6.3 L'animation territoriale

Les 3 instances d'animation ci-dessous émanent de temps de travail réalisés avec les partenaires signataires de la politique de la ville en 2022 et 2023.

6.3.1 Les Cellules de proximité

Il s'agit d'une instance d'animation du contrat de ville, en proximité, qui vise à renforcer le partenariat infra-territorial, par secteur. Cette instance a vocation à se réunir 2 fois par an pour chacun des 4 secteurs suivants :

- Ozon
- Lac Renardières Coubertin
- Châteauneuf
- Centre-ville

A l'échelle de la ville se sont donc 8 cellules de proximité qui seront programmées chaque année.

Elles permettront de suivre les objectifs opérationnels du contrat de ville 2024-2030 par secteur, de partager des actualités, ainsi que les projets en cours et à venir.

6.3.2 La cellule “économie - emploi - insertion ”

L'axe transversal « Économie, emploi et insertion » étant réaffirmé comme une priorité de la politique de la ville, il convenait de créer une instance dédiée pour le suivi spécifique des actions au titre du contrat de ville de Châtellerauld.

Cette cellule thématique vise à renforcer la coopération des acteurs de l'emploi, de l'économie et de l'insertion et ceux de la politique de la ville autour d'une stratégie commune.

L'objectif est de suivre l'avancée des priorités “Economie-emploi-insertion” du contrat de ville 2024-2030, en lien avec la stratégie France travail et le pacte des solidarités. Elle permettra de partager des actualités utiles et d'échanger sur des projets au bénéfice des habitant.es des QPV.

Il est préconisé 2 rencontres par an (exemple : mars/avril et septembre/octobre), à coordonner avec les temps programmés dans la gouvernance de France Travail.

Cette cellule, copilotée par l'État (Préfecture / sous-préfecture et DDETS) et Grand Châtellerauld (Économie / politique de la ville), associera les principaux partenaires du domaine : Région, Département, France Travail, Mission locale, Banque des territoires, BPI, RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique), chambres consulaires, Cap emploi, Comité Locaux Ecole-Entreprise (CLEE). D'autres acteurs pourront rejoindre la cellule : club entreprises 86, structures de la création d'activité, conseil de développement, conseil citoyen...

6.3.3 Le carrefour des quartiers

Il s'agit d'un temps fort annuel proposé à tous les partenaires (institutionnels, associatifs, habitants) de la politique de la ville.

Ce temps fort “Carrefour des quartiers” se tiendra chaque fin d'année, de préférence en novembre.

Il permettra de partager l'actualité de la politique de la ville, de partager les avancées du contrat, d'échanger sur des domaines spécifiques et de renforcer la culture commune des acteurs.

Ce temps fort permettra de lancer l'appel à projets de l'année n+1 et de préciser d'éventuelles attentes des copilotes.

Le premier carrefour des quartiers s'est réuni le 21 décembre 2023 pour présenter les orientations du contrat de ville 2024-2030 validées par le comité de pilotage du 14 décembre et lancer l'appel à projets 2024.

Animation du contrat de ville

Préconisations : + coopération + Souplesse + Aller-vers + partenariat emploi + indicateurs positifs

=



2 fois par an :

Cellules animées par secteur

Objectif : suivi de la feuille de route par quartier + actualités /projets



1 fois par an :

Rencontre annuelle de tous les acteurs du contrat de ville

Objectif : Partage d'actualités, suivi annuel du CDV

En continue : chargé de mission pour coconstruire les projets avec associations et partenaires

6.4 Le financement d'actions au bénéfice des quartiers prioritaires

6.4.1 Droit commun et crédits spécifiques

Les actions développées dans le cadre du contrat de ville feront appel à deux types de financements :

- Les **financements de droit commun** mobilisés en premier lieu sur les actions fléchées par le contrat de ville. Ces moyens financiers de droit commun doivent en effet pouvoir être mobilisés sur la géographie prioritaire ;

- Les **financements spécifiques** de la politique de la ville, dans le cadre des appels à projets annuels.

Chaque action sera examinée attentivement, un retour au droit commun sera recherché lorsque cela est possible. La politique de la ville ne doit plus se substituer au droit commun.

6.4.2 Nouvelles modalités de l'appel à projets politique de la ville

Les recommandations issues des travaux sur la gouvernance et l'animation du contrat de ville, réalisés fin 2022 et début 2023, invitent à revisiter les modalités de soutien des projets déposés au titre politique de la ville. Pour rappel, les acteurs de la politique de la ville convergent vers l'idée qu'il est nécessaire de gagner en souplesse et d'éviter le saupoudrage. Les porteurs de projets mettent en garde contre la tentation de disperser les subventions, de faire le choix d'une ventilation trop importante des crédits au risque de ne pas pouvoir soutenir significativement les actions à la hauteur des besoins de financements.

Les nouvelles modalités de l'Appel à Projets se traduisent par quelques nouveaux principes pour le contrat de ville 2024-2030 de Grand Châtelleraut :

- des projets resserrés

Cela ne se traduira pas nécessairement par moins d'actions soutenues, mais à minima par des interventions plus spécifiques selon les secteurs (et non plus les mêmes actions dans tous les quartiers) et par des priorités par période. Exemple : 2 années ciblées sur telles priorités ou projets structurants, puis d'autres priorités les années suivantes...

- davantage de conventions pluriannuelles pour des projets structurants...

Dans la circulaire du 31 août 2023, l'État réaffirme la volonté de sécuriser certaines associations répondant à des enjeux prioritaires définis à l'échelle des quartiers. Aussi, l'Etat invite à établir davantage de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), à hauteur de 50% des actions financées au titre de la politique de la Ville.

- ...mais une place laissée à l'expérimentation

Afin de laisser place à des besoins nouveaux et à l'initiative citoyenne, l'entièreté de l'enveloppe annuelle

des crédits spécifiques politique de la ville (Etat, collectivités) ne sera pas fléchée en début d'année.

Même si une majorité des projets devront être déposés en début d'année et examinés par un comité technique du 1er trimestre, un second comité technique pourra être organisé au second semestre pour identifier de nouveaux projets à soutenir en cours d'année.

De plus, d'une année sur l'autre, hormis pour les projets faisant l'objet d'une CPO, les associations seront invitées à davantage d'innovation pour éviter la reconduction à l'identique des actions soutenues.

- des actions co-construites, laissant place à la coopération

Avant tout dépôt de dossier au titre de l'appel à projet contrat de ville, les associations seront invitées à co-construire leurs actions avec les co-financeurs.

Enfin, le renforcement des coopérations entre associations ou entre partenaires publics et privés intervenant dans un même domaine ou sur un même secteur géographique sera recherchée.

- des "bonus" alloués selon certains critères

Les projets inter-quartiers, favorisant la mutualisation de moyen, le "hors les murs" ou la mobilité des habitants seront revalorisés.

De même, les actions démontrant un réel impact sur l'égalité femmes hommes / filles -garçons seront récompensées. Ces critères pourront être ajustés en cours de contractualisation.

Autres dispositions

La circulaire du 31 août 2023 précise que les territoires identifiés en "poches de pauvreté" pourront se voir allouer une partie des crédits dédiés à la politique de la ville dans la limite toutefois de 2,5 % de l'enveloppe départementale dédiée.

Enfin, les associations seront invitées à solliciter d'autres dispositifs ou appels à projets, adossés à la politique de la ville ou périphériques pour soutenir leurs actions (exemples : AAP cité éducative, plan pauvreté, Economie sociale et solidaire, DILCRAH, FIDP, TFPB...), l'objectif étant de mieux orienter les actions proposées vers le dispositif adéquat.

6.5 Les conseils citoyens et la participation citoyenne

Depuis leur mise en place progressive, les partenaires constatent une démobilisation progressive des conseils citoyens de Châtellerault (départs et arrivées de conseillers, changements de mode d'animation, changement d'interlocuteurs copilotes, crise covid, disparition de certaines structures ou personnes référentes...). Si les raisons sont liées à des difficultés très locales, elles vont bien au-delà des spécificités locales puisque cette tendance est observée dans la grande majorité des quartiers prioritaires de France. Cette démobilisation questionne la motivation et le sens de cette démarche pour les habitants, mais aussi la clarification du rôle de ces instances pour les copilotes (collectivités et Etat).

Le contrat de ville est jugé par les habitants comme une « grosse machine trop techno », « lourde », voire peu compréhensible. Une confusion persiste dans l'appellation « politique de la ville », qui fait davantage écho pour les habitants à la “politique municipale”. Les sujets abordés dans le cadre du contrat de ville sont quelquefois trop éloignés de leurs préoccupations (propreté, tranquillité publique-sécurité...).

Aussi, la ville et la Sous-Préfecture ont engagé fin 2021 une démarche de redynamisation des conseils citoyens existants. Après l'organisation d'un temps fort inter-conseils en décembre 2021 permettant de clarifier le rôle des conseils citoyens et de la politique de la ville, des échanges ont été conduits avec les structures associatives porteuses de l'animation et les habitants. Un accompagnement externe a été engagé fin 2022 avec M. Mehdi Hazgui, sociologue spécialiste de la mobilisation citoyenne dans la politique de la ville.

À l'aune de l'installation du nouveau contrat “Quartiers 2030”, il existe 4 collectifs différents sur le territoire de Châtellerault :

- Le conseil citoyen “la Forêt” pour le secteur Lac-Renardières-Coubertin, accompagné par la MJC horizons sud,
- Le conseil citoyen de Ozon, accompagné provisoirement par la ville de Châtellerault, dans l'attente de la reconstruction d'une structure de type espace de vie social pouvant porter l'animation.
- Le conseil citoyen de Châteauneuf, accompagné par la Maison pour Tous jusqu'en 2023 avec possible reconduction.
- Un conseil citoyen du centre-ville en préfiguration depuis fin 2023, accompagné par le CSC les Minimes.

Les conseils citoyens sont des acteurs privilégiés de la participation citoyenne dans les quartiers. Ils ont vocation à représenter la parole des habitants au regard du contrat de ville (même si une participation plus large de la population doit aussi être recherchée).

Les conseils citoyens sont créés selon des modalités prenant en compte à la fois l'organisation locale de la démocratie participative et un référentiel national. Ils doivent être en capacité de devenir des interlocuteurs pour la mise en œuvre du contrat de ville : identification des besoins, participation aux temps de travail, représentation dans la gouvernance globale du contrat de ville, suivi et évaluation...

Chaque conseil citoyen décide de sa propre organisation interne et de son fonctionnement (périodicité de réunion, durée, ordre du jour...). Bien que soutenus dans l'animation par les maisons de quartiers de proximité, les conseils citoyens sont indépendants et un soutien est accordé dans leur fonctionnement.

Le contrat de ville 2024-2030 renforce la place des conseils citoyens. Un représentant de chaque conseil citoyen sera invité dans les principales instances de pilotage (Comité de pilotage, Comité technique) et tous les membres qui le souhaitent pourront assister aux instances d'animation (cellules de proximité, carrefour des quartiers...).

Une représentation des conseils citoyens sera également sollicitée :

- Dans le cadre de temps forts liés à la TFPB, coordonnée par la GUSP et l'Etat, en lien avec les bailleurs (programmation annuelle, diagnostics en marchant, bilans...à, ainsi que dans d'autres groupes de travail thématiques.
- Dans les instances relevant de la sécurité et de la tranquillité publique (CLSPD) et en fonction de l'ordre du jour pour les CPO. Le représentant sera désigné par eux-mêmes.

Les membres des conseils citoyens siègent dans les instances au même titre que les autres partenaires du contrat de ville, avec une place similaire : avis sur des projets ou dispositifs, demandes de précisions, propositions d'ajustements, validation de documents produits...

Les conseils citoyens seront aussi associés au suivi et à l'évaluation du contrat de ville, par la co-élaboration et la diffusion des questionnaires ou démarches de consultation auprès des habitants.

Les membres des conseils citoyens pourront bénéficier d'accompagnement : formation par un tiers,

conseils techniques par les services de Grand Châtelleraut et de la Ville de Châtelleraut, ressources documentaires et d'expertise (exemple : PQNA, ERU..).

Aussi, une rencontre annuelle inter conseils citoyen sera proposée par l'équipe-projet du contrat de Ville, pour :

- partager le bilan annuel des conseils citoyens de l'année n-1,
- définir la feuille de route des conseils citoyens, par ses propres orientations ou par les «saisines» des copilotes du contrat de ville,
- présenter la programmation et l'actualité du Contrat de Ville sur le quartier.
- partager des informations

Un outil est proposé pour formaliser le lien et le partage d'informations : une **“fiche-navette”**. Ce document de liaison pourra être utilisé entre les conseils citoyens et les partenaires du contrat de ville.

Cette fiche navette pourra être utilisée de façon ponctuelle dans les cas suivants :

- pour questionner les pouvoirs publics sur des sujets qui concernent le quartier et qui touchent la vie quotidienne des habitants. Des informations qui, dans certains cas, pourraient être partagées par les conseils citoyens à tous les habitants.
- pour le suivi ou mise à jour des informations sur les projets ou sujets qui concernent le quartier.

Les modalités de mise en œuvre de la fiche navette sont à affiner, notamment concernant les partenaires mobilisables, le circuit de transmission et la fréquence de saisine... La fiche-navette ne doit pas remplacer les relations directes entre les conseils citoyens et l'équipe-projet du contrat de Ville, mais doit servir à compléter et formaliser les échanges ponctuellement.

Une période de test pourra être convenue avant de pérenniser le déploiement de l'outil. L'intérêt et la pertinence de cet outil seront par ailleurs évalués à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville prévu en 2027.

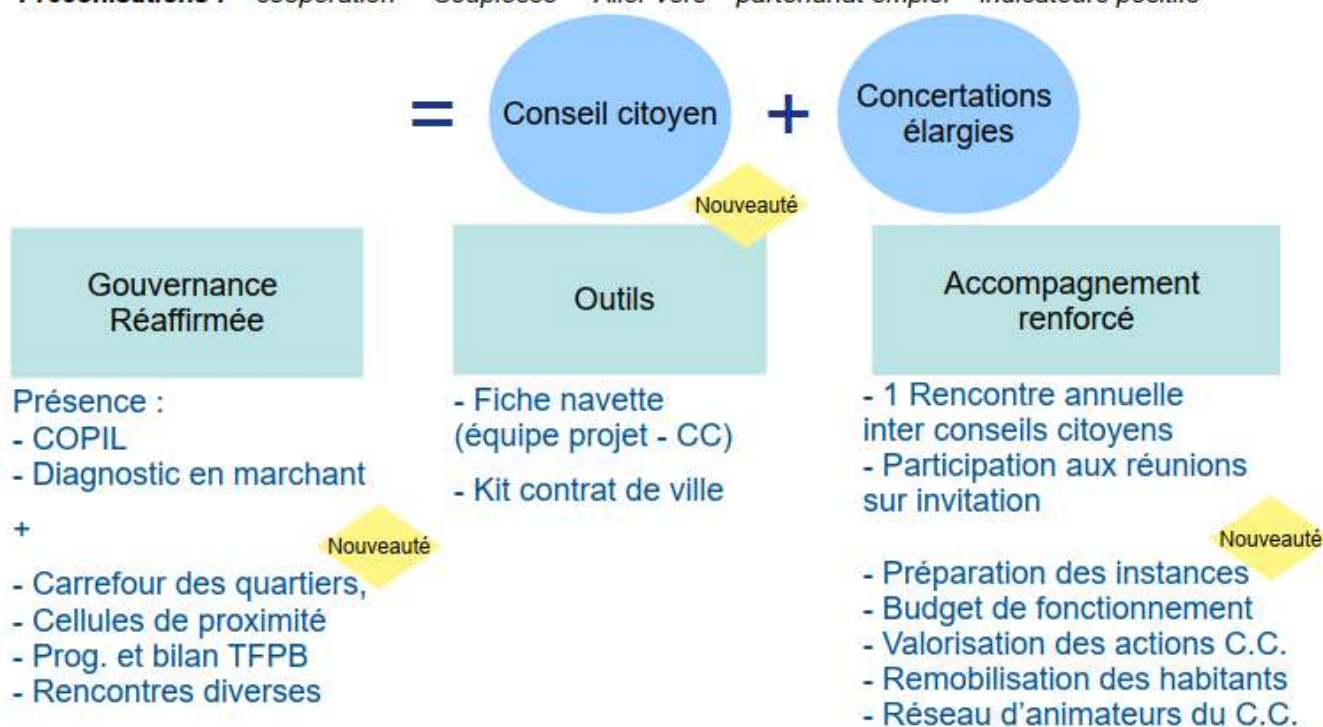
Si le conseil citoyen est la porte d'entrée de la parole citoyenne dans le contrat de ville, la seule parole des conseillers citoyens ne peut résumer l'avis de l'ensemble des habitants des quartiers. Il convient d'encourager les conseillers citoyens à ouvrir le dialogue à d'autres habitants pour relayer la parole de tous les habitants volontaires et tout au long du contrat. Les conseillers seront encouragés à mener des

concertations, avec ou sans appui externe, et à laisser la possibilité aux Châtelleraudais des quartiers prioritaires de rejoindre le conseil citoyen à tout moment.

La collectivité et l'État doivent pouvoir également poursuivre des démarches de concertations tout public, au-delà de la mobilisation des seuls conseils citoyens.

Gouvernance du contrat de ville : participation citoyenne

Préconisations : + coopération + Souplesse + Aller-vers + partenariat emploi + indicateurs positifs



7 | L'ÉVALUATION ET LE SUIVI

La Loi LAMY du 21 février 2014 rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle souligne que « *les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.* ».

L'évaluation doit permettre de prendre des décisions sur la base des constats tirés et des préconisations formulées, dans le but d'améliorer l'action publique locale au plus près des besoins des habitants.

7.1 La méthodologie de suivi et d'évaluation

Les démarches de rapports annuels, bilans et évaluation seront recherchées en continue. Elles doivent être partagées et co-élaborées avec tous les principaux acteurs du contrat de ville : habitants, associations de proximité, partenaires signataires...

Chaque année, un rapport annuel de la politique de la ville sera co-élaboré avec les partenaires et soumis à la validation des décideurs en comité de pilotage.

La démarche d'évaluation sera conduite en 2 temps forts :

- L'évaluation à mi-parcours : attendue en 2027, elle doit permettre de réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire. Ce point d'étape à mi parcours permettra d'actualiser les orientations stratégiques (clauses de revoyure) pour la seconde partie du contrat et de préparer l'évaluation finale.
- L'évaluation en fin de contrat : elle sera conduite en 2030 et devra analyser le chemin parcouru sur la situation des quartiers (à partir de données statistiques, d'analyses qualitatives inter-acteurs concernant les différents domaines d'interventions), sur le partenariat et la gouvernance.

Afin de mener au mieux une démarche de suivi et d'évaluation, il convient de s'accorder dès le début du contrat sur la méthodologie, la répartition des rôles et sur la collecte régulière des données afin que ces exercices soient facilités.

Grâce à des démarches de grande proximité comme la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la veille et l'observation dans les quartiers doivent être suivies et s'inscrire dans la quotidienneté. Des temps spécifiques permettront également de prendre le pouls dans les quartiers.

La population des QPV sera largement concertée tous les deux ans (2025, 2027 et 2029) pour parler de leur quartier, de projets ou d'initiatives remarquables est des priorités à poursuivre. Ces concertations pourront être menées sous différents formats (questionnaire, table de quartier, boîte à idées, échanges dans l'espace public...).

Les conseils citoyens seront invités à prendre pleinement part à ces démarches, pour l'élaboration, le suivi de la démarche, l'analyse et la restitution des éléments.

Par ailleurs, il sera demandé à chaque conseil citoyen de fournir au cours du premier trimestre de chaque année un bilan de leur activité pour l'année n-1 (nombre d'actions réalisées, nombres d'instances et de rencontres tenues dans l'année auxquelles ils ont participé, perspectives pour l'année suivante...).

L'évaluation s'appuiera également sur les données collectées dans les dispositifs existants et démarches connexes au contrat de ville (GUSP, CLS/ASV, NPNRU, STPD, cité éducative/PRE, action cœur de ville, France Travail....)

Chaque année, le montage des dossiers pour les appels à projets est aussi propice à l'évaluation. Au fil des actions menées dans les quartiers, il est nécessaire de faire le bilan des actions passées afin de définir au plus juste ce que sera la prochaine action. Aussi, dans les demandes de subvention, les associations devront fixer des objectifs clairs et des indicateurs simples et faciles à mesurer.

Afin de faciliter le recueil et l'analyse de ces données, un nombre limité d'indicateurs doit être défini. Ils devront permettre d'évaluer les actions autant quantitativement que qualitativement.

Si la donnée est mal renseignée, elle n'est pas exploitable. Aussi, donner à voir et trouver des temps partagés d'analyse de ces données, en impliquant les porteurs de projets et partenaires en charge de la collecte, permettrait d'améliorer la qualité des données.

Enfin, les exigences portées autour de la réalisation des bilans et des évaluations doivent aussi être la mesure de l'investissement financier.

Suivi et évaluation

- **Tous les ans : Bilan annuel N-1** (point d'étape sur les orientations/actions mises en œuvre, récupération d'indicateurs et analyse) → présentation en COFIL (juin)
- **2027 : évaluation à mi-parcours** du contrat de Ville (compilation des bilans, concertation).
- **2030 : évaluation finale du contrat de ville** (enseignements à + 6 ans, perspectives d'évolution).

Indicateurs

L'évaluation s'appuiera sur :

- des indicateurs spécifiques du CDV,
- les données collectées dans les dispositifs existants et connexes au contrat de ville
- les données disponibles de l'INSEE
- les indicateurs définis dans les actions menées dans le cadre des Appels à Projets
- les bilans annuels des conseils citoyens
- un questionnaire aux habitants en 2025, 2027 et 2029.

7.2 les indicateurs

Il est important de définir un certain nombre d'indicateurs sur lesquels centrer le suivi et l'évaluation du contrat de ville. L'objectif est de mesurer la cohérence entre les objectifs fixés et l'action, les impacts, l'efficacité et l'efficience de ces actions.

Il est essentiel de se doter d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ces derniers reposent sur des appréciations. Ils intègrent des opinions, des perceptions du changement, des constats ou appréciations d'une situation. Au contraire, les indicateurs quantitatifs s'appuient sur des données chiffrées et mesurables. Ils font la plupart du temps référence à des unités, des proportions, des ratios ou des taux.

Dans le cadre d'un séminaire dédié réalisé au second semestre 2023, les partenaires du contrat de ville ont identifié plusieurs indicateurs jugés essentiels par thème - objectifs prioritaires. Cette base de travail sera affinée durant l'année 2024, et complétée au fur et à mesure du contrat de ville :

thèmes	Indicateurs qualitatif + Quantitatif
Emploi / insertion / commerce	- Nombre/Typologie des publics accompagnés par les structures (lien France Travail) - Nombre d'actions emploi- Eco -Insertion - Ratio nombre de commerces existants / nombre de commerces à vocation commerciale - Taux de chômage
Aménagement / renouvellement urbain / cadre de vie Habitat /logement	- Enquête « cadre de vie » : questionnaire auprès des habitants (fréquence : 2 à 3 fois) - Suivi des caractéristiques du peuplement dans le cadre des attributions de logements - Vacances de logements, - Evolution du prix au m², - Nombre de loyers impayés
Sécurité / tranquillité publique	Enquête sur la tranquillité publique à mener en parallèle du questionnaire « cadre de vie » (lien CLSPD)

thèmes	Indicateurs qualitatif + Quantitatif
Accès aux droits	- Présence des services publics dans les quartiers et de structures d'accompagnement - Nombre de téléprocédures (données CAF) - Recueil de témoignages de parcours
Transitions	- Nombre d'actions visant la valorisation ou végétalisation d'espaces/équipements publics - Performance énergétique des bâtiments
Animations (lien social, vie de quartier)	- Nombre d'animations dans les quartiers - Qualité des actions - Nombre d'action inter-quartiers ou à destination d'habitants de plusieurs QPV
Gouvernance et animation du CDV	- Participation des citoyens/acteurs locaux au CDV - Renforcement coopération/mutualisation autour des objectifs du CDV (enquête auprès des acteurs du CDV)

thèmes	Indicateurs qualitatif + Quantitatif
Education / Jeunesse	- nombre d'enfants et de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement - nombre d'actions en inter-quartiers - nombre de partenaires mobilisés
Santé / accès aux soins	- nombre d'actions et partenaires « santé » valorisés - évolution du nombre de professionnels installés - nombre d'actions de prévention proposées aux habitants et nombre de participants
Lutte contre les discrim / égalité femmes hommes / valeurs de la republique	- type et nombre d'actions - public bénéficiaire (enfants/jeunes, professionnels...) - <i>intégrer à certains questionnaire « cadre de vie » des questions liées à l'égalité FH</i>

8 | REMERCIEMENTS

Les membres de l'équipe projet politique de la ville remercient l'ensemble des partenaires du contrat "Quartiers 2030" pour leur participation et leur implication tout au long du travail de concertation, de réflexion, de définition et d'écriture de ce document.

Les contributions ont été nombreuses. La forte mobilisation des acteurs du territoire témoigne de l'attachement et de l'attention que chacun d'entre eux porte à la situation des habitants des quartiers prioritaires.

Ils ont exprimé la volonté de poursuivre le travail ensemble et de contribuer à l'effort collectif. Ils ont ainsi permis de mieux appréhender les difficultés rencontrées dans les quartiers et de proposer des actions correctives au plus près des réalités de chacun.

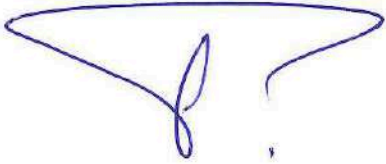
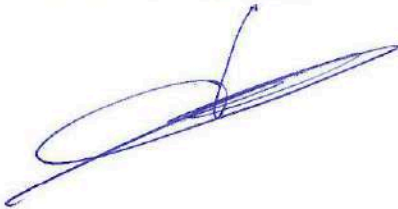
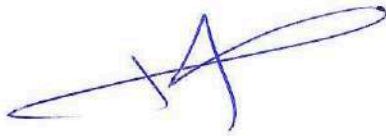
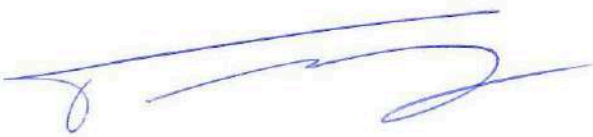
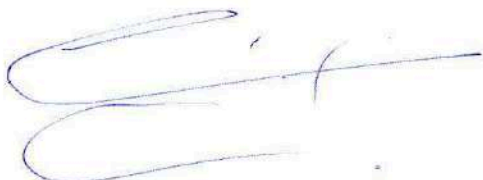
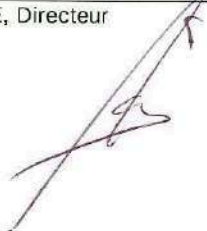
Désormais, nous nous engageons dans 6 années de contrat, de projets autour d'ambitions fortes pour les quartiers. Les différentes étapes d'évaluations programmées sur la durée du contrat nous permettront d'ajuster cette démarche et de l'adapter dans le seul but de nous donner toutes les chances de réussir.

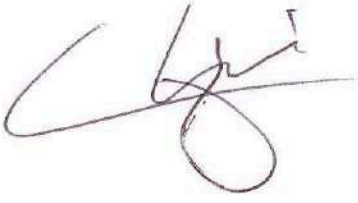
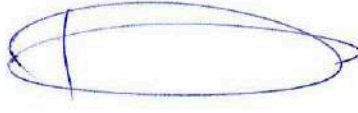
Maintenant, place à l'action !

9 | ANNEXES

- Synthèse du rapport d'évaluation 2015-2022 et questionnaires
- Synthèses des ateliers 2023 (tableaux)
- Convention GUSP
- Conventions TFPB (derniers avenants)

A Châtelleraut le, 3 AVRIL 2024

Préfecture de la Vienne M. GIRIER Préfet 	Grand Châtelleraut M. PEROCHON, Vice-président 
Ville de Châtelleraut M. ABELIN, Maire 	Conseil Régional Pour M. ROUSSET, Président M. TROUSSELLE, Conseiller régional 
Conseil Départemental M. PICHON, Président 	Tribunal de Grande Instance de Poitiers Pour M. LACOMBE, M. PUJOL, Délégué du Procureur 
Académie des services de l'éducation nationale M. BARTHELEMY, Directeur 	SEM Habitat Pour M. ABELIN, M. MEUNIER, représentant 
Habitat de la Vienne M. COLIN, Président 	Caisse des Allocations Familiales de la Vienne M. TETEDOIE, Directeur 

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne Pour M. KLEIJWEGT, Directeur Général, M. TAILLEFER, élu	Chambre de Commerce et d'Industrie Pour Mme Catherine LATHUS, Présidente Mme Sandrine LE MEUR, Trésorière
	
Mission Locale Nord Vienne Pour M. ERGUL, Président Délégué M. CHARMES, Directeur	France Travail Mme RODRIGUES-MINAU Directrice territoriale de la vienne et des Deux-Sevres
	
Agence Régionale de la Santé Nouvelle Aquitaine M. DAVILLER, Directeur	Banque des Territoires M. MAILLET, Directeur <i>Remerciement 79-86</i>
	